

Préambule

L'étude du secteur agricole du Congo a été commanditée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE), chef de file pour les différents ministères techniques et transversaux concernés par la sécurité alimentaire et le développement agricole, et financée par un don de la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'exécution de l'étude a été confiée au consortium SOFRECO-CERAPE, partenaire du MAE et doit être réalisée entre le deuxième trimestre 2011 et le premier semestre 2012.

L'étude est subdivisée en 3 phases :

- I. Bilan Diagnostic du secteur agricole et monographies départementales ;
- II. Planification du Développement du Secteur Agricole Congolais ;
- III. Programmation de la relance du secteur agricole congolais ;

Chaque phase doit avoir une approche nationale et une approche départementale. Le présent document est la monographie départementale du NIARI qui rassemble les informations socio-économiques et sous-sectorielles collectées et disponibles pour le département, synthétisant les résultats de la phase 1 de diagnostic de l'ESA pour cette circonscription administrative.

La méthodologie de travail se base sur une approche participative à partir d'analyses documentaires, d'enquêtes sur le terrain, d'entretiens avec les parties prenantes à tous les niveaux, d'ateliers de présentation des résultats et de concertation sur les orientations stratégiques. A la fin de chaque phase, les documents produits sont présentés aux parties prenantes départementales et nationales pour discussion et validation.

La phase I a pour objectif de mettre à disposition pour le département d'une base d'informations actualisées, aussi fiable que possible, illustrée par des cartes nouvelles et soutenue par des statistiques récoltées sur le terrain dans le cadre d'une enquête nationale.

La base de données documentaires est construite et disponible pour tous les acteurs ; de même que le système d'information géographique permettant de produire des cartes à toutes les échelles possibles. Ne sont présentées ici que les cartes produites à l'échelle départementale, mais le SIG permet tout aussi bien de produire des cartes à l'échelle du district, du village ou de n'importe quel projet d'investissement. La carte des pentes notamment peut être produite par le SIG à l'échelle de chaque projet agricole ou forestier afin d'aider les décideurs à sélectionner les affectations définitives des terres. Le SIG donne une idée assez précise des propositions d'affectation des terres en fonction des sols, des occupations actuelles, du zonage existant et des contraintes de relief ou d'hydromorphie.

Dans la phase II, les recommandations présentées en fin de monographie départementale sont des propositions d'orientations stratégiques devant servir à la planification à moyen et long termes des investissements publics et privés dans le département.

La phase III inclura la programmation des projets prioritaires à court et moyen termes.

Fiche-résumé

Département		NIARI						
Chef-lieu		Dolisie						
Districts		14 : Londéla-Kayes, Kimongo, Louvakou, Kibangou, Makabana, Moutamba, Yaya, MOUNGOUNDOU-Sud, MOUNGOUNDOU-Nord, Mayoko, Banda, Nyanga, Divénié						
Superficie		25930km ²		Dont forêt : km ²				
Climat		Bas-congolais						
Reliefs remarquables		Massif forestier du Chaillu ; grande dépression Niari-Nyanga						
Hydrographie		Fleuve Niari et Nyanga ; Lac Bleu						
Végétation		Forêt dense de type ombrophyle, ou semi-caducifolié ; savanes herbeuses et arbustives						
Population		Nombre d'hab. : 306215		Densité : 11,8 hab./km ²		Taille moyenne des ménages ruraux : 5,9 pers.		
Infrastructures	Transport	Réseau routier : km dont bitumé : km Principaux axes : RN1, RN3			Autres voies de communication : Chemin de fer : CFCO, ex Comilog Aéroports : Dolisie, Mossendjo			
	Stockage	Plusieurs hangars de marché dans les districts. Pas de chambre froide						
Activité des ménages		Agriculture	Maraîchage	Elevage	Pêche	Pisciculture	Autres	
		33 %	28 %	5 %	4 %	1 %	29 %	
AGRICULTURE	Terres cultivables	90 000ha Dont terres cultivées : 20 268ha (22,5%)						
	Bassins de production	Voie ferrée Ex comilog Route Gabon			Kimongo/Londela-Kayes Périphérie de Dolisie			
	Principales productions	Manioc, Arachide, Banane plantain, Maïs, Cultures maraîchères						
	Facteurs de production	Main d'œuvre non familiale	Mécanisation	Utilisation d'engrais	Utilisation de produits phyto.	Taux d'Assistance technique		
		77%	%	8%	6,8%	9%		
	Transformation et commercialisation	Agro-industries			Marchés de vente des produits agricoles			
		Moulins artisanaux pour le manioc, l'arachide et le maïs ; unités de transformation artisanales pour boissons alcoolisées Pas d'agro-industrie.						
Elevage (cheptels)		Bovins	Ovins	Caprins	Poulets	Porcins		
		3 998	13 349	14 377	63 517	1 319		
Pêche		Continentele			Maritime			
		Nombre de pêcheurs : 572 Production : 177,8t			Nombre de pêcheurs : Production :			
Pisciculture		Nombre de pisciculteurs : 101 Production :			Etangs domaniaux : 33 (1,67ha) Etangs privés : 396 (7,8ha)			
Forêt		Nombre d'UFA : Réserves forestières : 3 : Réserves de faune Nyanga Nord et de de Tsoulou, Réserve du Mont Fouari,						
Finances		Etablissements bancaires		Etablissements de microcrédit		Etablissements de transferts de fonds		
		2 (LCB, BCI)		MUCODEC, CAPEDD		/		
Enseignement technique		1 CETA à Dolisie ; ENEF de Mossendjo						

Sommaire

PREAMBULE.....	1
FICHE-RESUME.....	2
SOMMAIRE	3
LISTE DES FIGURES.....	5
LISTE DES TABLEAUX	6
ABREVIATIONS.....	8
1. INTRODUCTION	11
2. PRESENTATION DU DEPARTEMENT DU NIARI	14
2.1 Contexte géographique	14
2.1.1 Situation et limites géographiques	14
2.1.2 Hydrographie	15
2.1.3 Caractérisation des écosystèmes	17
2.1.4 Relief.....	19
2.1.5 Géologie	21
2.1.6 Pédologie.....	23
2.1.7 Climat.....	25
2.2 Contexte socio-économique	28
2.2.1 Conditions de vie.....	28
2.2.2 La situation du genre.....	31
2.2.3 Infrastructures	33
3. ETAT DES LIEUX.....	36
3.1 Agriculture	37
3.1.1 Situation générale de l'agriculture	37
3.1.2 Facteurs de production	38
3.1.3 Principales productions	39
3.1.4 Commercialisation des produits frais et revenus	42
3.1.5 Transformation et commercialisation des produits transformés.....	45
3.2 Elevage	53
3.2.1 Situation générale de l'élevage.....	53
3.2.2 Accès aux soins vétérinaires.....	55
3.2.3 Vente des animaux et revenus	56
3.3 Pêche	56
3.3.1 Situation générale de la pêche	56
3.3.2 Matériels et techniques de pêche	58
3.3.3 Commercialisation et revenus.....	59
3.3.4 Pisciculture	60

3.4 Forêt.....	61
3.4.1 Situation sur la gestion des forêts.....	61
3.4.2 Réserves naturelles et domaines de chasse.....	62
3.4.3 Commerce et utilisation des PFNL.....	63
4. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL.....	65
4.1 Services déconcentrés	65
4.1.1 La Direction Départementale de l'Agriculture.....	65
4.1.2 La direction départementale de l'élevage	65
4.1.3 La direction département de la pêche maritime et continentale	66
4.2 Recherche et enseignement agricole.....	66
4.2.1 Enseignement agricole et forestier.....	66
4.2.2 Recherche agricole	66
4.3 Encadrement, formation, vulgarisation	66
4.4 Cadre foncier.....	69
4.4.1 Droit foncier.....	69
4.4.2 Secteur minier.....	70
4.5 Finances rurales.....	72
4.5.1 Besoins de financement.....	72
4.5.2 Institutions bancaires	73
4.5.3 Financements par le Fonds de Soutien Agricole	74
5. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE.....	75
5.1 Atouts	75
5.2 Contraintes	75
5.3 Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs.....	76
5.3.1 Préoccupations.....	77
5.3.2 Solutions.....	78
5.4 Recommandations stratégiques	80
5.4.1 Aménagement du territoire	80
5.4.2 Agriculture	80
5.4.3 Elevage	81
5.4.4 Pêche	81
5.4.5 Forêt et environnement	81
5.4.6 Environnement institutionnel.....	82
5.4.7 Commercialisation des produits agricoles	83
5.4.8 Agro-industries.....	83
5.4.9 Enseignement agricole et forestier.....	83
5.4.10 Recherche agricole, formation et vulgarisation	83
6. ANNEXES.....	84
Annexe 1 : Source des données / bibliographie	85
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	86
Annexe 3 : Déroulement de l'enquête	87
Annexe 4 : Légende de la carte géologique.....	88
Annexe 5 : Légende de la carte pédologique.....	92
Annexe 6 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale	101

Liste des Figures

Figure 1: Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA.....	12
Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo	15
Figure 3 : Carte administrative du département, avec les localités, routes, hydrographie,.....	16
Figure 4 : Savane herbeuse, arborée et arbustive	17
Figure 5 : Carte du couvert végétal du département sur base d'image satellitaire	18
Figure 6 : Carte de la modélisation numérique terrestre du département / visualisation du relief par niveaux	20
Figure 7 : Carte géologique du département	22
Figure 8 : Carte pédologique du département.....	24
Figure 9 : Conditions climatiques du département du Niari	26
Figure 10 : Carte nationale des bio-climats du Congo.....	27
Figure 11 : Taille des ménages agricoles	28
Figure 12 : Type d'habitat	28
Figure 13 : Matériaux des murs des habitations.....	28
Figure 14 : Mode d'éclairage des ménages agricoles	29
Figure 15 : Accès à l'eau	29
Figure 16 : Combustible de cuisson.....	29
Figure 17 : Mode d'évacuation des eaux usées	30
Figure 18 : Lieux d'aisance.....	30
Figure 19 : Mode d'évacuation des déchets et ordures ménagères.....	30
Figure 20 : Mode d'acquisition des terres selon le sexe	31
Figure 21 : Mode de financement des activités agricoles selon le sexe	31
Figure 22 : Répartition des exploitants de champs par âge selon le sexe.....	32
Figure 23 : Répartition des exploitants de champs par niveau d'instruction selon le sexe.....	32
Figure 24 : Répartition des propriétaires de cheptels par âge selon le sexe	33
Figure 25 : Propriétaire de cheptels par niveau d'instruction selon le sexe.....	33
Figure 26 : Activités principales des ménages.....	36
Figure 27 : Niveau d'instruction selon l'activité principale	36
Figure 28 : Typologie des exploitations agricoles	37
Figure 29 : Distance de l'exploitation à la route	37
Figure 30 : Pyramide d'âge par sexe des agriculteurs.....	37
Figure 31 : Utilisation de main-d'œuvre non familiale.....	38
Figure 32 : Intrants utilisés par les agriculteurs	38
Figure 33 : Existence et type de fertilisation pratiquée	38
Figure 34: Carte d'emprise agricole du département du Niari.....	40
Figure 35 : Marchés de vente des produits agricoles	42
Figure 36 : Moyens de transport pour la commercialisation des produits	43
Figure 37 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différents produits	44
Figure 38 : Revenus annuels des agriculteurs	45

Figure 39: Vestiges de l'usine de transformation de manioc de Mantsouba	48
Figure 40 : Schéma de transformation du manioc	49
Figure 41: Usine Huilka à Nkayi	51
Figure 42 : Répartition des éleveurs par sexe	53
Figure 43 : Effectifs moyens par type et sexe des animaux.....	54
Figure 44 : Accès aux soins vétérinaires	55
Figure 45 : Nombres moyens d'animaux vendus sur 12 mois.....	56
Figure 46 : Revenu moyen par type d'élevage sur 12 mois.....	56
Figure 47 : Pyramide des âges des pêcheurs.....	57
Figure 48 : Nombre de pirogues par pêcheur.....	58
Figure 49 : Techniques de pêche utilisées	58
Figure 50 : Modes de conservation des poissons.....	59
Figure 51 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différents produits	59
Figure 52 : Revenus annuels des pêcheurs.....	60
Figure 53 : Carte du découpage forestier du sud Congo.....	64
Figure 54 : Taux de couverture de l'assistante technique agricole.....	67
Figure 55 : Raisons du non accès à l'assistance technique agricole	67
Figure 56 : Taux de couverture de l'assistance zootechnique.....	67
Figure 57 : Taux de couverture de l'assistance technique aux pêcheurs	68
Figure 58 : Permis miniers dans le Niari	71
Figure 59 : Sources de financement des agriculteurs	72
Figure 60 : Sources de financement des éleveurs	72
Figure 61 : Sources de financement des pêcheurs	72
Figure 62 : Financements du FSA en 2009 par sous-secteur	74
Figure 63 : Financements du FSA en 2009 et 2010 selon le type de bénéficiaire	74
Figure 64 : Principales préoccupations identifiées par les agriculteurs	77
Figure 65 : Principales solutions identifiées par les agriculteurs.....	79

Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation du département.....	14
Tableau 2 : Coopératives de femmes d'élevage ovine et caprine	31
Tableau 3 : Etablissements scolaires du département	33
Tableau 4 : Forages installés par le projet PURAC.....	35
Tableau 5 : Bassins de production du Niari.....	39
Tableau 6 : Volumes de production par filière.....	39
Tableau 7 : Maraichers du secteur agricole de Dolisie	41
Tableau 8 : Principales maladies et ravageurs agricoles	41
Tableau 9 : Volumes (t) de produits agricoles transitant par l'aéroport de Dolisie.....	42
Tableau 10 : Prix des produits agricoles (FCFA) dans les marchés locaux	43
Tableau 11 : Variations des prix agricoles entre 2009 et 2010 sur les marchés de Dolisie.....	44
Tableau 12 : Effectifs par cheptel (gros animaux) dans le département.....	54
Tableau 13 : Effectifs par cheptel (petits animaux) dans le département.....	55

Tableau 14 : Production de crevettes (en t) par villages et par mois	57
Tableau 15 : Stations piscicoles domaniales du Niari	60
Tableau 16 : Nombre de pisciculteurs recensés dans le Niari	60
Tableau 17 : Réserves et domaines de chasse.....	62

Abréviations

ASUDH	Action de Secours et d'Urgence pour le Développement humain
ADECOR	Association pour le développement des communautés locales
ATV	Association Terre et Village
CACP	Centre d'Appui aux Cultures Pérennes
CERAG	Centre de Recherches sur l'Amélioration Génétique des plantes
CERAPE	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques
CERGECE	Centre de Recherche Géographique et de Production Cartographique
CERVE	Centre d'Etudes des Ressources Végétales
CETA	Collège d'Enseignement Technique Agricole
CNES	Centre National d'Etude des Sols
CNRST	Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique
CNSA	Centre National de Semences Améliorées
Congo-SAN	Congo-Société Alimentaire Nutritionnelle
CRAFO	Centre de Recherches Agronomiques et Forestières d'Oyo
CRAL	Centre de Recherches Agronomiques de Loudima
CRCRT	Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration
CRESSH	Centre de Recherche et d'Etude en Sciences Sociales
CRFL	Centre de Recherches Forestières du Littoral
CRFO	Centre de Recherches Forestières de Ouessou
CRHM	Centre de Recherche Hydrobiologique de Mossaka
CRIPT	Centre de Recherche et d'Initiation des Projets de Technologie
CRVZ	Centre de Recherches Vétérinaires et Zootechniques
CS	Centre de Santé
CSI	Centre de Santé Intégré
CSS	Centre de Santé Social
CVTA	Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles
CVTE	Centre de Vulgarisation des Techniques d'Elevage
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDEF	Direction Départementale de l'Economie Forestière
DDPA	Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture
DDS	Direction Départementale de la Santé

DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance l'Emploi et Réduction de la Pauvreté
ESA	Etude du Secteur Agricole
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GIEB	Groupement d'Intérêt Economique de Boko
HG	Hôpital Général
HR	Hôpital de Référence
IDR	Institut de Développement Rural
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IRAF	Institut National de Recherches en sciences Agronomiques et Forestières
IRSEN	Institut National de Recherches en Sciences Exactes et Naturelles
LTA	Lycée Technique Agricole
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
METP	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
METP	Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics
PACD	Projet Agricole de Coopération Décentralisée
PADEL	Programme Agricole et Développement Local
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales
PDSA	Plan directeur de Développement du Secteur Agricole
PNRSA	Programme National de Réhabilitation et de relance du Secteur Agricole
PRESJAR	Projet de Réinsertion Economique et Sociale des Jeunes à Risque
PRRSPD	Projet de Réhabilitation et de Relance des Stations Piscicoles Domaniales
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMAE	Paquet Minimum d'Activité Elargie (chirurgie y compris)
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PRODER	Projet de Développement Rural
PRSA	Programme de Réhabilitation et de relance du Secteur Agricole
PS	Poste de Santé
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
RDC	République Démocratique du Congo
R-PP	ReadinessPreparationProposal (Proposition de Préparation à la REDD+)
SARIS	Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre
SNRA	Système National De La Recherche Agronomique

SNRST	Système National de Recherche Scientifique et Technique
SOFRECO	Société Française de Réalisation, d'Etude et Conseil
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
UR2PI	Unité de Recherche sur la Productivité des Plantes Industrielles

1. Introduction

Le département du NIARI est assez proche de la ville de POINTE NOIRE, laquelle est à la fois le marché principal des produits agricoles du département et le lieu principal d'approvisionnement des agriculteurs.

La densité de population y est en moyenne assez faible comme dans la plupart des autres départements du pays. Le taux d'occupation réel des sols par l'agriculture est très faible même si l'emprise agricole y est plus conséquente que dans les autres départements, notamment dans la partie Sud.

Pour envisager de véritables investissements en termes de développement de l'agriculture dans le département, il conviendrait de fluidifier le mode d'acquisition des terres soit sous forme de baux soit sous forme de ventes, mais la rigidité actuelle du mode de transmission est une réelle contrainte à la croissance des surfaces cultivées.

A l'avenir, un réel travail au niveau éducatif devrait être mené pour que l'agriculture soit perçue comme une véritable activité économique à caractère entrepreneuriale et non comme l'activité par défaut de ceux qui n'ont pas pu réussir dans le système scolaire et prétendre à des postes dans la fonction publique.

L'Etat Congolais a déclaré à de nombreuses reprises sa volonté de voir le secteur agricole se développer afin de contribuer à mieux nourrir sa population en général, mais également à réduire ses colossales importations de produits alimentaires, lesquelles pèsent lourdement sur le budget national et la croissance du PIB.

Il s'agit aussi de promouvoir des activités qui ne soient pas dépendantes du pétrole et qui pourront assurer une croissance stable et pérenne au pays au-delà de l'exploitation pétrolière.

Les différents documents de planification stratégique du Congo préparés et adoptés depuis maintenant une décennie réaffirment toute la nécessité de relancer l'agriculture, l'élevage et la pêche. Seule l'exploitation forestière industrielle a connu une croissance importante durant la dernière décennie, les autres produits demeurant à un niveau désespérément bas.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été adopté pour être mis en œuvre dans le souci d'avoir une croissance pro-pauvre. Il est actuellement en cours de révision afin de réactualiser les approches au regard de l'expérience acquise sur les dernières années. En réalité, la lutte contre la pauvreté demande une croissance nette du PIB tant urbain que rural, croissance qui permet alors la création d'emplois nouveaux dans tous les secteurs, emplois directs et induits.

Le Gouvernement a réaffirmé le concept de libéralisation de l'économie nationale et admet que l'environnement des affaires est encore trop rigide pour permettre un développement accru des activités. De ce fait, tous les secteurs doivent concourir à proposer des solutions adaptées pour inciter les entrepreneurs, depuis les investisseurs nationaux, en passant par les investisseurs internationaux, jusqu'aux plus petits des opérateurs économiques aussi bien en ville que dans les campagnes, à s'engager dans les activités les plus diverses.

En clair, pour résorber le chômage, créer des emplois et réduire les trappes de pauvreté se révèle être un levier d'action crucial d'autant plus que la croissance démographique, notamment en ville et dans les zones périurbaines, est très forte.

L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière sont à la fois des réservoirs de croissance et des solutions d'avenir, voire de richesses, pour tous ceux qui voudront bien y investir.

L'ESA (Etude Du Secteur Agricole) du Congo tente pour la première fois de dresser un état des lieux exhaustif de ce secteur pris au sens large (agriculture, pêche, élevage, forêt) en ayant une

approche ciblée département par département mais intégrée dans la logique de planification nationale. Plusieurs stratégies sectorielles ont été développées ces dernières années, notamment pour le développement rural, la pêche, l'élevage, la forêt ou encore les transports, sans oublier les secteurs sociaux.

Cependant un plan directeur du secteur agricole présentant une vision globale et transversale du développement souhaité du secteur tant au niveau national que départemental semblait nécessaire pour favoriser une approche intégrée du développement du pays. De cette vision, devront être déduits des programmes et des projets permettant une réelle relance des activités agricoles sur la base d'investissements publics devant concourir à la relance des investissements privés.

Le schéma ci-après permet de visualiser la logique de planification qui prévaut dans le cadre de cette étude. (le schéma n'est pas très clair – ci dessous un essai d'amélioration).

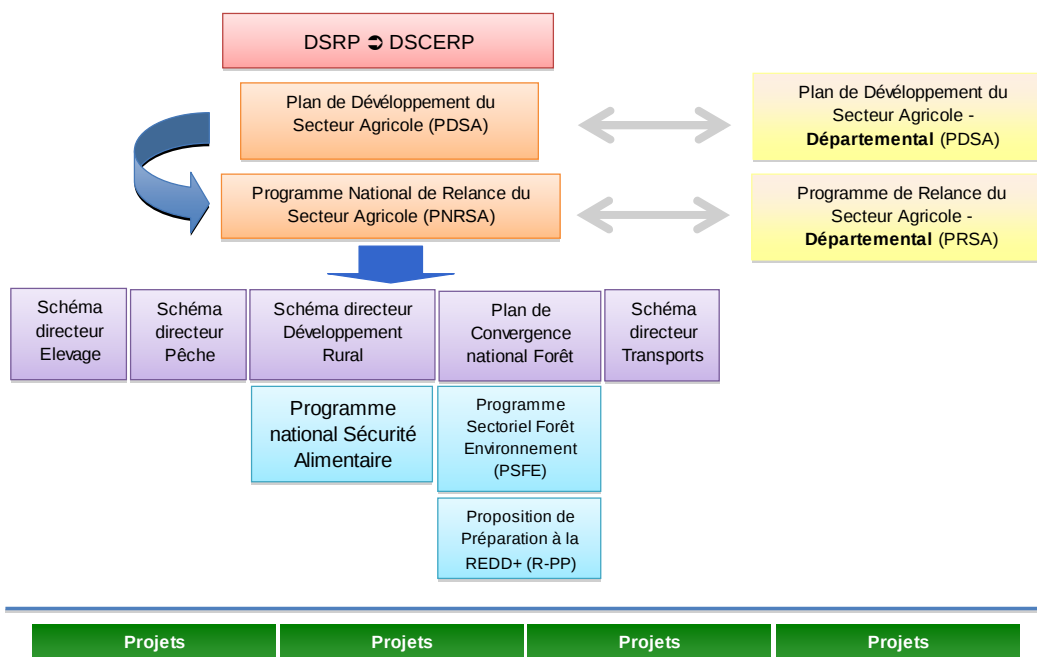


Figure 1: Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA

La rédaction des monographies a été l'occasion de rassembler et de synthétiser les informations essentielles concernant le département pour comprendre autant les atouts et les contraintes agropédoclimatiques de la zone que les atouts et les contraintes anthropiques, les degrés de développement de chaque sous-filière (agricole, élevage, pêche et forêt), la situation des autres activités économiques ou celle des transports, etc. – en bref, tout paramètre qui contribuant à la compréhension de la situation du département.

Basé sur ces données remontant du terrain, l'équipe d'experts - en étroite partenariat avec les autorités ministériels – proposera des recommandations adaptées au cas particulier de chaque département. Ce faisceau d'axes de développement sera la base d'un plan directeur départemental de développement du secteur agricole (PDSA) puis d'une proposition de programmation d'activités prioritaires (PNRSA) pour les 5 à 10 ans à venir.

Etant donné le manque de données cartographiques à la disposition des décideurs nationaux et des équipes techniques départementales, les Termes de Références de l'ESA ont naturellement mis l'accent sur le développement de cet outil d'aide à la décision indispensable. La plupart des cartes qui sont présentées dans cette monographie départementale sont inédites.

Elles ont été produites soit sur la base d'anciennes cartes qui ont été numérisées (géologie, climat, pédologie), soit sur la base de relevés GPS des localités et des axes routiers (carte de localisation), ou sur la base des informations collectées dans les ministères partenaires (zonage forestier, zonage minier) en encore sur la base d'images satellitaires (carte du relief, carte du couvert forestier) et

enfin en combinant ces différentes cartes (couches) pour produire une estimation de l'emprise agricole et une proposition de carte d'affectation des sols.

L'enquête conduite dans le département par l'équipe SOFRECO-CERAPE a permis de produire également des données inédites qui servent de base à l'analyse des experts.

2. Présentation du Département du NIARI

2.1 Contexte géographique

2.1.1 Situation et limites géographiques

Le département du Niari est situé dans la partie sud-ouest du Congo à une altitude de 330 m, et couvre une superficie de 25930 km² avec une population estimée à 30 6215 habitants réparties en deux communes, à savoir Dolisie et Mossendjo, et quatorze districts (Londéla-Kayes, Kimongo, Louvakou, Kibangou, Makabana, Moutamba, Mougoundou-Sud, Mougoundou-Nord, Yaya, Mayoko, Banda, Nyanga et Divénié).

Le département compte plus de 513 villages avec comme principales activités, l'agriculture, l'élevage et la pêche. La superficie cultivée est de 20268 ha sur 90000 ha de terres cultivables, soit un pourcentage de 22,52%. La population d'actifs agricoles est estimée à 102 072 personnes dont l'âge varie entre 17 et 59 ans.

Tableau 1 : Présentation du département

Superficie	25930 km ²
Population	306215 habitants
Chef-lieu	Dolisie
Districts	Londéla-Kayes
	Kimongo
	Louvakou
	Kibangou
	Makabana
	Moutamba
	Yaya
	Mougoundou-Sud
	Mougoundou-Nord
	Mayoko
	Banda
	Nyanga
	Divénié
Total	14 districts

Source : Rapport annuel de la DDAN, 2010

- Ville de Pointe-Noire
- le Kouilou
- le Niari
- la Lékoumou
- la Bouenza
- le Pool
- Ville de Brazzaville
- les Plateaux
- la Cuvette
- la Cuvette-Ouest
- la Sangha
- la Likouala

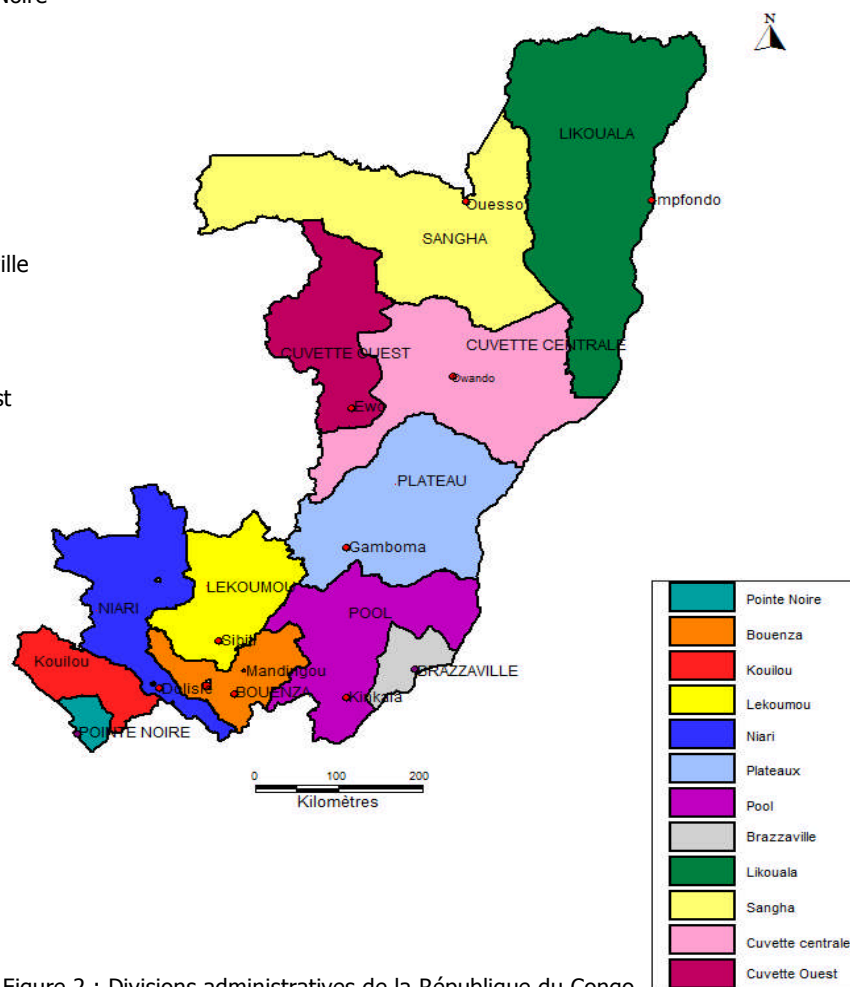


Figure 2 : Divisions administratives de la République du Congo

2.1.2 Hydrographie

Le réseau hydrographique du département est assez abondant. On y trouve de nombreux cours d'eau à savoir les fleuves (le Niari et la Nyanga); les rivières (la Louessé, la Le Boulou, la Lekoumé, la Ngokango, la Bibaka, la Loubomo, la Louvakou, la Lemonyi et la Itsibou) et une centaine de lacs de dimension variable dont le plus important est le Lac Bleu situé dans le district de Louvakou. Selon les responsables de la Direction départementale de l'agriculture, ces cours d'eau sont riches en poissons, mais ne sont pas navigables. Cependant, ceux-ci représentent un grand intérêt pour le développement des activités de l'agriculture et de la pêche.

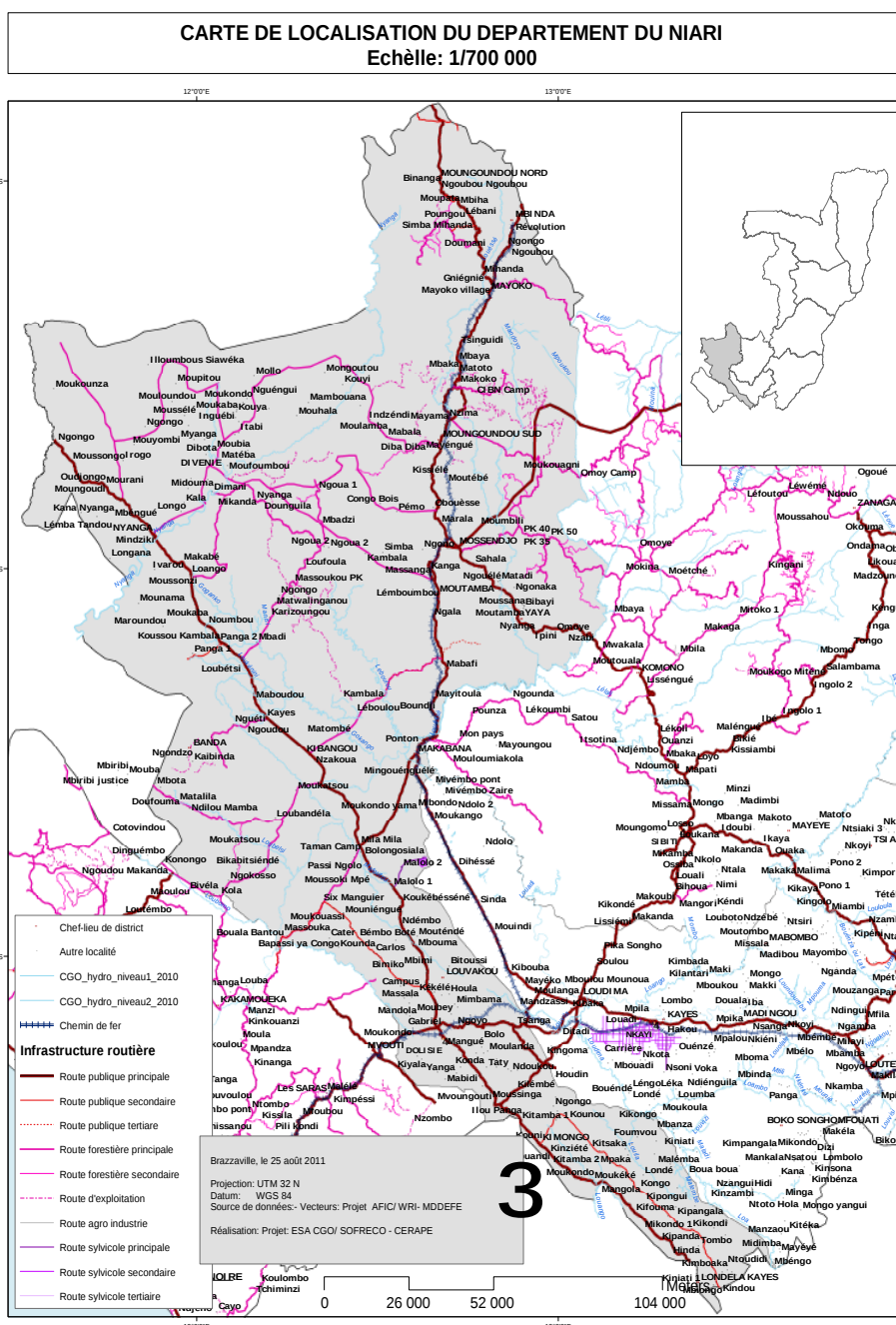


Figure 3 : Carte administrative du département, avec les localités, routes, hydrographie,

La carte de localisation pour le département du NIARI est une nouveauté de l'ESA permise grâce à l'utilisation des données de localisation des villages recueillies lors du recensement de 2007 et des données les plus récentes concernant les routes et pistes connues et actuellement numérisées. Les noms des villages proviennent également du recensement de 2007. On visualise également le réseau hydrographique.

2.1.3 Caractérisation des écosystèmes

Deux types de formations végétales se partagent le Niari: forêt et savane.

- **La Forêt** : La forêt est plus localisée dans la partie nord du département, couvrant la partie occidentale du Massif forestier du Chaillu, dans les districts de Moutamba, Moungoundou-Sud, Moungoundou-Nord, Mayoko, Mbinda et Divenié. Par ailleurs, elle se prolonge dans les savanes sous forme de galeries le long des cours d'eau et de petits massifs isolés.

Cette forêt dense de type ombrophyle, ou semi-caducifolié, comprend un certain nombre d'étages :

- un étage dominant, avec de très grands arbres (40 à 60 m de haut) tels que le limba, l'iroko, les acajous, l'okoumé, dont le massif du Chaillu constitue la principale aire d'extension au Congo ;
- un étage dominé d'arbres hauts de 20 à 30 m et qui forme une couverture continue comprenant des essences à bois dur, à croissance lente, dont les troncs sont de faible diamètre ;
- un étage surcimé fait de petits arbres et d'arbrisseaux en formation dense mesurant une dizaine de mètres de haut.

- **La savane** : Les savanes rencontrées dans le département du Niari se présentent comme des peuplements mixtes herbacés et arbustifs. La strate ligneuse, de densité variable, est formée de petits arbres rabougris dépassant rarement 2 à 3 m de haut. Le tapis herbacé est souvent d'une grande densité, formé essentiellement de graminées vivaces qui peuvent dépasser 2 m de haut.

On distingue trois groupements végétaux selon leurs situations topographiques :

- D'abord la savane des plateaux formée essentiellement de graminées pouvant atteindre 1,50m et 2,50m de haut. Elle est constituée principalement par l'*Hypparrhenia diplandra*, l'*Andropogon sibirensi*, le *panicum maximum* et l'*Imperata cylindrica* (dans la zone de Kibangou).
- Ensuite, la savane des collines et des pentes représentée par une végétation arbustive dépassant rarement 1m de haut dans la zone de Louvakou ;
- Enfin, la savane des bas-fonds caractérisée par l'*Imperata cylindrica* dans les zones inondables. La végétation s'y trouvant est une prairie encerclant généralement un petit lac dans la même zone.

Au niveau du département, la savane est généralement rencontrée dans le centre et le sud, notamment dans les districts de Makabana, de Kibangou, de Kimongo, de Londela-Kayes et de Nyanga.

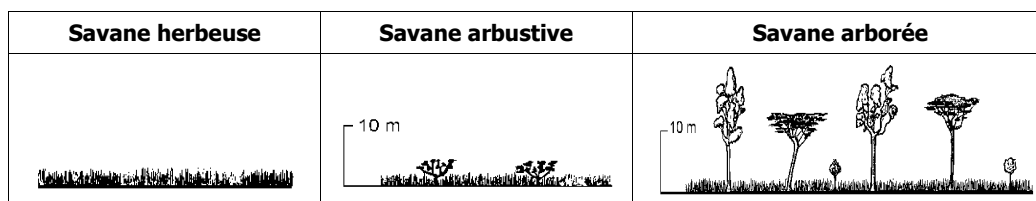


Figure 4 : Savane herbeuse, arborée et arbustive

Cette carte réalisée à partir de l'image satellitaire permet de visualiser directement la couverture végétale du département. On distingue clairement deux ensembles de végétation dans le département du Niari : la zone nord couverte intégralement de forêts denses excepté le long de quelques axes routiers et la zone sud couverte de forêts dégradées et de savanes et sols nus où se concentre la population et l'essentiel des activités agricoles.

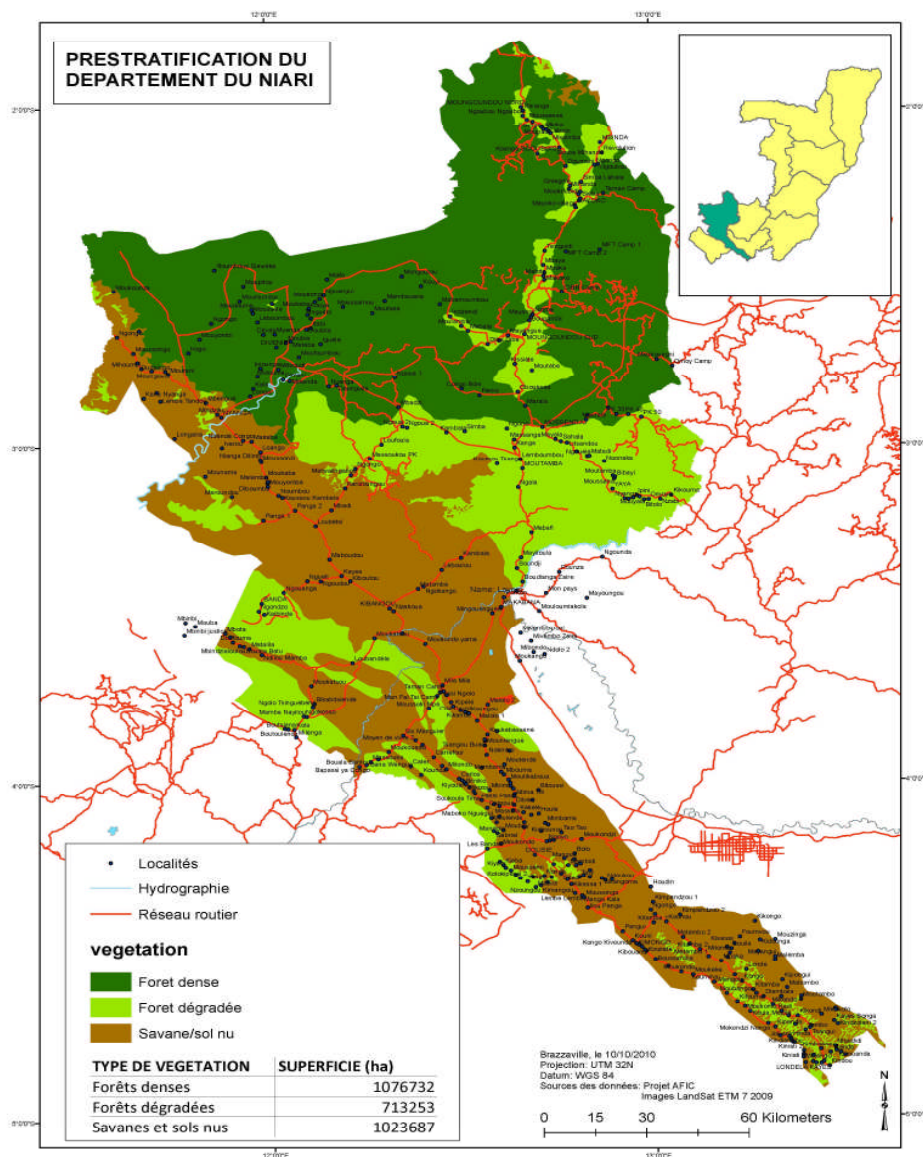


Figure 5 : Carte du couvert végétal du département sur base d'image satellitaire

2.1.4 Relief

Deux principales unités structurales sont représentées dans le département du Niari ; il s'agit du massif forestier du Chaillu et de la grande dépression Niari-Nyanga.

Prolongeant au Congo la Massif Central Gabonais, le Massif forestier du Chaillu occupe plus de 30 000 km². Les plus hautes croupes, dont les cotes se groupent autour de 800 m, se trouvent au Sud-Est du massif, et à l'opposé, dans la région de Mayoko (point culminant au Congo : 845 m). Dans l'ensemble, la topographie du Massif du Chaillu est très molle ; elle est constituée de mamelons arrondis, aux versants en pente douce qu'enveloppent les mailles d'un réseau hydrographique dense. L'altitude, comprise entre 650 m et 700 m, décroît lentement vers la périphérie, où elle passe au-dessous de 550 m à l'ouest. Cependant, le relief a conservé quelque vigueur dans la partie Sud-Est, où la Lali et ses affluents de droite ont découpé de longues échines parallèles, que prolongent des buttes-témoin (Mont Obima : 800 m ; Mont Dianga : 725 m).

La grande dépression Niari-Nyanga s'étend d'une frontière à l'autre du pays, sur 325 km, sans aucun cloisonnement. Tout au long, s'opposent une partie Nord-Est, domaine des plaines, et une partie Sud-Ouest, où se multiplient les chaînons et les plateaux.

Les plaines sont particulièrement développées dans la zone centrale (boucle du Niari), où le relief se réduit à quelques buttes très surbaissées. Le drainage est médiocre (dépressions fermées, marécages). La partie la plus basse dessine une gouttière, à plus de 120 m d'altitude, qui a été empruntée par la voie ferrée de l'ex-COMILOG, entre Mont Belo et Makabana.

L'altitude des chaînons est en général inférieure à 500 m ; cependant, par endroit, elle atteint presque celle du Mayombe (Mont Soussoungui : 650 m ; Mont Kissounga : 670 m ; Mont Bombo : 762 m).

La carte de modélisation numérique terrestre du département du NIARI a été construite à partir du modèle numérique du relief téléchargé sur internet, modèle sur lequel a été appliqué un code couleur différent par tranche d'altitude. Cette méthode permet ainsi en visualisant les variations de couleurs de donner une idée du relief et donc des pentes. Si les couleurs changent vite avec un dégradé rapide, la pente est également forte. Si au contraire on a une large plage de même couleur, la pente moyenne est alors faible.

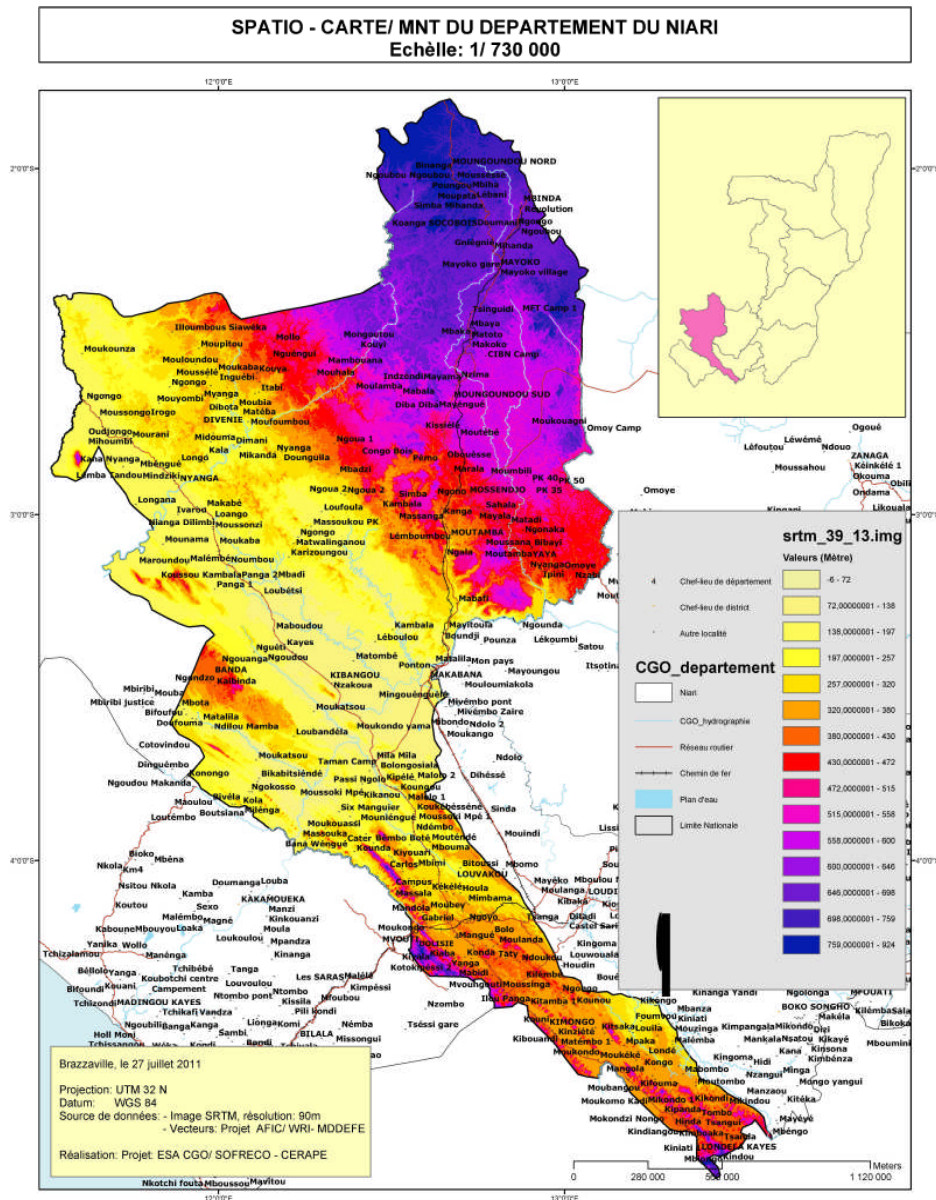


Figure 6 : Carte de la modélisation numérique terrestre du département / visualisation du relief par niveaux

2.1.5 Géologie

Les formations géologiques rencontrées dans le département du Niari se répartissent en deux grands ensembles : les formations superficielles et les formations précambriennes.

- Les formations superficielles sont constituées des alluvions récentes rencontrées au fond des vallées, des alluvions anciennes et cailloutis reposant sur les coteaux qui bordent la boucle du Niari, les éluvions résultant de la décomposition sur place des roches du sous-sol, et les formations latéritiques particulièrement fréquentes sur le schisto-calcaire.

Les formations précambriennes affleurent sur la majeure partie du département. Elles sont subdivisées en trois ensembles (Précambrien inférieur, Précambrien moyen et Précambrien supérieur) séparées par des discordances majeures :

- Le Précambrien inférieur, largement répandu dans le Massif du Chaillu, comprend des termes d'origine très variée, sédimentaire et éruptive, qui ont tous été métamorphisés dans des conditions variables, avec prédominance très nette de la catazone et de la mésozone sur l'épizone. Il est caractérisé par une migmatisation importante et des intrusions granitiques variées, que l'on retrouve dans les deux ensembles supérieurs.
- Le Précambrien moyen (système des Monts Bamba) à dominante détritique, est caractérisé par un métamorphisme léger ou nul et des intrusions basiques fréquentes, en général doléritiques.
- Le Précambrien supérieur débute par un important épisode glaciaire (séries de la Tillite inférieure, de la Louila, et de la Tillite supérieure) et comporte des termes schisto-gréseux (séries de la M'Pioka et de l'Inkisi) et schisto-calcaires (niveaux SC IV, SC III, SC II et SC I). Non métamorphique, il est exceptionnellement affecté par des intrusions doléritiques limitées à la série de base (Tillite inférieure).

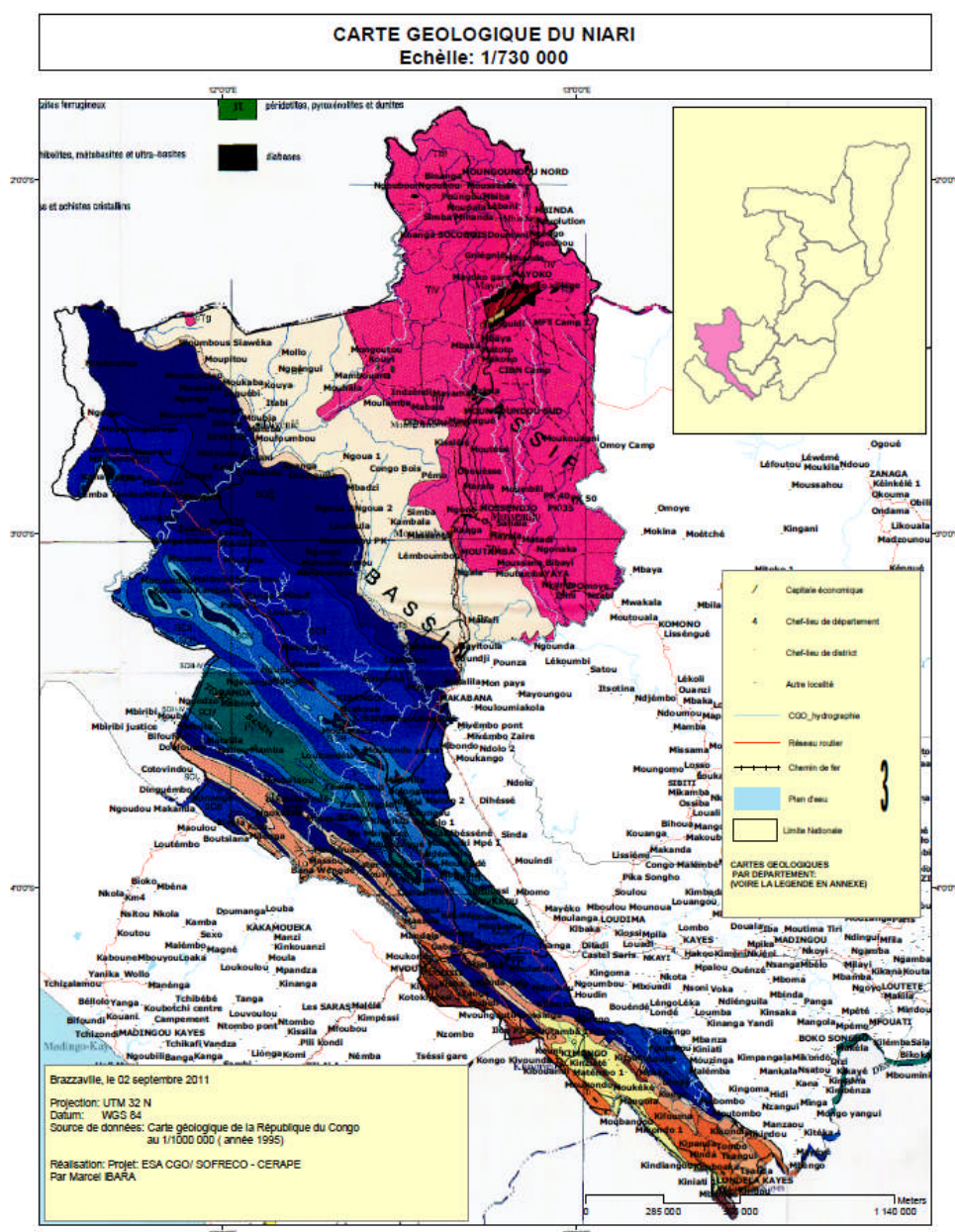


Figure 7 : Carte géologique du département

Cette carte géologique du département du NIARI a été réalisée par numérisation de la carte géologique nationale de 1995, base sur laquelle a été apposé le réseau routier national et les localités dont la localisation et la dénomination ont été enregistrées lors du recensement de 2007. La légende peut être consultée en Annexe 4.

2.1.6 Pédologie

Les sols développés dans le département du Niari, aussi bien sous forêts denses que sous savanes, se répartissent en trois classes essentielles : les sols peu évolués et peu différenciés, les sols ferrallitiques dominés par les sols ferrallitiques fortement désaturés, et les sols hydromorphes observés dans les zones basses à drainage déficient.

Observés sur des étendues très réduites, les sols peu évolués et peu différenciés sont représentés par trois types :

- Des sols minéraux bruts qui correspondent aux affleurements des roches massives difficilement altérables ;
- Des sols peu évolués constamment rajeunis par l'érosion ;
- Des sols qui sont encore peu différenciés sur des alluvions récentes ou sur des matériaux d'apport plus anciens mais purement quartzeux et qui ne peuvent guère évoluer.

Les sols hydromorphes, dont les caractères évolutifs sont dus à un excès d'eau permanent ou temporaire dans toute ou partie du profil, sont localisés essentiellement dans les portions mal drainées des vallées. Ils se développent donc surtout sur des matériaux d'origine alluviales ou colluviales souvent hétérogènes dans un même profil ou d'un profil à l'autre.

En fonction de la constance de l'hydromorphie et du développement de processus anaérobies permettant ou non une accumulation de matières organiques peu ou mal décomposées, on peut distinguer deux principaux types de sols hydromorphes :

- Les sols hydromorphes organiques, tourbeux ;
- Les sols hydromorphes peu humifères à gley et à pseudogley.

Couvrant la majeure partie du département, les sols ferrallitiques fortement désaturés en (B) sont des sols remaniés, dont les matériaux n'ont pas évolué strictement en place et qui sont dérivés de roches diverses. Ils sont souvent de texture argileuse (sols développés sur schisto-calcaire) ou argilo-sableuse (sols développés sur roches granitiques et métamorphiques du massif forestier du Chaillu).

Les sols inventoriés dans le département du Niari, issus de roches mères très variées dans des conditions climatiques qui actuellement diffèrent sensiblement suivant les secteurs et avec des couverts végétaux divers, présentent cependant de nombreux caractères évolutifs communs, qui paraissent essentiellement dus à une évolution ancienne et relativement poussée de type ferrallitique. A l'exception de quelques sols légèrement rajeunis par l'érosion, tous les sols bien drainés se classent parmi les sols ferrallitiques fortement désaturés et présentent donc des teneurs très faibles en bases. Ces sols sont au total très semblables de par leur pauvreté chimique, mais ils diffèrent fortement par leurs propriétés physiques. Leur fertilité naturelle est donc généralement faible et même parfois très faible.

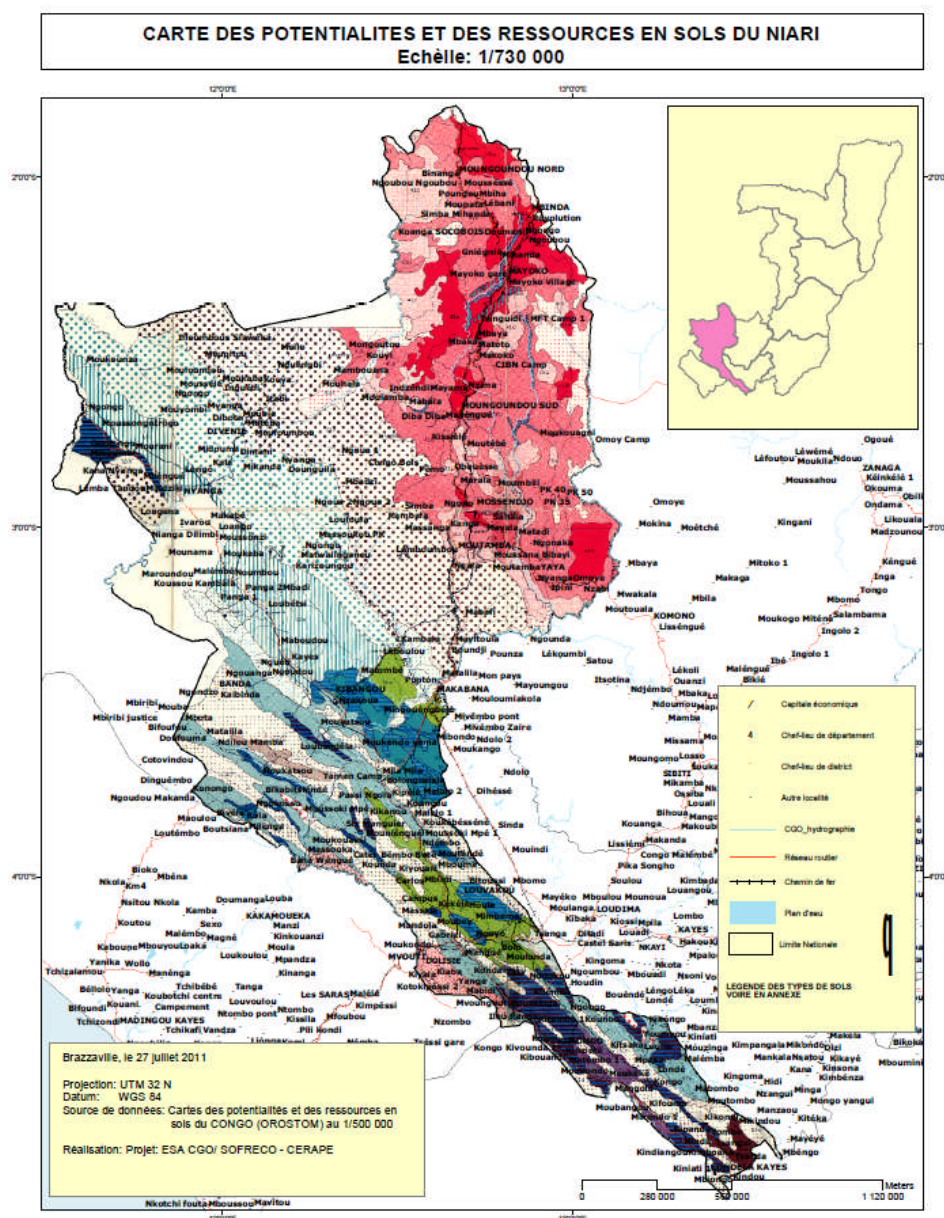


Figure 8 : Carte pédologique du département

La carte pédologique du NIARI a été obtenue par numérisation de l'ancienne carte nationale des potentialités et des ressources en sols établie par l'ORSTOM, base sur laquelle a été apposée le réseau routier national et les localités avec les noms issus du recensement de 2007. La légende de cette carte peut être consultée en Annexe 5.

2.1.7 Climat

Le Département du Niari, à l'instar de l'ensemble de la partie méridionale du Congo, est soumis à un climat du type bas-congolais ou encore soudano-guinéen caractérisé par :

- Une longue saison sèche de quatre à cinq mois, de mai à septembre, selon les régions, coïncidant avec un minimum de la température et de la tension de vapeur d'eau, en liaison avec le courant froid du Benguela longeant le littoral angolais et bas-congolais. Elle se caractérise par des rosées et des brouillards matinaux, de températures moyennes assez basses avec des minima quotidiens inférieurs à 20°C surtout dans les zones de hauteur ;
- Une longue saison des pluies, marquée par une diminution de la pluviosité en janvier et février, période appelée "petite saison sèche". Cette dernière a une importance non négligeable du point de vue agronomique.

La pluviosité annuelle est assez constante dans toute la région étudiée. Elle oscille entre 1 270 et 1 350 mm. Cependant il y a une légère diminution de l'Est à l'Ouest. La répartition mensuelle des pluies permet de noter une différence entre les stations situées sur les hautes collines (Mouyondzi, Boko) entre 500 et 600 m et celles de zones vallonnées (Brazzaville, Kinkala), entre 300 et 450 m.

Il apparaît que la première partie de la saison des pluies est plus marquée (octobre-novembre surtout) dans les premières que dans les secondes (50 mm d'écart au minimum durant ces deux mois) alors que, dans la 2^{ème} partie (avril-mai), la différence est moins sensible. Les températures moyennes sont de l'ordre de 25°C.

Les températures sont très proches d'une station à l'autre et leur variabilité en cours d'année est faible. Il est à noter que, sur le plateau des Cataractes, les températures sont sensiblement plus basses que dans les vallées. L'amplitude thermique diurne est restreinte.

Le degré hygrométrique est toujours élevé, présentant un maximum au début de la saison sèche et un minimum à la fin. Les variations diurnes sont importantes avec un maximum proche de la saturation au cours de la nuit.

L'évaporation est d'environ 800 mm/an avec un maximum à la fin de la saison sèche où le déficit de saturation atteint son maximum, alors que son minimum se situe au début de la saison sèche. La nébulosité a son maxima au cours de la saison sèche avec un minimum au début et à la fin.

Des microclimats caractérisés soit par des températures plus fraîches, soit par des précipitations plus abondantes sont observées dans les zones de hauts reliefs du centre du plateau de Mbé et à Boko dans le plateau des cataractes.

La constance de fraîcheur à Boko permet une bonne croissance de certaines cultures des pays plus tempérés comme le litchi, le mangoustan, etc. L'alternance de la chaleur et de l'humidité favorise la croissance rapide des plantes. En outre, la pluie qui féconde le sol est présente pendant les ¾ de l'année.

DOLISIE

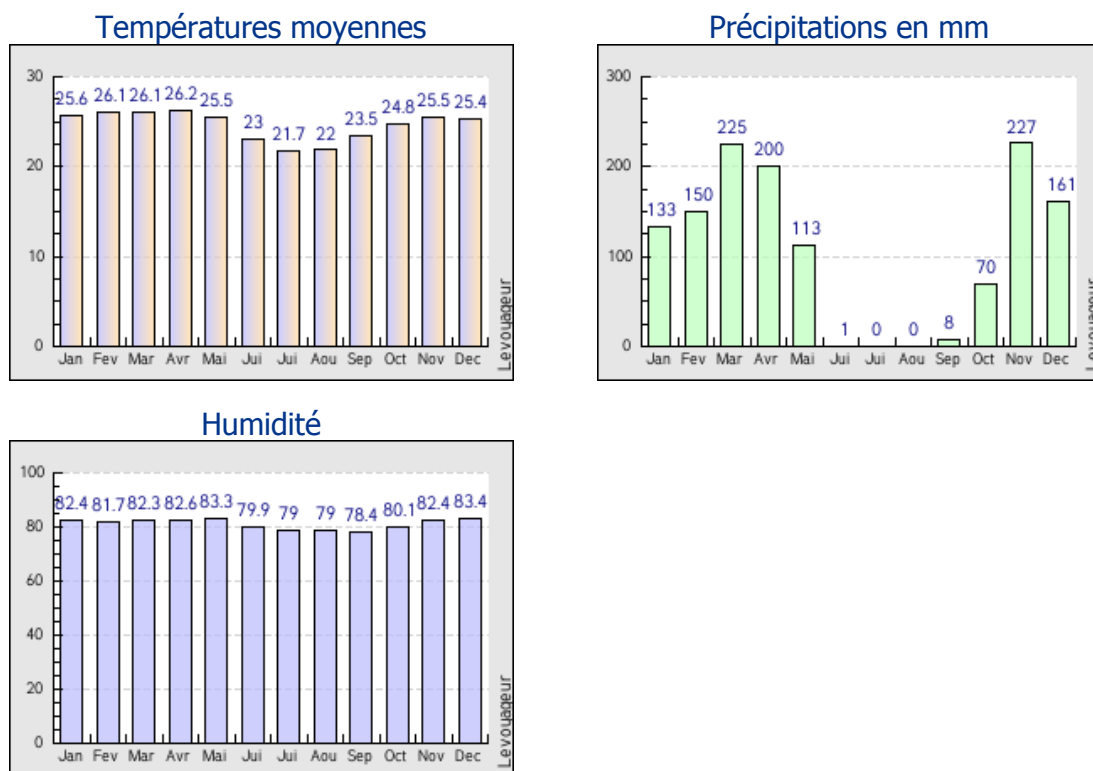


Figure 9 : Conditions climatiques du département du Niari

(Source : services climatologie Congo)

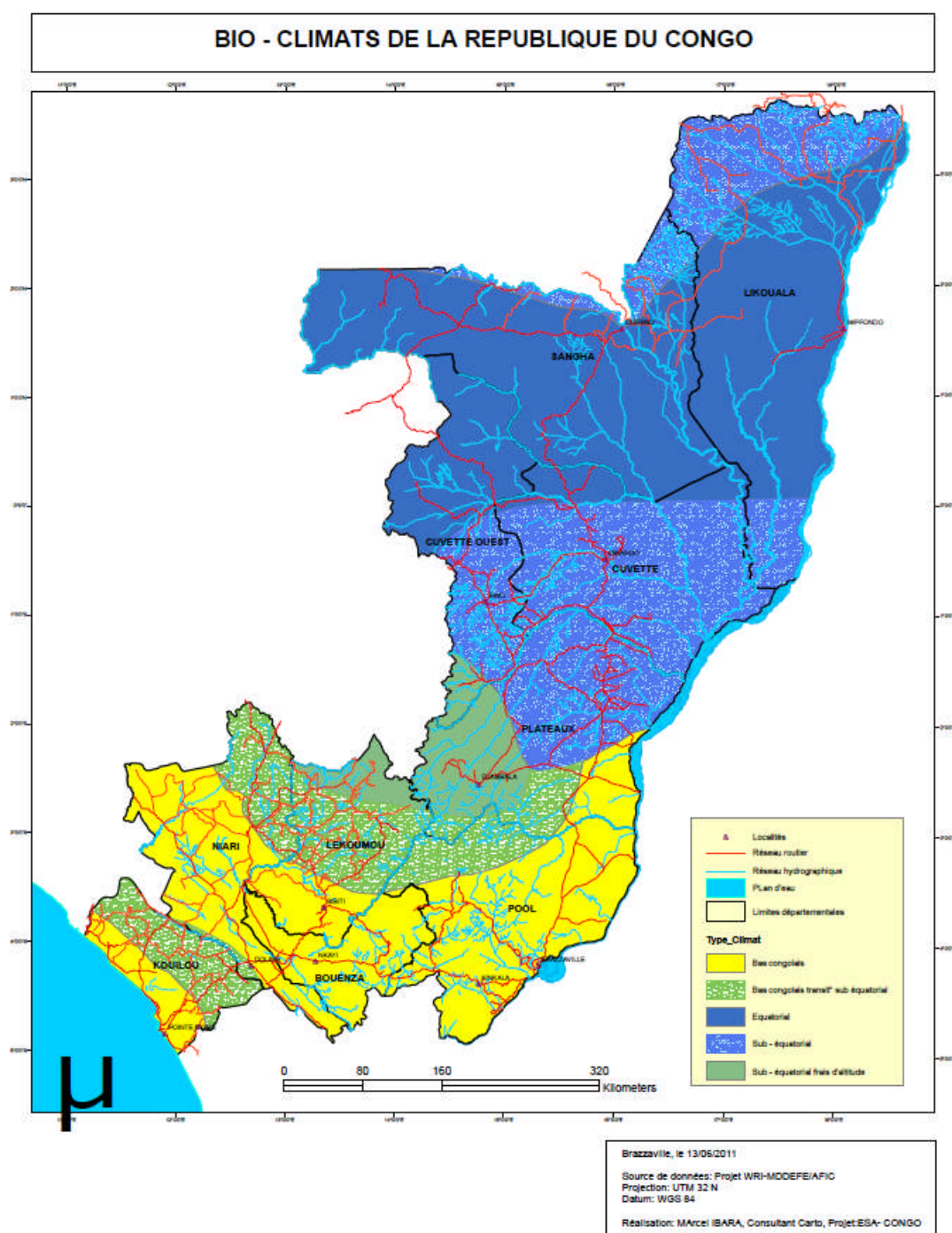
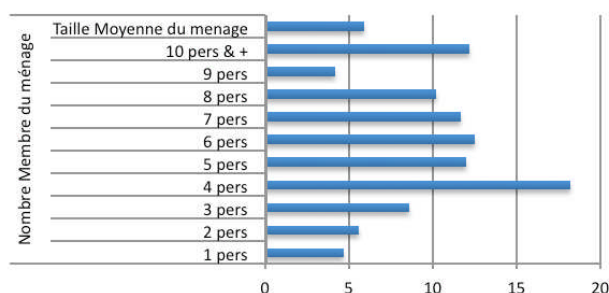


Figure 10 : Carte nationale des bio-climats du Congo

2.2 Contexte socio-économique

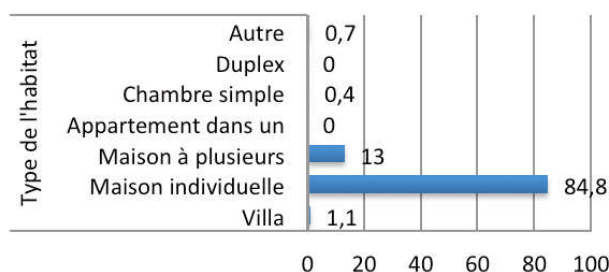
2.2.1 Conditions de vie



Les ménages sont de grande taille : plus de 80% dépassent les 4 personnes de moyenne.

Figure 11 : Taille des ménages agricoles

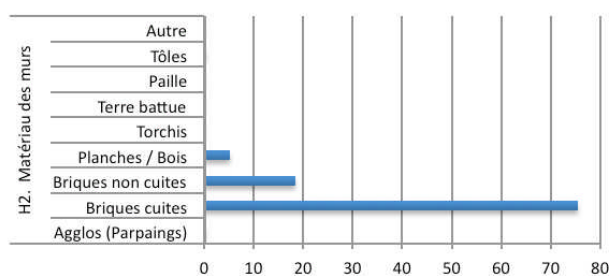
(Source : Enquête ESA, 2011)



La très grande majorité vit en maison individuelle

Figure 12 : Type d'habitat

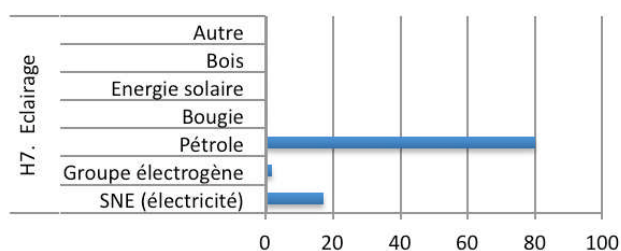
(Source : Enquête ESA, 2011)



Les ¾ des ménages vivent dans des maisons en dur, construites en briques cuites la plupart du temps

Figure 13 : Matériaux des murs des habitations

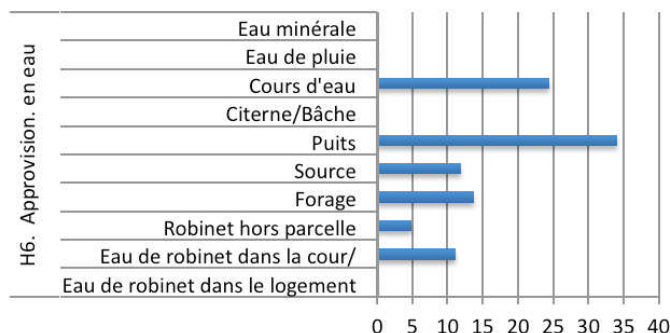
(Source : Enquête ESA, 2011)



La grande majorité des ménages utilise le pétrole pour s'éclairer, profitant des retombées indirectes de l'exploitation pétrolière

Figure 14 : Mode d'éclairage des ménages agricoles

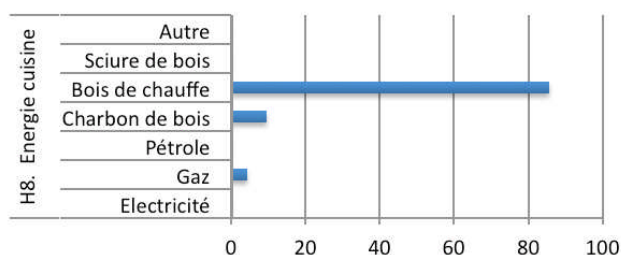
(Source : Enquête ESA, 2011)



Une majorité de ménage a accès à de l'eau de qualité, mais encore ¼ d'entre eux tirent leur eau des cours d'eau

Figure 15 : Accès à l'eau

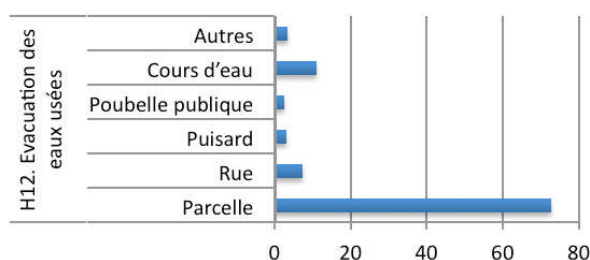
(Source : Enquête ESA, 2011)



L'immense majorité des ménages utilise du bois ou du charbon de bois pour les besoins domestiques

Figure 16 : Combustible de cuisson

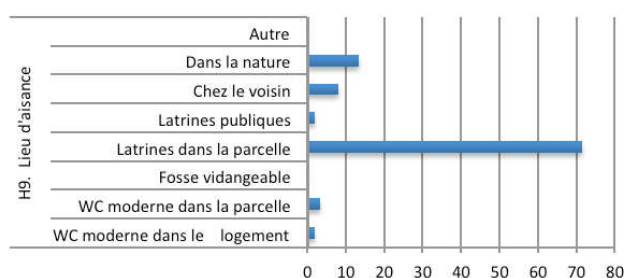
(Source : Enquête ESA, 2011)



L'évacuation des eaux usées se fait dans $\frac{3}{4}$ des cas dans la cour d'habitation.

Figure 17 : Mode d'évacuation des eaux usées

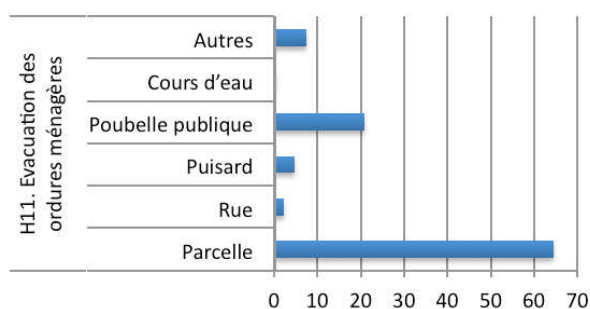
(Source : Enquête ESA, 2011)



Idem pour les latrines : $\frac{3}{4}$ des ménages font leur besoin dans une latrine installée sur leur parcelle.

Figure 18 : Lieux d'aisance

(Source : Enquête ESA, 2011)



La situation est légèrement meilleure pour les ordures ménagères : « seulement » $\frac{2}{3}$ finissent dans la parcelle et $\frac{1}{5}$ dans les poubelles publiques.

Figure 19 : Mode d'évacuation des déchets et ordures ménagères

(Source : Enquête ESA, 2011)

2.2.2 La situation du genre

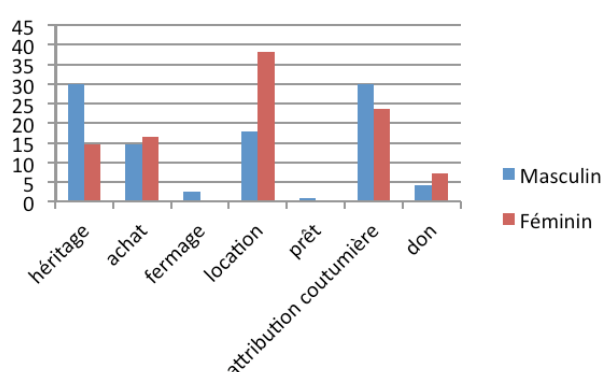
La femme est largement impliquée dans les activités agricoles (surtout maraîchage), que ce soit individuellement, ou au sein de coopératives. Cette situation s'est améliorée à la suite des conflits armés de 1998 : le nombre de femmes, surtout de jeunes filles mères, travaillant la terre s'est accru. Certaines de ces femmes disposent également de comptes au niveau de la MUCODEC.

Dans le département du Niari, il existe plusieurs groupements d'élevage féminin, qui sont spécialisés dans les ovins et caprins :

Tableau 2 : Coopératives de femmes d'élevage ovin et caprin

Localité	Kimongo	Louvakou	Nyanga	Dolisie
Nombre de femmes	21	9	24	18

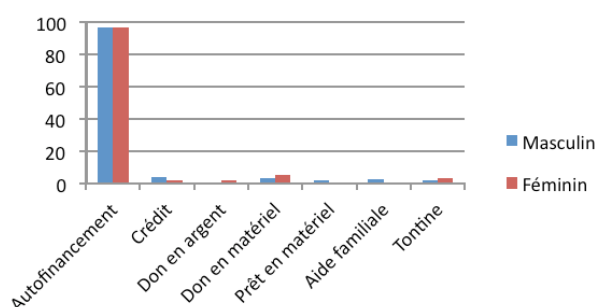
(Source : Rapport annuel de la DDEN, 2010)



38% des femmes acquièrent la terre par location contre 18% pour les hommes ; 24% des femmes contre 30% pour les hommes accèdent à la terre par attribution coutumière et seulement 17% des femmes contre 15% des hommes accèdent à la terre par achat. Ces données montrent que l'accès à la propriété de la terre selon les modes traditionnels est plus limité pour les femmes que pour les hommes.

Figure 20 : Mode d'acquisition des terres selon le sexe

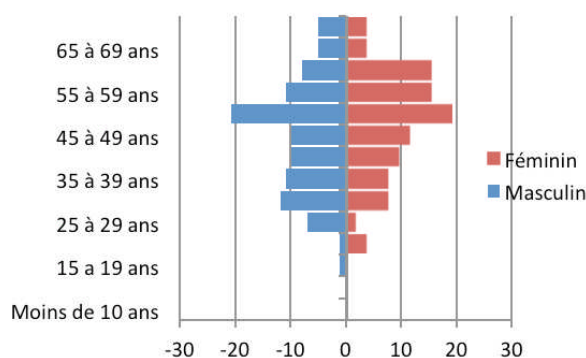
(Source : Enquête ESA, 2011)



Le principal mode de financement des activités agricoles est l'autofinancement. 96,6% des femmes contre 96,4% pour les hommes financent leurs activités sur fonds propres. Il n'y a donc pas de différence notable selon le genre. Il apparaît également le rôle marginal des institutions de micro finance dans le financement des activités agricoles.

Figure 21 : Mode de financement des activités agricoles selon le sexe

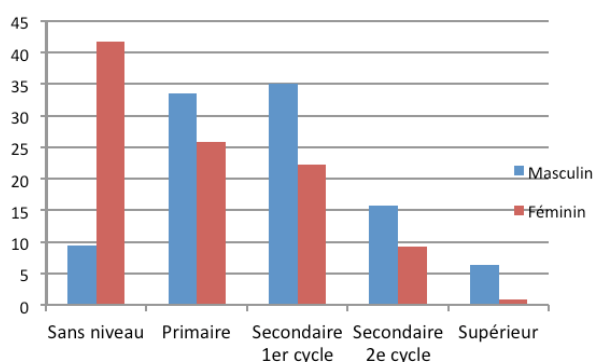
(Source : Enquête ESA, 2011)



Les données permettent de mettre en évidence deux tendances : avant 39 ans, on observe que, proportionnellement, il y a plus de jeunes garçons que de filles propriétaires de champs. De 39 à 59 ans, la proportion des femmes et des hommes propriétaires est presque identique. De 50 à 59 ans la proportion de femmes domine largement celle des hommes.

Figure 22 : Répartition des exploitants de champs par âge selon le sexe

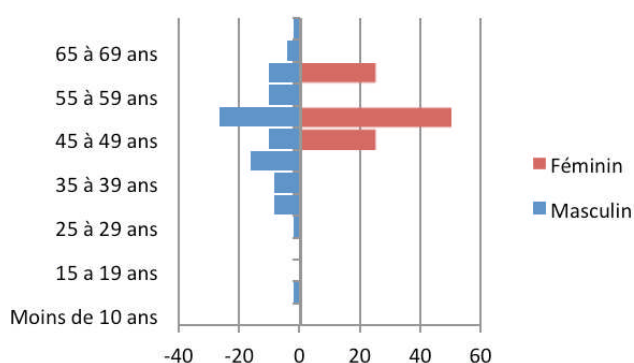
(Source : Enquête ESA, 2011)



De façon générale, plus le niveau d'instruction augmente plus le pourcentage de femmes diminue. La proportion de femmes sans instruction est très importante (42%) et largement supérieure à celle des hommes (9%). Globalement, les hommes propriétaires de champs ont un niveau d'instruction supérieur aux femmes.

Figure 23 : Répartition des exploitants de champs par niveau d'instruction selon le sexe

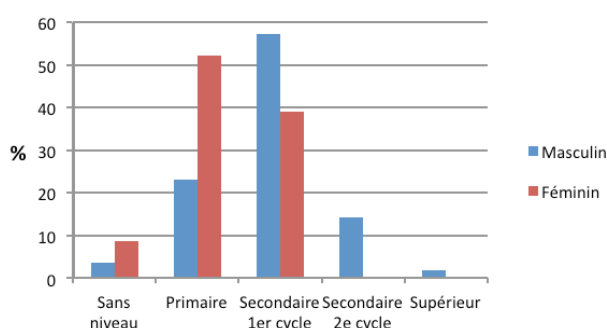
(Source : Enquête ESA, 2011)



Les femmes propriétaires de cheptels sont représentées seulement dans trois tranches d'âge. 50% des femmes appartiennent à la tranche d'âge allant de 50 à 54 ans, les 50% restants sont réparties de façon équitable sur les tranches d'âge allant de 45 à 49 ans et de 60 à 64 ans.

Figure 24 : Répartition des propriétaires de cheptels par âge selon le sexe

(Source : Enquête ESA, 2011)



Le graphique montre que les femmes propriétaires de cheptels ont un niveau maximum secondaire 1^{er} cycle. Comme pour les propriétaires de champs, les femmes ont de manière générale un niveau d'instruction inférieur aux hommes.

Figure 25 : Propriétaire de cheptels par niveau d'instruction selon le sexe

(Source : Enquête ESA, 2011)

2.2.3 Infrastructures

→ Scolaires

Tableau 3 : Etablissements scolaires du département

Etablissement	Public	Privé	Conventionné	Total
Primaire	218	26	6	250
Collèges	34	12	1	47
Lycée	4	1	-	5

(Source : DDEPSAN, 2011)

De nouvelles salles de classes doivent être construites pour répondre aux besoins sans cesse croissants du nombre d'élèves. Ceci est particulièrement vrai pour Makabana et Séguelé, où pour

certaines enfants pygmées et bantous l'école la plus proche se trouve à plusieurs dizaines de kilomètres.

Sur les 250 écoles primaires du département, Dolisie compte 76 établissements. Les cinq lycées du département sont aussi situés à Dolisie.

→ De santé

Le département du Niari compte 60 centres de santé, dont la moitié est fermé. Certains districts, tels que Londela-Kayes ou Makabana ne comptent pas un seul centre de santé ouvert. Certains sont en cours de réhabilitation par la fondation ENI ou le Conseil départemental.

La commune de Dolisie compte six centres de santé intégrés en état de fonctionnement et un centre en cours de construction, un hôpital général, un hôpital de référence (qui fonctionne, mais exige une réhabilitation) et d'un hôpital militaire.

→ De transport

L'accès au département du Niari s'effectue par trois réseaux :

- Réseau ferroviaire : Chemin de fer Congo océan et chemin de fer Ex Comilog ;
- Réseau aérien : aéroports de Dolisie et de Mossendjo ;
- Réseau routier : routes nationales n°1 en cours de réhabilitation et n°3 reliant Dolisie à Ngongo (vers la frontière du Gabon), routes préfectorales, pistes agricoles desservant les quatre bassins de production du département (111 km).

D'après le Directeur départemental des travaux publics, la majorité de ces routes sont praticables. Cependant, leur accès demeure difficile en saison des pluies, faute d'ouvrages de franchissement.

→ De marché

Le département dispose de plusieurs petits hangars de marché construits dans les districts ou les communes. Il n'existe pas de chambre froide dans le département.

→ Hydrauliques

L'approvisionnement en eau dans le département se fait par plusieurs moyens et plusieurs acteurs interviennent dans l'amélioration du service d'adduction en milieu rural. Le premier acteur est la Société nationale de distribution d'eau (entreprise d'Etat) installée dans les grands centres urbains (notamment le chef-lieu du département). L'entreprise procède à la construction des forages industriels et dispose également d'usines de traitement de l'eau de surface.

Au niveau de l'hydraulique villageoise, le département a connu, dès le début des années 1984, la construction de forages réalisés par la GTZ Hydroplan dans le cadre de la coopération entre le Congo et la République fédérale d'Allemagne (RFA). Après cela, est venu le projet Système d'alimentation d'eau potable (SAEP) du programme de municipalisation accélérée lancé par le Gouvernement. Enfin, Le projet PURAC et le PRODER exécutent actuellement les travaux de puits et d'aménagement des sources dans le département.

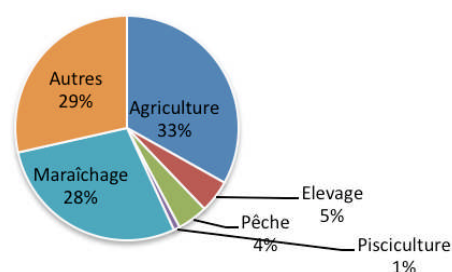
Tableau 4 : Forages installés par le projet PURAC

Localités	Forages
Makabana	2
Banda	2
Moutamba	3
Mougiundo Sud	3
Divinié	2
Nianga	3
Mayoko	3
Mbinda	2
Londela-Kayes	2
Total	22

(Source : Direction départementale de l'hydraulique, 2011)

Aucune infrastructure d'irrigation moderne n'existe. La non maîtrise de l'eau constitue une contrainte pour les paysans pour mener à bien les cultures du deuxième cycle (maïs, arachides).

3. Etat des lieux



L'agriculture et le maraîchage représentent l'activité principale de 61,6% des ménages ruraux du département. L'élevage et la pêche sont pratiqués à la marge (4 et 5%).

Figure 26 : Activités principales des ménages

(Source : Enquête ESA, 2011)

	Agriculture	Elevage	Pêche	Maraîchage
Sans niveau	30	13	6	10
Primaire	33	21	40	34
Secondaire 1er cycle	31	28	44	32
Secondaire 2e cycle	6	21	8	17
Supérieur	1	17	2	7

Les activités rurales sont exercées par des personnes ayant des niveaux d'instruction divers. A noter que l'élevage attire les plus instruits.

Figure 27 : Niveau d'instruction selon l'activité principale

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1 Agriculture

3.1.1 Situation générale de l'agriculture

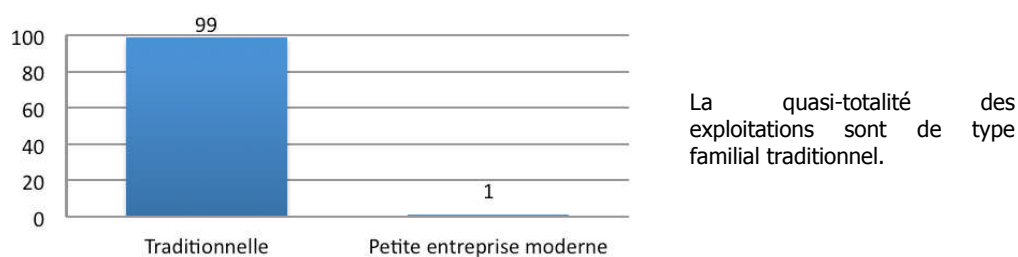


Figure 28 : Typologie des exploitations agricoles

(Source : Enquête ESA, 2011)

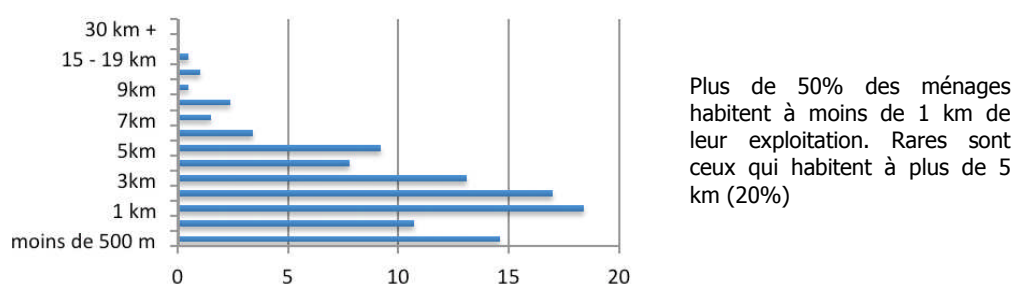


Figure 29 : Distance de l'exploitation à la route

(Source : Enquête ESA, 2011)

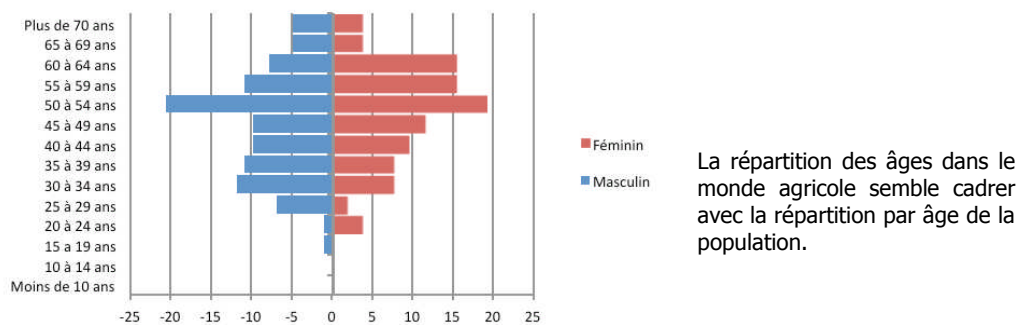
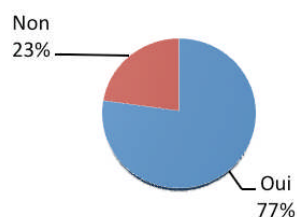


Figure 30 : Pyramide d'âge par sexe des agriculteurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

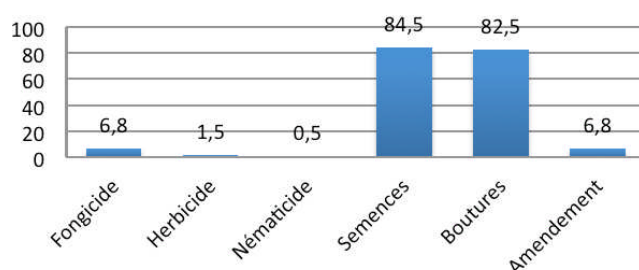
3.1.2 Facteurs de production



¾ des ménages font appel à de la main d'œuvre non familiale, signe d'une certaine intensification agricole

Figure 31 : Utilisation de main-d'œuvre non familiale

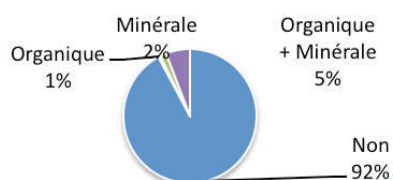
(Source : Enquête ESA, 2011)



Les intrants utilisés par les agriculteurs sont essentiellement des semences et boutures. Très peu utilisent des produits chimiques ou des engrais.

Figure 32 : Intrants utilisés par les agriculteurs

(Source : Enquête ESA, 2011)



Ce graphique confirme et précise le précédent. Seuls 8% des agriculteurs utilisent des engrais. L'utilisation mixte d'engrais chimiques et organiques est privilégiée par 5% d'entre eux.

Figure 33 : Existence et type de fertilisation pratiquée

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.3 Principales productions

Le département du Niari comprend quatre bassins de production. Les produits cultivés varient sensiblement d'un bassin de production à l'autre :

Tableau 5 : Bassins de production du Niari

Axe	Localités	Filières
Voie ferrée Ex comilog	Makabana, Moutamba, Mossendjo, Moungoundou-Sud, Mayoko, Mbinda, Yaya, Moungoundou-Nord	manioc, arachide, maïs, huile de palme, courge, oignon, niébé, igname, banane, agrumes, safou, ananas, cultures maraîchères
Route Gabon	Kibangou, Banda, Nyanga, Divenuié	manioc, arachide, maïs, huile de palme, oignon, banane, agrumes, safou, ananas, manquier, taro, avocat
Kimongo/Londela-Kayes	Kimongo, Londela-Kayes	manioc, arachide, maïs, huile de palme, banane, taro, pois d'angole, cultures fruitières, cultures maraîchères, haricot
Périphérie de Dolisie	Périphérie de Dolisie et Louvakou	manioc, arachide, maïs, igname, banane, oignon, banane, taro, pois d'angole, cultures fruitières, cultures maraîchères, haricot

(Source : rapport annuel de la DDAN, 2010)

Le manioc, comme partout au Congo, arrive en tête des productions. Dans le Niari, il est suivi de l'arachide, la banane, la tomate et les agrumes. Les autres productions sont plus anecdotiques.

Tableau 6 : Volumes de production par filière

Filières	Volumes (en t)	Filières	Volumes (en t)
Manioc	4 118	Maïs	11
Arachide	3 220	Safous	10
Banane	286	Piment	6
Tomate	158	Mangues	6
Agrumes	52	Haricot	2
Choux	31	Ciboule	1
Poivron	18	Carotte	1

(Source : DDAN, 2011)

Carte d'estimation de l'occupation des sols sur la base des localités répertoriées lors du recensement national de 2007 en prenant une moyenne d'un Km de rayon d'emprise pour chaque village.

Le constat est simple, hormis la zone sud du département où l'emprise présente une certaine densité tout le reste du département est quasi vide de population et d'activité agricole.

Attention cependant au fait que la zone forestière au nord a été largement attribuée à des concessionnaires.

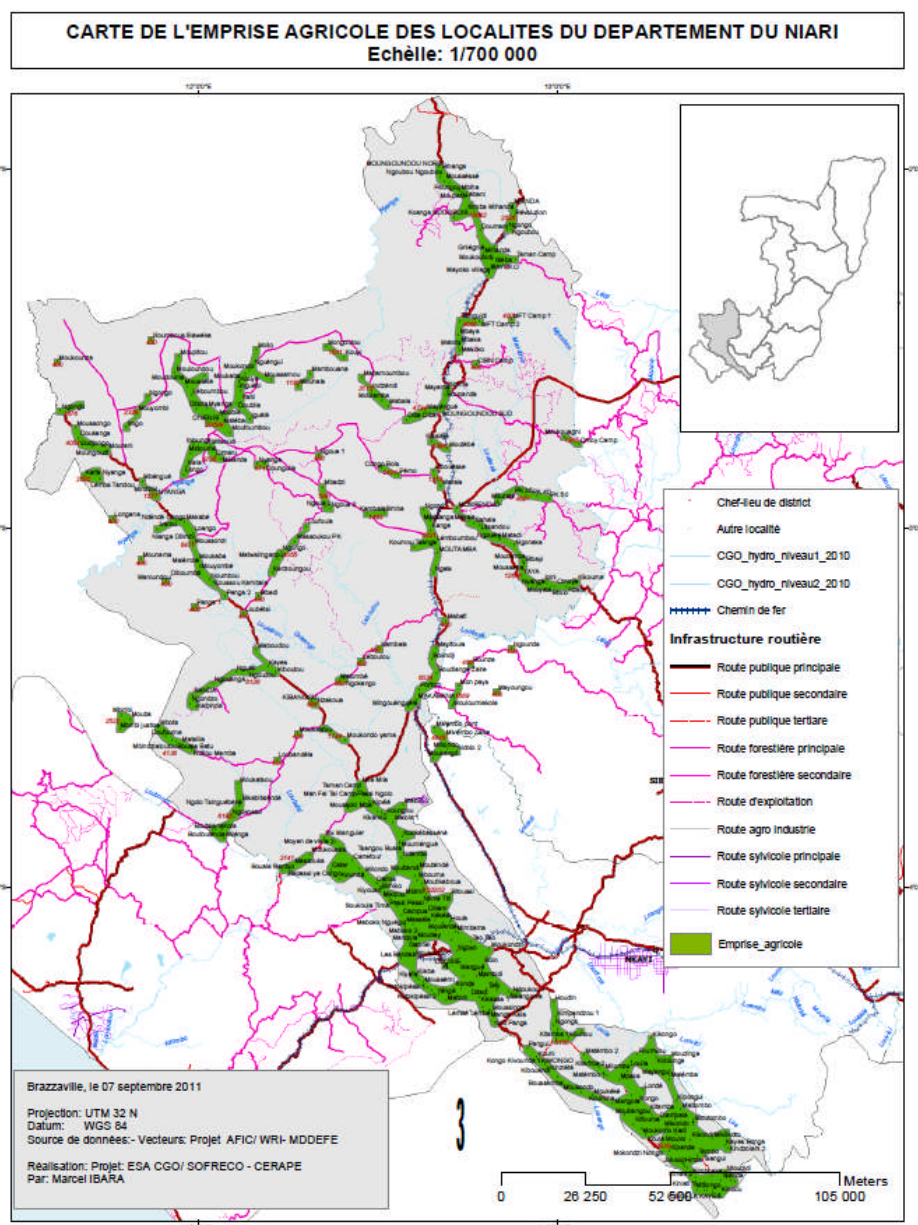


Figure 34: Carte d'emprise agricole du département du Niari

(Source : Enquête ESA, 2011)

Le maraîchage est une activité répandue dans le Niari, où l'on compte une dizaine de sites maraîchers : Ngot-Dzoungou, Mbouda, Tahiti, Dianga, derrière le CETM, le secteur du Secrétaire général de la Mairie, Moulendé, bureau d'étude des travaux publics, Sala-Ngolo, Foundou-Foundou.

Le département compte aussi trois sites aménagés (Ngot-Dzoungou, Mbouda, et Tahiti) avec un système d'irrigation, des logements, des magasins de stockage et des bâtiments pour la formation des membres. Le tableau ci-dessous recense les maraîchers permanents du secteur agricole de Dolisie :

Tableau 7 : Maraîchers du secteur agricole de Dolisie

Localités	Hommes	Femmes	Total
Ngot-Nzougou	63	49	112
Mbouda	12	5	17
Gaïa Dianga	6	6	12
Petit Zanaga	36	12	48
Mont fleury	3	2	5
Quartier Bacongo	5	3	8
Quartier Capable	8	5	13
Mangadzi	10	10	20
Route Moulendé	11	10	21
Total	154	102	256

(Source : DDAN, 2010)

Le tableau suivant recense les principales maladies et ravageurs par type de culture ainsi que les techniques de lutte à adopter :

Tableau 8 : Principales maladies et ravageurs agricoles

Spécifications	Maladies	Préconisations
Manioc	Mosaïque, pourridié, bactériose	Variétés résistantes et tolérantes
Maïs	Charbon	Incinération des pieds malades
Arachide	Rosette, nanisme	Respect de la densité lors des semis, apport du calcaire
Banane	Pourriture de la souche	Arracher les pieds atteints et jeter au loin, puis laisser reposer le sol
Cultures maraîchères	Rouille, blanc, teigne des crucifères	Pesticides
Cultures fruitières (agrumes principalement)	Gomiose	Fongicide

(Source : DDAN, 2011)

3.1.4 Commercialisation des produits frais et revenus

→ Bilan des importations et exportations en produits agricoles

Les produits sont commercialisés au niveau des marchés locaux (marché de Dolisie par exemple), des marchés de Pointe-Noire et une partie est même exportée en Angola, au Gabon et au Cabinda. Le Gabon a ainsi importé, en 2010, 870 t de manioc roui, 400 t d'arachide coque et 200 t de taro.

La réhabilitation de la route nationale n°1 facilite en effet l'écoulement des produits. La commercialisation est assurée par des grossistes (venant de Pointe Noire), semi-grossistes et petits détaillants. Une partie non négligeable des produits part en avion sur Brazzaville et Pointe Noire :

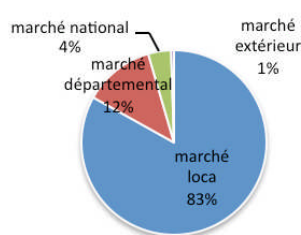
Tableau 9 : Volumes (t) de produits agricoles transitant par l'aéroport de Dolisie

Produits	Brazzaville	Pointe-Noire	Total
Tomate	-	45,6	45,6
Manioc (cossettes)	12,5	12,7	25,2
Chou	20,1	0,8	20,8
Poivron	0,9	11,2	12,1
Arachide coque	8,3	2,0	10,3
Arachide décortiquée	6,7	1,9	8,6
Banane plantain	6,0	2,3	8,3
Safou	0,9	3,1	4,0
Orange	1,1	-	1,1
Ciboule	0,2	0,7	0,9
Citron	0,6	-	0,6
Courge	0,5	0,1	0,6
Haricot	0,3	-	0,3
Persil	-	0,4	0,4
Totaux	58.2	80.8	139.1

(Source : DDAN, 2010)

L'analyse de ce tableau montre que la tomate, le manioc, le chou, le poivron et l'arachide (coque et nette) sont les produits les plus exportés. La tomate et le poivron sont fortement exportés à Pointe-Noire, mais peu à Brazzaville, du fait de leur fragilité. En effet, les pistes agricoles sont en mauvais état, surtout en saison des pluies. Il faut noter qu'une société de chargeurs vient de s'installer à Dolisie, afin de louer des véhicules et acheminer les produits agricoles en dehors du Niari.

→ Vente des produits agricoles sur le marché local



L'essentiel de la production (83%) est vendue localement, directement sur le marché le plus proche. Les échanges sur le marché départemental représentent 12% du total. Une part négligeable est écoulee sur le marché national et extérieur, le département ne produisant pas suffisamment pour cela.

Figure 35 : Marchés de vente des produits agricoles

(Source : Enquête ESA, 2011)

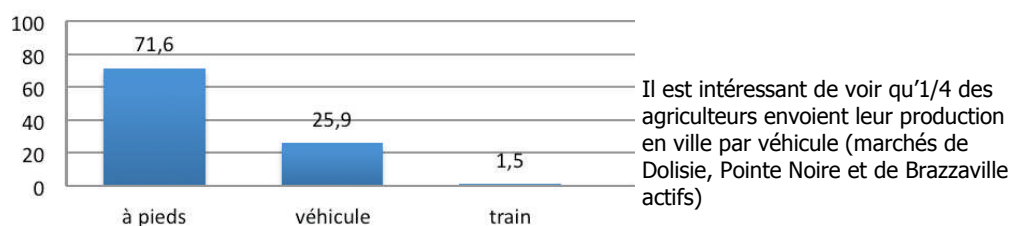


Figure 36 : Moyens de transport pour la commercialisation des produits
(Source : Enquête ESA, 2011)

Ci-dessous est présentée une liste des prix des produits agricoles pratiqués dans le département :

Tableau 10 : Prix des produits agricoles (FCFA) dans les marchés locaux

Produits	Unité	Kimongo	Louvakou	Kibangou	Makabana
Manioc cossettes	Sac	10 000-12 000	10 000-13 000	10 000-15 000	15 000-16 000
Manioc roui	Sachet	-	5 000	2 500-3 000	-
	Sac	-	-	-	6 000-7 000
Manioc tubercule	Sac	-	3 000-4 000	-	-
Arachide coque	Sac	8 000-10 000	10 000-14 000	6 000-10 000	8 500-10 000
Arachide nette	Quaker	350-500	-	-	500-1 000
Maïs	Seau	700-1 000	-	-	-
	Sac	-	7 000-10 000	-	7 000-9 000
Banane	Régime	700-1 200	1 500-5 000	1 000-1 500	800-2 500
Taro	Sac	-	8 000-10 000	-	3 000-5 000
Igname	Tas	-	500-1 000	-	-
Patate douce	Sac	-	20 000-25 000	-	-
Courge	Sac	-	40 000-60 000	-	30 000-35 000
Noix de palme	Sac	-	2 500-3 000	-	-
Huile de palme	Litre	-	-	-	800-900
Safou	Filet	-	3 500-5 000	3 500-5 000	2 500-3 000
Chou	Sac	12 000-15 000	-	-	-
Tomate	Seau	700-2 500	-	-	-
	Copal	-	3 000-8 000	-	-
	Caisse	-	20 000-26 000	-	-
Oignon	Sac	-	25 000-30 000	25 000	35 000-40 000
Haricot	Copal	-	10 000	-	-
	Quaker	400-1 000	-	-	-
	Sac	-	20 000-30 000	-	-
Figue	Sac	-	4 000	-	2 000-2 500

(Source : DDAN, 2010)

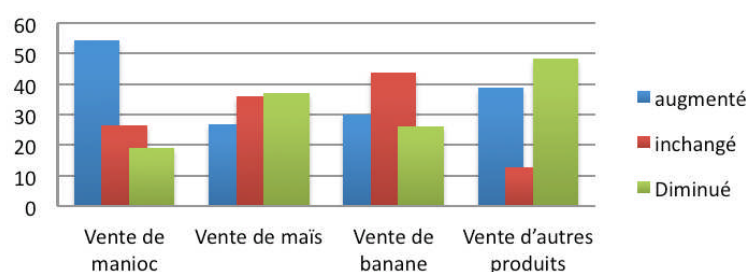
Tableau 11 : Variations des prix agricoles entre 2009 et 2010 sur les marchés de Dolisie

Produits	Prix 2009	Prix 2010	Variation	Produits	Prix 2009	Prix 2010	Variation
Aubergine violette	315	686	+ 371	Poivron	1082	1844	+ 762
Baselle	454	680	+ 226	Tomate	827	865	+ 38
Chou	463	643	+ 180	Tomate	758	1260	+ 502
Ciboule	827	791	- 36	Piment	-	960	-
Endive	385	462	+ 77	Carotte	1457	1231	- 226
Oseille de Guinée	318	380	+ 62				

(Source: calcul à partir des données DDAN, 2010)

On constate une augmentation générale des prix entre 2009 et 2010 : +28% en moyenne, avec quelques productions qui ont subi des augmentations beaucoup plus fortes (comme l'aubergine : +118%, le poivron : +70%, la tomate : +66%).

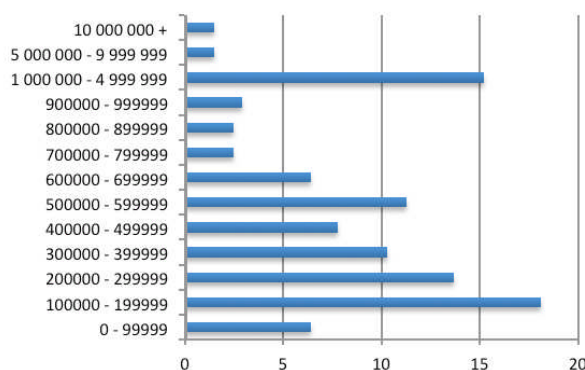
→ Revenus agricoles



Les chiffres précédents, recensés par la DDAN, ne correspondent pas aux évolutions ressenties par les agriculteurs, pour qui les prix des produits autres que manioc, maïs et banane ont diminué

Figure 37 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différents produits

(Source : Enquête ESA, 2011)



Les revenus sont relativement modestes mais sans aucun doute supérieurs à la moyenne nationale :

- Plus de la moitié des ménages agricoles touchent moins de 400 000 FCFA par an.
- Mais par ailleurs, au moins 1/5 touchent plus d'1 MFCFA de revenus par an.

Figure 38 : Revenus annuels des agriculteurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.5 Transformation et commercialisation des produits transformés

Selon le rapport annuel de la DDAN (2010), le département souffre cruellement du manque d'unités de transformation agro-alimentaires moderne. On peut cependant observer, autour des marchés urbains et dans certains quartiers populaires, la présence de moulins artisanaux pour le manioc, l'arachide et le maïs. On trouve aussi des unités de transformation artisanales pour faire des boissons alcoolisées, comme le Loungouila faite à base de la canne à sucre et le Ntombé faite à base des palmiers dits « Tatié ».

Pour chacune des productions pouvant faire l'objet d'une transformation présentes dans le département, nous présenterons l'état de la filière et les perspectives de développement à court et moyen terme.

3.1.5.1 La filière palmier à huile

Le palmier à huile était cultivé jadis traditionnellement dans les villages dans la partie forestière du Congo. Elle est devenue par la suite une culture industrielle, principalement dans la SANGHA et la CUVETTE.

Il faut souligner un projet en cours de négociation qui intéresse ce département :

ENI Congo (Italie) qui souhaite réaliser son projet en milieu de savane. Deux plantations expérimentales sont prévues à Ngabé dans le Pool pour 2 500 ha et à Kibangou dans le Niari pour 2500 ha. Aux vues des conclusions des études en cours et des résultats de ces tests, la perspective finale est d'exploiter 70 000 ha afin de saturer le marché congolais (35 000 t d'huile raffinée) et de produire des biocarburants pour le reste (250 000 tonnes). La politique de ce projet envisage également de promouvoir la plantation de palmiers par les villageois autour des plantations industriels.

3.1.5.2 La filière café

La culture du café a été introduite dans les années 50 dans le sud du pays (Lekoumou, Niari, Plateaux et Cuvette)

Historique

En 1991, elle occupait environ 3 500 ha, mais la faible productivité des vieilles plantations non entretenues ne permettait de ne commercialiser que 1 000 tonnes par an, qui étaient vendues par l'Office de Commercialisation du Café et du Cacao (OCC).

A partir de 1993, la liquidation de l'OCC a ouvert le marché aux acheteurs privés et la production a fortement chuté à cause des cours très bas sur le marché international et des coûts de collecte très importants (estimés à environ 134 FCFA/kg).

Seules, dans la zone forestière du Niari, ont subsisté des plantations un peu entretenues.

Production de café vert, commercialisation, exportation

Les plantations sont vieilles et souvent placées derrière les cases villageoises, elles ne sont pas entretenues et les grains ne sont plus cueillis, faute d'acheteurs. Les parcelles, souvent inférieures à 30 ares qui occupaient les forêts-galeries, ont peu à peu disparues pour être remplacées par la culture du haricot, utilisant le bois des caféiers comme tuteur.

Des dépulpeuses, pour effectuer les opérations post récoltes du café arabica, avaient même été mises en place par les acheteurs-exportateurs ; jusqu'en 2001, le café vert était acheté par deux sociétés de Pointe Noire : les Etablissements Guénin qui exportaient 10 à 15 conteneurs par an (180 à 250 tonnes) qui a arrêté ses activités en 2000 à cause des difficultés de collecte (dispersion des vendeurs, petites quantités et coûts trop importants) et la société Otto Export, d'origine italienne, qui a également cessé ses achats aujourd'hui.

Transformation en café torréfié

Les établissements Guénin avait monté une petite unité artisanale de torréfaction à Pointe Noire, qui a cessé toute activité en 2001 à cause du manque de rentabilité par rapport au café importé à bas prix.

Aujourd'hui, la mission n'a recensé qu'une petite torréfaction artisanale à Brazzaville : la Société de Commercialisation des Produits Agricoles (SOCOPA) qui utilise du café vert local (rarement) et importé.

Projets

Aucun projet n'a été recensé.

Pistes de réflexion

Le café est une denrée qui n'est pas périssable avant transformation mais qui le devient dès qu'il est torréfié et soumis à l'air libre.

Il y a des expériences qui ont été menées par des torréfacteurs privés –notamment au Cameroun – mais ces projets sont limités car le consommateur veut des mélanges arabica/robusta avec une grande variété d'origine. Il faut donc proposer des cafés de mélange, ce qui est difficile aujourd'hui pour une torréfaction locale, compte tenu d'un potentiel de production réduit à néant.

3.1.5.3 La filière arbres fruitiers

Les principales productions fruitières, réparties plus ou moins bien sur l'ensemble du territoire sont le bananier, le manguier, le safoutier, l'avocatier, les agrumes, les fruits de la passion (barbadine), les litchis, le papayer et l'ananas.

Localisation

Plus particulièrement dans les départements du POOL, des PLATEAUX, du NIARI et de la BOUENZA

Production actuelle et commercialisation

Le NIARI a toujours eu des vergers importants de mangues, avocats, d'agrumes et de bananes et la commercialisation était facilitée par l'ouverture des pistes par les forestiers. La commercialisation se faisait par train à partir de Dolisie vers Brazzaville et Pointe Noire. La désorganisation de la CFCO et l'absence de wagons spécialisés a eu raison de ce commerce, devenu quasi inexistant aujourd'hui.

La production fruitière est pratiquée en bosquets autour des villages, on ne rencontre plus de plantation organisée et bien entretenue. Il s'agit plutôt d'une économie de cueillette. La productivité des « vergers » est très faible, le vieillissement des arbres, leur non remplacement et le manque d'entretien ne permettent pas aux paysans d'en tirer un revenu stable et important. De plus, les moyens de conservation et de stockage en chambre froide sont inexistantes, les transports sont souvent difficiles, longs et coûteux, la production doit s'écouler au fur et à mesure de la cueillette et les excédents, parfois importants, sont perdus, les fruits pourrissant sur place.

L'atout principal de ces plantations, c'est la régularité de production étalée sur l'année entière et sur l'ensemble du territoire et que les fruits font partie de l'alimentation congolaise à hauteur de 100 kg/habitant et par an, ce qui est important. La production totale qui était de 700 tonnes environ en 1998 a fortement chuté et doit se situer aujourd'hui autour de 400 tonnes (550 tonnes en 2002) alors que les importations se situent à plus de 5 000 tonnes. Les besoins alimentaires seraient, quant à eux, à 30 000 tonnes.

A signaler la production du safoutier dont le fruit, qui peut être transformé en huile, est très apprécié des congolais dans le département de la Likoula et de la Sangha, à tel point qu'une partie de la consommation de Brazzaville est importée du Cameroun, malgré le problème du transport et de la conservation très délicats.

Les problèmes liés à la commercialisation viennent du fait que certains fruits voyagent très mal dans les conditions de transport au Congo : la banane souvent transportée par bateau, mûrit très vite, la papaye réagit mal au moindre choc, la mangue, la barbadine, l'avocat et le litchi craignent les chocs importants, seuls les agrumes se conservent assez correctement.

3.1.5.4 La filière produits vivriers

Les principaux produits cultivés par les petits exploitants, qui occupent aujourd'hui la quasi-totalité des terres et qui assurent plus de 95 % de la production vivrière du pays, sont : le manioc, la banane, l'arachide, le maïs, l'igname, la pomme de terre, le riz, le haricot et les légumes dans les zones périurbaines. La localisation de ces exploitations se situe le long des voies de communication et la densité des champs est très faible ailleurs.

En ce qui concerne la transformation de ces produits vivriers, seuls le manioc, le maïs, le riz et l'arachide se prêtent à la transformation, les autres spéculations se retrouvent en frais sur les marchés.

→ MANIOC

Quelques caractéristiques de la production de manioc :

- Les racines sont très périssables à l'état cru, elles pourrissent dans les 4 jours sans transformation.
- Le Congo possède le quatrième plus haut taux de consommation par habitant : 234 kg par an, 425 kg en zone rurale et 175 kg en zone urbaine.
- La production annuelle dépasse 1,2 million de tonnes et ne satisfait que partiellement la demande du pays, environ 300 000 tonnes sont importés.
- Le Niari fournit 13 % de la production nationale.

Historique

En 1970, l'état congolais a lancé une grande opération manioc par la création de fermes de production et de transformation.

- A MANTSOUMBA (BOUENZA) : création d'une unité industrielle de production de fufou d'une capacité de 12 000 tonnes par an et d'une ferme de 800 ha portée par la suite à 1600 ha. A la suite du désengagement de l'état en 1986, la ferme et l'usine ont fermé et les paysans ont cultivé pour leur propre compte ces terres ; par contre, l'unité industrielle a été totalement pillée lors des conflits récents et il ne reste rien des bâtiments et process.



Figure 39: Vestiges de l'usine de transformation de manioc de Mantsoumba

Si ces fermes sont aujourd'hui abandonnées, il existe un début de mécanisation autour de ces anciennes fermes et un véritable savoir-faire, valorisable.

Transformation du manioc

Il existe un véritable engouement des paysans, hommes, jeunes et femmes pour la culture du manioc, à cause de l'autoconsommation d'une part, mais aussi du travail de transformation qui occupe toute la famille, des plus-values qu'il offre et des facilités d'écoulement vers les centres urbains sous forme de gari, de manioc roui et de fufou.

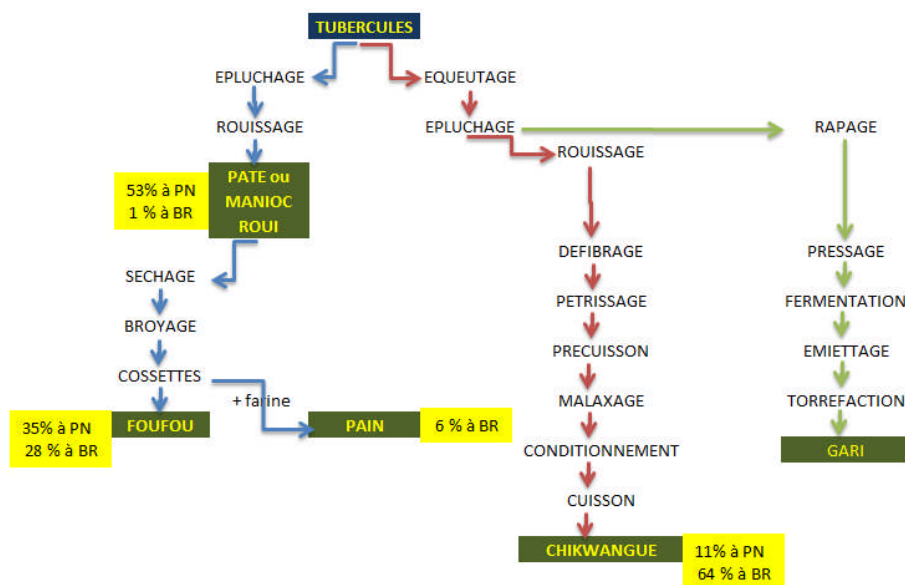


Figure 40 : Schéma de transformation du manioc

Sur les marchés urbains, le manioc sous forme de farine représente un tiers du marché, le reste se partage entre la pâte rouie pour Pointe Noire et le chikwangue pour Brazzaville.

Brazzaville est alimenté par le Pool à 60 %, par les Plateaux à 20%.

Pointe noire est alimentée par la Bouenza à 30 %, **le Niari à 25 %**, le Kouilou à 20 % et le Lekoumou à 15 %.

La transformation est aujourd’hui totalement traditionnelle ; elle se fait sur le lieu de production, pour des raisons de conservation impossible du tubercule et ainsi, la valeur ajoutée revient à l’exploitant et à sa famille. Les coûts sont plus élevés pour le manioc roui et le chikwangue que pour la farine qui est un produit semi fini.

Cette transformation traditionnelle engendre des déperditions parfois importantes, notamment au niveau du séchage durant la saison des pluies ainsi qu’au niveau de la conservation des tubercules. Elle est estimée à 5 % en saison sèche mais peut aller à 30 % en saison des pluies.

La transformation à plus grande échelle a récemment connu des expériences malheureuses :

- Dans le Niari, Agricongo avait installé un malaxeur pour la production artisanale de chikwangue, mais aujourd’hui tout a disparu.
- Dans le NIARI, les prêtres avaient installé une petite unité de transformation de manioc pour produire du chikwangue, de la farine de maïs et de la pâte d’arachide. Elle a été totalement pillée durant les conflits.

Pistes de réflexion

En ce qui concerne la production, on considère que le Congo doit produire $\frac{1}{4}$ de plus pour satisfaire la demande. Ce sont les départements du Pool, de la Bouenza, des Plateaux et du **Niari** qui peuvent fournir la plus grosse partie de la production, d’ailleurs, ce sont ces régions qui fournissent déjà les 2 pôles urbains. Ce sont donc dans ces 4 départements que l’effort de transformation doit se porter.

Les usines de transformation de type industriel ont besoin un approvisionnement constant de la part des paysans, ce qui est impossible à assurer pour l'instant : produits de mauvaise qualité, trop chers, logistique désorganisée et aléatoire. Il est totalement irréaliste de concevoir ce modèle avant de nombreuses années.

Un réseau d'unités de petite ou moyenne taille, bien réparties sur chaque département, d'une capacité de 1 à 5 tonnes par jour, paraît une stratégie plus envisageable. Les avantages sont nombreux : réduction des coûts de transport des tubercules, création d'un pôle d'activité au village, possibilité de concevoir un appui technique. Mais il ne faut pas occulter les conditionnalités : concevoir des zones d'influence réduites, donc avoir une densité de plantation importante, trouver des privés ou des groupements qui ont un esprit d'entrepreneur, former les responsables aux techniques de gestion et d'entretien des machines.

Cette transformation mécanisée procure un avantage certain pour la commercialisation des produits : la qualité des produits est nettement améliorée, ainsi que sa présentation et elle assure un débouché certain pour les paysans, ce qui doit permettre d'augmenter la productivité ainsi que la production par le système « d'appel d'air ». De plus, la durée de conservation de ces produits bien emballés est plus longue (de 3 à 6 mois) et permet une consommation plus étalée dans le temps et ainsi, de ne plus dépendre des transports aléatoires, source de déperdition.

Dans un second temps, l'installation d'unités plus performantes permettrait de produire de la farine de haute qualité qui pourrait, comme cela a été le cas au Ghana, être mélangée à la farine boulangère de blé pour la fabrication du pain.

Agricongo en association avec Challenge Futura (fabrication de matériel agricole) a mis au point une unité de fabrication mécanisée de 100 chikwangue à l'heure, appelée la boulangerie du manioc.

➔ ARACHIDE

L'arachide est une culture qui peut être à la fois industrielle et vivrière ; elle est consommée aussi bien par les animaux que par les hommes.

L'arachide est produite de façon beaucoup moins importante que dans les années 1970 (15 000 tonnes), la production n'était plus que de 3 450 tonnes en 1985 et serait de l'ordre de 10 000 tonnes aujourd'hui.

L'arachide de bouche est vendue sur les marchés de Brazzaville et Pointe Noire mais aussi achetée par les commerçants gabonais et cabindais.

Localisation

La production se répartit dans le POOL, la BOUENZA, le NIARI, et le LEKOU MOU.

Historique

En 1970, la Société Industrielle et Agricole du Congo, société qui vient d'être nationalisée, possède le complexe sucrier et la minoterie de NKAYI, monte une usine d'extraction d'huile d'arachide et une raffinerie à NKAYI (BOUENZA). En 1978, l'huilerie devient indépendante (HUILKA) et fonctionne jusqu'en 1991, date de la privatisation. L'usine s'approvisionnait dans la Bouenza, le Lékoumou, le **Niari** et le Pool à hauteur de 6 à 12 000 tonnes par an selon les années, alors que l'usine avait une capacité bien supérieure. La reprise en 1991 par des opérateurs Sud-africains, a permis de remettre aux normes l'usine, mais la l'activité n'a jamais redémarré.

Aujourd'hui, l'usine est abandonnée, mais pas complètement pillée : les process sont en place et il manque seulement les moteurs, certaines pièces et tuyauteries.



Figure 41: Usine Huilka à Nkayi

La relance de cette culture passe par la réhabilitation de cette unité, ce qui paraît possible techniquement, mais certainement pas économiquement, compte tenu de la faible productivité des parcelles paysannes et donc de la faiblesse de la production.

Par contre la raffinerie pourrait être réhabilitée pour le raffinage d'huiles autre que l'arachide ou encore d'huiles brutes importées. La mission doute de la rentabilité d'un tel projet, surtout s'il est porté par un investisseur privé.

→ MAÏS

Il est cultivé pour l'alimentation animale mais aussi pour l'alimentation humaine (pour certaines variétés).

Localisation

La production se répartit surtout dans le POOL, la BOUENZA, le NIARI, et le LEKOU MOU.

Historique

Les fermes d'état gérées par l'OCV produisaient du maïs de façon mécanisée pour alimenter les Unité d'Aliment du Bétail de Nkayi¹. La Société Belin International avait également expérimenté à Odziba (Bouenza) la culture sur grande échelle.

¹ Voir la filière Aliments du Bétail

De nombreuses fermes appartenant à des privés cultivaient également des surfaces de maïs, notamment dans la Bouenza. La Sapem Coton, ferme d'état, avait abandonné le coton pour le maïs sur 2 000 ha.

Depuis 1993 et la liquidation de l'OCV, suivie de l'apparition des conflits, ces fermes n'ont plus produit de maïs sur d'importantes surfaces.

Production actuelle

Le maïs est produit de manière traditionnelle, en association avec l'arachide et les courges sur de très petites parcelles ; la production est majoritairement autoconsommée. Les rendements sont très faibles (moins d'une tonne à l'ha) et les conditions de séchage étant très rudimentaires, voire inexistantes, les pertes peuvent aller jusqu'à 75% de la production.

La transformation artisanale consiste à broyer les grains dans des moulins écraseurs villageois.

La demande est extrêmement importante, au niveau de l'alimentation animale, mais aussi au niveau des brasseries ; elle dépasse largement l'offre.

Projets

Au cours de la visite de la mission, de nombreux opérateurs économiques nous ont fait part de leur volonté de se lancer dans la culture mécanisée du maïs, afin d'alimenter les 2 principales UAB et la brasserie.

- IPHD vend actuellement la production de ses 235 ha aux UAB et va passer à 2000 ha rapidement.
- Un privé Congolais vient de mettre en culture 1000 ha de maïs.
- Le PAM livre sa production à MINOCO (175 T actuellement).
- Le Syndicat des Fermiers Sud africains monte un projet d'installer 80 familles sur des parcelles de 1 000 ha : 17 000 ha dans la Bouenza et 60 000 ha dans le Niari. Ils projettent de produire 100 000 tonnes de maïs à partir de 2012 et de livrer 20 000 tonnes à MINOCO et 20 000 Tonnes à BRASCO. Ce projet paraît assez flou et irréaliste. Toutefois, il semble qu'une première étape de 8 000 ha soit en phase de réalisation dans le district de LOUKAKOU (NIARI), pour faire de l'élevage ainsi que du maïs et du soja.
- Enfin, MINOCO envisage de transformer la meunerie de NKAYI en maïserie à partir de maïs local pour le transformer en farine ou semoule, à raison de 125 t/h, soit un projet de 45 000 t/an. Le projet verrait le jour après avoir lancé des essais (en 2011) de broyage dans l'UAB actuelle.

La mission a constaté un véritable engouement pour la culture mécanisée du maïs, la destination étant clairement destinée aux UAB et aux brasseries. Toutefois, ces entrepreneurs ne maîtrisent pas encore les techniques culturales et obtiennent des rendements faibles, ni la problématique du séchage, ce qui provoque des pertes de poids et surtout de qualité.

→ RIZ

Il est cultivé pour l'alimentation humaine exclusivement.

Localisation

La production se répartit dans le POOL, la BOUENZA, le NIARI, le LEKOU MOU et la CUVETTE.

Historique

Les fermes d'état gérées par l'OCV produisaient du riz dans des espaces irrigués et une rizerie était installée à Mossandjo (NIARI) ; elle produisait du son pour l'Unité d'Aliment du Bétail de Nkayi². La

² Voir la filière Aliments du Bétail

production atteignait 3 400 tonnes en 1972 et seulement 750 tonnes en 1991. Depuis 1993 et la liquidation de l'OCV, suivie de l'apparition des conflits, ces fermes n'ont plus produit de riz et la rizerie est fermée.

Production actuelle

Si le riz prend de plus en plus de place dans l'alimentation des congolais, les paysans ne souhaitent pas en augmenter la production, car la commercialisation n'est plus assurée par l'état ; elle n'intéresse pas les privés, les marges par rapport au riz importé étant faibles voire négatives.

Les importations sont passées de 8 500 tonnes en 1982 à 33 000 tonnes en 1992. Elles sont aujourd'hui de plus de 50 000 tonnes.

Cette culture exigeante en main d'œuvre et en semences de qualité est délaissée, sauf autour de Mossandjo (NIARI) et Madingou (Bouenza), où on la trouve surtout dans des bas fonds.

Projets

Il n'y a aucun projet de relance de la transformation de riz (de paddy en riz décortiqué), compte tenu des faibles surfaces plantées et des prix très bas du riz importé.

3.2 Elevage

3.2.1 Situation générale de l'élevage

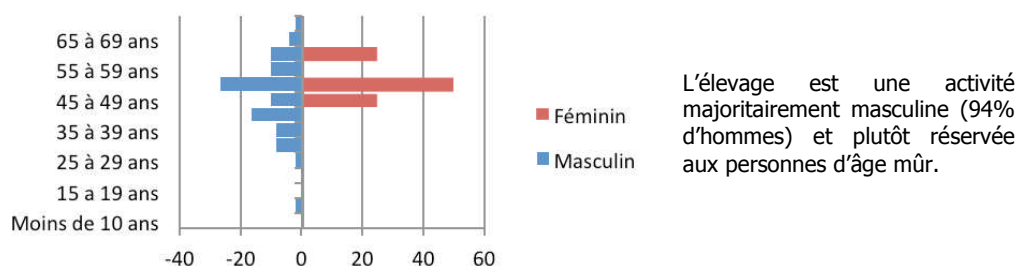


Figure 42 : Répartition des éleveurs par sexe

(Source : Enquête ESA, 2011)

Le cheptel bovin rencontré au Congo est constitué des races trypanotolérantes. On rencontre deux principales races : la Ndama et la Lagune ou Baoulé. A ces races résistantes à la trypanosomiase s'est ajoutée la race Zébu Mbororo récemment introduite surtout par les importateurs.

Les ovins et les caprins sont représentés respectivement par la race Djallonké et la race naine

La race locale du porc domine en milieu rural tandis que les races Large white et Landrace sont élevées en claustration dans les unités périurbaines modernes. On trouve aussi, dans une moindre mesure, les races Piétrain et Duroc.

L'aviculture congolaise exploite les espèces suivantes : les poulets, les pintades, les canards, les dindons, les cailles et les oies.

Les principales races élevées de lapins au Congo sont : le Géant de Flandres, le Fauve de Bourgogne, le papillon français, le Normand et le Petit russe.

Chez les aulacodes, *Thryonomys swinderianus* reste la seule race exploitée.

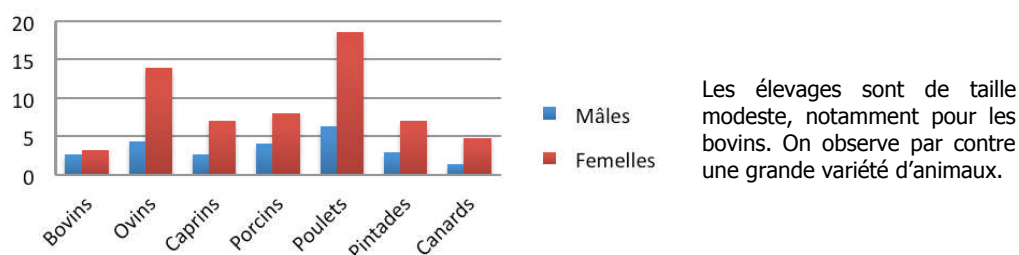


Figure 43 : Effectifs moyens par type et sexe des animaux

(Source : Enquête ESA, 2011)

Tableau 12 : Effectifs par cheptel (gros animaux) dans le département

Localité	Vaches	Moutons	Chèvres	Porcs
Dolisie		1 590	257	200
Londéla-Kayes	2 624	6 135	10 026	270
Kimongo	937	1 224	1 496	95
Louvakou	427	924	339	161
Kibangou	-	598	60	38
Mossendjo	-	317	153	88
Banda	-	598	534	57
Nyanga	-	355	365	8
Divénié	-	277	202	37
Moungoundou-Nord	-	120	98	41
Moungoundou-sud	-	102	109	70
Mayoko	10	71	136	19
Mbinda	-	94	94	23
Makabana	-	705	351	100
Moutamba	-	141	85	76
Yaya	-	98	72	36
Total	3 998	13 349	14 377	1 319

(Source : DDEN, 2011)

Tableau 13 : Effectifs par cheptel (petits animaux) dans le département

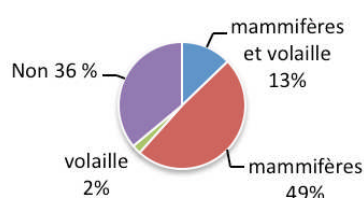
Localité	Poulets	Canards	Lapins	Pigeons
Dolisie	16 155	743	21	611
Londéla-Kayes	1 322	342	-	127
Kimongo	4 867	417	-	161
Louvakou	15 659	503	-	317
Kibangou	917	103	-	54
Mossendjo	4 885	349	-	129
Banda	1 612	92	-	67
Nyanga	1 917	101	-	51
Divénié	2 139	73	-	55
Moungoundou-Nord	891	56	-	38
Makabana	8 400	714	-	623
Moutamba	1 229	74	-	58
Moungoundou-sud	942	51	-	35
Mayoko	837	93	-	42
Mbinda	933	62	-	65
yaya	812	97	-	39
Total	63 517	3 870	21	2 472

(Source : DDEN, 2011)

Les exploitations sont caractérisées par un fort taux de mortalité provoqué par des épidémies comme la Peste des petits ruminants (PPR) ou la Peste porcine africaine (PPA).

L'encadrement et la formation s'effectuent de manière directe par l'implication de la direction départementale ou des autres partenaires au développement à travers la mise en place de projets comme le Programme de micro réalisation de l'Union européenne (PMRUE) installé entre les années 2002 et 2006, ainsi que l'implication d'organismes tels que l'IPHD, l'ASUDH, le PNUD, la FAO, le PNSA.

3.2.2 Accès aux soins vétérinaires

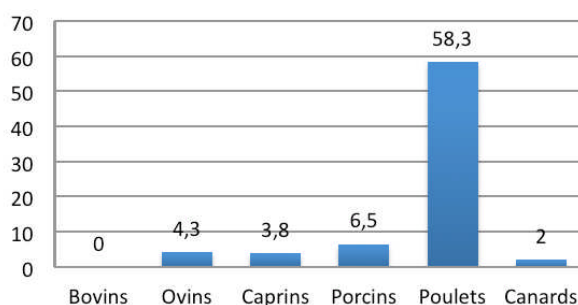


2/3 des éleveurs ont déjà consulté un vétérinaire au cours des 12 derniers mois, la plupart du temps pour les ruminants.

Figure 44 : Accès aux soins vétérinaires

(Source : Enquête ESA, 2011)

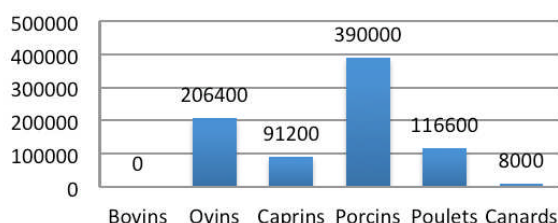
3.2.3 Vente des animaux et revenus



Sans surprise, les ventes de poulets sont les plus nombreuses. Elles sont même très fortes. L'élevage bovin dans le département est caractérisé par un faible nombre d'exploitations mais de grande taille. Ces exploitations à tendance capitaliste n'ont pas été enquêtées dans le cadre de la présente étude (qui s'attachait avant tout à étudier les exploitations familiales). C'est ce qui explique que les ventes de bovins n'apparaissent pas dans ce graphique.

Figure 45 : Nombres moyens d'animaux vendus sur 12 mois

(Source : Enquête ESA, 2011)



Les revenus générés par l'élevage de porcs semblent intéressants. Les autres productions semblent constituer avant tout une activité d'appoint. Parmi les éleveurs enquêtés, aucun n'avait vendu de bovins au cours de l'année passée, les revenus tirés de cette espèce ont donc été nuls (voir explication du graphique précédent).

Figure 46 : Revenu moyen par type d'élevage sur 12 mois

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.3 Pêche

3.3.1 Situation générale de la pêche

Baigné par les eaux du fleuve du bassin Kouilou-Niari et de son affluent la Nyanga, le département du Niari possède des potentialités halieutiques non négligeables. Ce potentiel n'est pas connu avec précision mais pourrait être de l'ordre de 10 à 15 000 t/an (Deucenick, 1988). Ces plans d'eau ont la particularité d'avoir une productivité plus élevée pendant la grande saison sèche (de juin à septembre).

Les zones d'intenses activités de pêche sont réparties principalement dans 3 districts : Tsembo (Banda) ; Pont du Niari, Bangondo, Ngokango (Kibangou) et Mingouéngouélé (centre et village), Matadila (Makabana).

Le recensement exhaustif du nombre de pêcheurs et de pisciculteurs est difficile à mener le long du fleuve Niari, ainsi qu'au niveau des rivières et des lacs où se pratiquent ces activités. Le nombre de pêcheurs est estimé à 572 pêcheurs (DDPAN, 2009).

L'encadrement ou le suivi des pêcheurs reste très faible. Toutefois, appuyés par le PNUD, certains pêcheurs du Pont du Niari ont pu s'organiser en association.

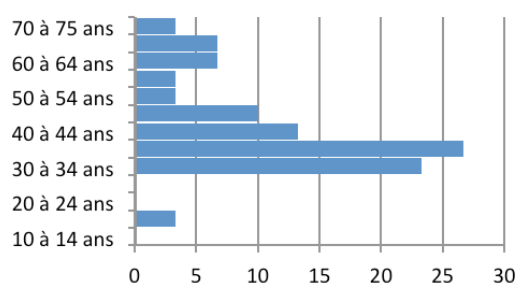
L'activité de pêche se concentre autour de la production de la crevette (Missalas) qui se vend très bien dans la commune de Dolisie, à Pointe-Noire, Brazzaville et même à Kinshasa
La production est assurée pratiquement toute l'année, mais elle est la plus élevée pendant la saison des pluies. En 2009, elle a été de 177,8 tonnes.

Tableau 14 : Production de crevettes (en t) par villages et par mois

Mois	Six manguiers	Pont Niari	Makabana	Mila-Mila	Ngokango Leboulou	Loubetsi Tsembo	Moukatso u	Total
Janvier	4,7	6,3	2,1	1,5	0,4	1,0	0,5	16,0
Février	2,2	3,6	0,9	0,6	0,2	0,5	0,1	8,1
Mars	3,2	4,6	1,0	0,8	0,3	0,7	0,2	10,7
Avril	2,0	3,6	0,6	0,2	0,1	0,4	0,1	7,0
Mai	1,1	2,2	0,5	0,1	0,1	0,2	0,1	4,3
Juin	0,9	1,0	0,2	0,1	0,0	1,0	0,1	3,3
Juillet	0,7	-	-	-	-	-	-	-
Août	0,6	0,7	0,1	0,1	1,1	0,8	0,1	3,5
Septembre	0,4	0,8	0,4	0,2	1,0	1,5	0,2	4,4
Octobre	1,7	2,4	0,9	0,1	0,9	0,6	0,9	7,5
Novembre	9,3	11,1	4,2	3,5	7,8	6,0	3,0	45,4
Décembre	13,0	17,0	8,0	3,0	9,9	5,7	5,7	63,8
Total	39,8	54,2	19,0	10,4	20,0	23,4	11,0	177,8

(Source : DDPN, 2009)

En dehors de la crevette, les poissons pêchés sont la carpe, le silure, le machoiron, le capitaine et le macrobachium. Le département compterait 572 pêcheurs et 342 pisciculteurs (DDPAC 2009).

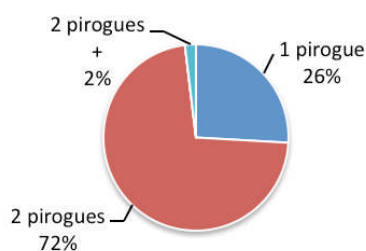


Les pêcheurs sont uniquement des hommes, généralement dans la force de l'âge, voire même âgés. Très peu de jeunes pratiquent cette activité.

Figure 47 : Pyramide des âges des pêcheurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.3.2 Matériels et techniques de pêche



3/4 des pêcheurs se sont spécialisés et possèdent 2 pirogues, signe d'une activité de pêche assez intense. Seule une minorité de pêcheurs (moins d'1/4) possède des pirogues motorisées, cela en raison du coût élevé de ces engins. Les autres possèdent généralement des pirogues monoxyles à rames.

Figure 48 : Nombre de pirogues par pêcheur

(Source : Enquête ESA, 2011)

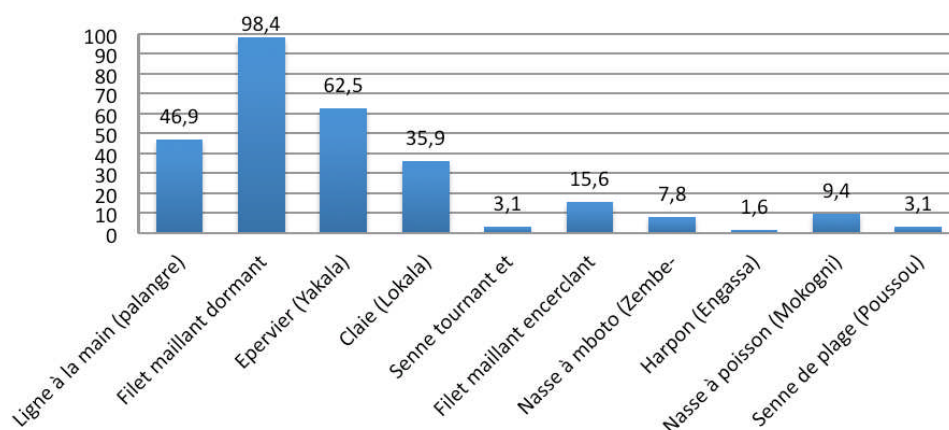
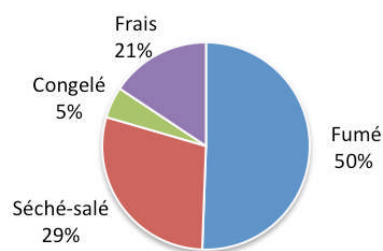


Figure 49 : Techniques de pêche utilisées

(Source : Enquête ESA, 2011)

Les techniques de pêche utilisées dans le Niari sont pratiquement les mêmes que l'on rencontre dans les eaux continentales. Ces techniques traditionnelles sont très diversifiées selon les saisons : le filet maillant dormant est l'engin le plus usité, ainsi que les lignes et les éperviers. Les claies ne sont pas les moindres. Les nasses sont utilisées pour pêcher la crevette et il faut en avoir au moins 120 pour espérer avoir une bonne production. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la ressource qui se fait de plus en rare, avec le nombre croissant des pêcheurs.

3.3.3 Commercialisation et revenus

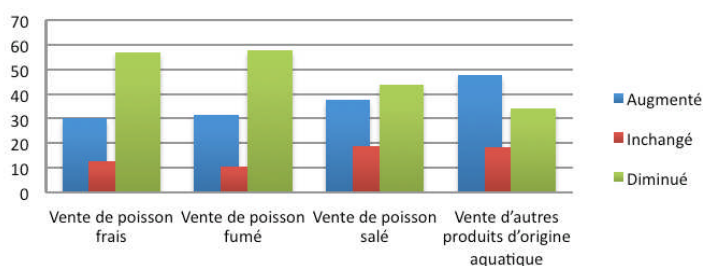


Destinés généralement à l'auto consommation, les poissons d'eau douce sont fumés dans la moitié des cas. Le séchage-salage est également largement pratiqué (29%).

Figure 50 : Modes de conservation des poissons

(Source : Enquête ESA, 2011)

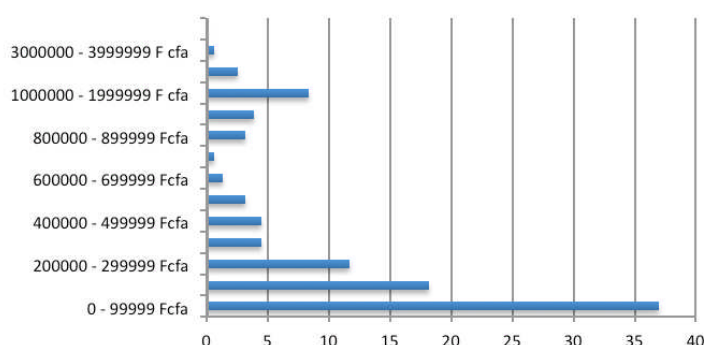
En ce qui concerne la crevette, les pêcheurs utilisent des viviers ou encore les nasses en attendant l'arrivée des commerçants qui doivent parcourir des centaines de kilomètres avant d'atteindre les sites de pêche. Ces derniers sont équipés des glacières ou encore des vieilles coques de congélateurs où ils entreposent le produit avec de la glace. En absence des généglares, la glace est fabriquée dans les centres urbains en utilisant les congélateurs domestiques. La crevette permet aux pêcheurs de réaliser les gains les plus élevés. Le Kilo de crevette est vendu sur le site à 3.000 FCFA, et 6.000 FCFA à Dolisie.



Les revenus du poisson (frais, salé, fumé) ont a priori plutôt diminué, alors que les autres revenus, liés notamment à la crevette, ont a priori augmenté

Figure 51 : Evolution 2009-2010 des revenus pour différents produits

(Source : Enquête ESA, 2011)



Les revenus de la pêche sont assez modestes : 2/3 des pêcheurs gagnent moins de 300 000 FCFA par an.

Figure 52 : Revenus annuels des pêcheurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.3.4 Pisciculture

Le Niari fait partie des 3 principaux départements piscicoles du Congo du point de vue de la superficie des étangs. Il bénéficie de 3 stations piscicoles secondaires appartenant à l'Etat dont l'une d'elles est en contrat de fermage (Dolisie).

Tableau 15 : Stations piscicoles domaniales du Niari

Localités	Année de construction	Nombre d'étangs	Superficie des étangs (ha)
Mossendjo	1955-1958	8	1,13
Dolisie	1955-1958	11	0,38
Divénié	1955-1958	14	0,14

Source : Bilan diagnostic du secteur de l'aquaculture 2009

Tableau 16 : Nombre de pisciculteurs recensés dans le Niari

Nombre de pisciculteurs	Nombre d'étangs	Superficie des étangs (ares)	Nombre moyen d'étangs	Superficie moyenne des étangs (ares)
101	396	781, 90	3, 92	1, 97

Source : Bilan diagnostic du secteur de l'aquaculture 2009

Les pisciculteurs possèdent en moyenne 4 étangs, avec une superficie moyenne en eau de 2 ares, ce qui laisse supposer que la pisciculture dans le Niari demeure une activité de subsistance pour la plupart des exploitants. On recense au total 100 aquaculteurs à Dolisie dont 60 sont constitués en coopératives. Six pisciculteurs de la ville bénéficient depuis 2007 de l'encadrement de l'Association Pisciculture-Développement rural Africain (APDRA), ONG ivoirienne appuyée par le Centre de Développement des Entreprises (CDE) de l'Union Européenne.

De plus en plus, les pisciculteurs produisent eux-mêmes des alevins et fabriquent l'aliment de poisson à partir des sous-produits locaux.

Malgré l'engouement que suscite cette activité, les contraintes liées à la disponibilité des alevins de qualité et de l'aliment de poisson constituent un véritable frein au développement de cette filière.

3.4 Forêt

3.4.1 Situation sur la gestion des forêts

Le Massif du Chaillu est le deuxième massif forestier du Congo en termes de superficie, avec 3,5 millions d'hectares environ ; il surplombe le département du Niari. En plus de la forêt, on y trouve des savanes à *Hyparrhenia Dipalandra* et des savanes incluses. Ce massif participe à la production nationale en bois d'œuvre à hauteur de 150.000 m³ de grumes/an, soit 21 % environ de la production nationale.

L'Okoumé (*Aucoumea klaineana*) est la principale essence qu'on rencontre dans ce département avec 70% du volume sur pied, suivi du Limba (*Terminalia superba*). Les espèces telles que le Moabi (*Baillonella toxisperma*), le Dibétou (*Lovoa Trichiloïdes*) et l'Iimba (*Pycnanthus angolensis*), le Longhi (*Gambéa Africana*) le Niové (*Staudtia stipitata*) sont également présentes dans ce massif ; les méliacées y sont peu représentées. Cinq exploitants forestiers opèrent dans le massif :

→ FORALAC (UFE Louessé)

Localisée dans l'UFA Sud 5 (Mossendjo), l'UFE Louessé a une superficie totale de 123 600 ha, pour une superficie utile de 65 317 ha. Elle a été attribuée par Convention d'aménagement et de transformation (CAT) à la Société forestière, agricole, industrielle et commerciale (FORALAC) en décembre 2009, pour une durée de 15 ans. FORALAC a une Autorisation de coupe annuelle (ACA) sur 3 050ha pour 2010, soit 1 986 pieds et un volume prévisionnel d'un peu plus de 11 100 m³. L'exploitation a commencé en février 2010.

→ SOFIL (UFE Lé Boulou)

L'UFE Lé Boulou est localisée dans l'UFA Sud 5 Kibangou. Elle a une superficie totale de 275 770 ha et une superficie utile de 54 509 ha. Elle a été attribuée par Convention de transformation industrielle (CTI) pour une durée de 15 ans à la Société forestière et industrielle de Lé Boulou (SOFIL) depuis octobre 2002. Au titre de l'année 2010, SOFIL a obtenu une ACA portant sur 6 250 ha et 2 493 pieds, pour un volume prévisionnel d'un peu plus de 15 750 m³.

→ SFIB (UFE Ngouha 2 Nord)

La Société forestière et industrielle du bois (SFIB) est attributaire de l'UFE Ngouha 2 Nord suivant la CTI signée en octobre 2002 pour une durée de 15 ans. Située dans l'UFA Sud 5 (Kimbangou), cette UFE a une superficie totale de 44 080 ha pour 16 789 ha de superficie utile. En 2010, la société a bénéficié d'une ACA portant sur 2 275 ha et 1 953 pieds, pour un volume prévisionnel d'un peu plus de 11 500 m³.

→ ACI (UFE Ngongo Nzambi)

La société Asia Congo industries (ACI) est attributaire de l'UFE Ngongo Nzambi suivant la CAT signée en janvier 2006 et modifiée par avenant en mars 2010 pour une durée de 15 ans. D'une superficie totale de 194 964 ha pour 113 561 ha de superficie utile, cette UFE est située dans l'UFA Sud 6 (Divinié). En 2010, ACI a bénéficié d'une ACA portant sur une superficie de 11 950 ha et 3 918 pieds, pour un volume prévisionnel d'un peu moins de 24 700 m³.

→ ADL (UFE Mouyala)

La société Ateliers de la Louessé (ADL) est attributaire de l'UFE Mouyala suivant le Contrat d'exploitation forestière (CEF) signé en février 1998 et modifiée par avenant en mars 2010, pour une durée de 26 mois. D'une superficie totale de 41 000 ha pour 30 702 ha de superficie utile, cette UFE est située dans l'UFA Sud 5 (Mossendjo). En 2009, la société ADL avait bénéficié d'une ACA qu'elle n'a pas totalement exploitée. ADL a donc obtenu, en avril 2010, une autorisation

d'achèvement de la coupe annuelle 2009, valide jusqu'en juin 2010. Cette dernière portait sur 967 pieds pour un volume prévisionnel d'un peu moins de 6 000 m³.

Comme la majorité des forêts du Congo-Brazza, le massif du Chaillu-Niari est également victime de déforestation, causée principalement par : (i) l'exploitation forestière irrationnelle : exportation du bois en grumes et/ou sous forme transformée par les industriels et vente des planches aux artisans locaux, (ii) l'exploitation de bois de chauffe : comme sur l'ensemble du Congo, le bois et le charbon sont les combustibles les plus communs, (iii) l'agriculture sur brûlis : cette technique, liant abattage et brûlage des arbres et du sous-bois à des fins agricoles, participe significativement à la déforestation du massif.

Afin de lutter contre la déforestation, l'Eucalyptus (*Eucalyptus globulus* Labill), l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*) et le Limba (*Terminalia superba*) sont plantés dans le département du Niari par le Service national de reboisement (SNR) et la société Eucalyptus et fibre du Congo (EFC). Des arbres fruitiers sont également plantés, tels le safoutier (*Dacryodes edulis*), l'avocatier (*Persea americana*), l'oranger (*Citrus sinensis*), le mandarinier (*Citrus reticulata*), le citronnier (*Citrus limon*) et les palmiers greffés.

3.4.2 Réserves naturelles et domaines de chasse

Le département du Niari compte trois réserves de faune et deux domaines de chasse. Le tableau ci-dessous présente ces différentes réserves et domaines avec leurs superficies et caractéristiques.

Tableau 17 : Réserves et domaines de chasse

Désignation	Année de création	Superficie (ha)
Réserve de faune Nyanga Nord	1956	7 700
Réserve du Mont Fouari	1956	15 600
Réserve de faune de Tsoulou	1963	30 000
Domaine de chasse de Mont Mavoumbou	1956	42 000
Domaine de chasse de Nyanga-Sud	1956	23 000

(Source : MDDEF, 2011)

Le massif forestier du Chaillu-Niari renferme plusieurs espèces remarquables, parmi lesquelles :

- gorilles (*Gorilla gorilla gorilla*) ;
- chimpanzés (*Pan troglodytes troglodytes*) ;
- bonobos ou chimpanzés pygmées (*Pan paniscus*) ;
- orangs-outangs (*Pongo pygmaeus*) ;
- éléphants (*Loxodonta africana cyclotis*) ;
- buffles (*Syncerus caffer nanus*) ;
- coléoptères (cétosies, scarabées, longicornes) ;
- lépidoptères de nuit (attacides, spingides) ;
- termites (*Thoracotermes macrothorax* et *Macrotermes mulleri*) ;
- des reptiles et plusieurs autres espèces.

3.4.3 Commerce et utilisation des PFNL

Le Niari dispose de nombreux PFNL, qui sont soit autoconsommés, soit commercialisés. Ces PFNL sont utilisés dans l'alimentation (*Aframomum citratum*, *Allanblackia floribunda*, *Dacryodes heterotricha*, etc.), dans la pharmacopée (*Carica papaya*, *Abrus precatorius*, *Tetracera potatoria*... etc.), dans l'artisanat...La récolte des chenilles et des champignons est pratiquée par les riveraines tandis que le braconnage contribue significativement à la raréfaction de certaines espèces rares.

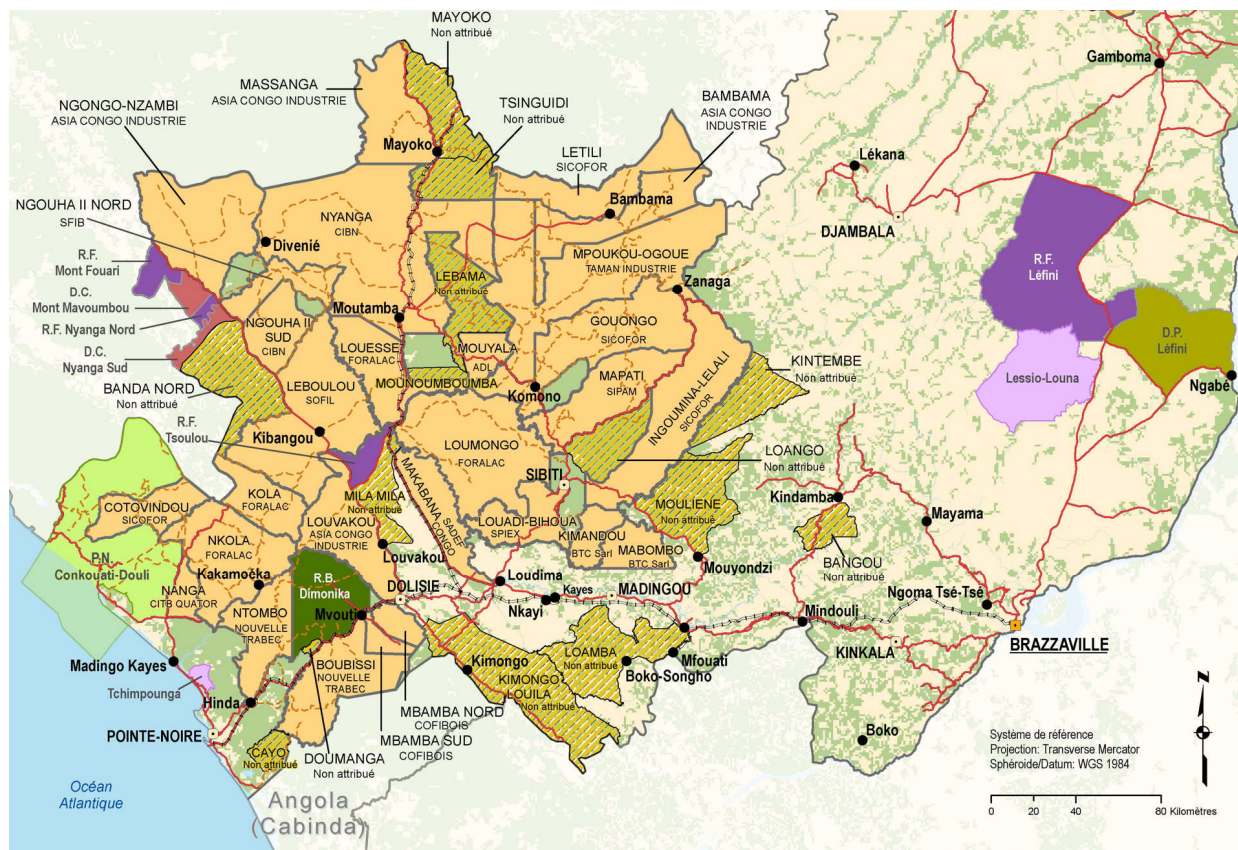


Figure 53 : Carte du découpage forestier du sud Congo

La carte du découpage du sud forestier est extraite de l'atlas forestier national du Congo mis à jour en mai 2011 par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable avec l'appui technique du WRI.

La légende de la carte forestière est présentée en annexe 6.

Il est remarquable de constater que la quasi-totalité du département du Niari est attribuée en concessions forestières à des exploitants privés.

Une concertation étroite entre le MAE et le MEFDD est indispensable pour envisager un développement concerté de cette zone.

4. Environnement institutionnel

Après les troubles sociopolitiques de la dernière décennie, le Congo et particulièrement le Niari connaissent désormais un climat de paix, favorable à l'application des lois relatives au territoire et aux structures s'y référant.

4.1 Services déconcentrés

Pour rappel, l'administration territoriale de l'Etat est organisée en circonscriptions administratives, lesquelles sont : le département, le district, la commune, la communauté urbaine, l'arrondissement, la communauté rurale, le quartier et le village (art.1 décret n°2003-20 du 6 février 2003).

Le département est placé sous l'autorité du préfet, nommé par l'Etat, dont il est le représentant au niveau du département. Le département est une unité territoriale décentralisée étant donné que son exécutif appartient au président du conseil départemental élu par le conseil en son sein. L'influence préfectorale reste néanmoins forte au vu du droit de contrôle des actes des autorités locales décentralisées que peut exercer le préfet. De la même façon, la commune comporte un exécutif et une instance délibérante.

Le district, quant à lui, est une portion de département placé sous l'autorité d'un sous-préfet nommé par décret du Président de la République.

A noter également le statut de la communauté rurale : elle se définit comme « une circonscription administrative constituée par un groupement d'habitants d'une même agglomération rurale ayant un niveau de développement caractérisé par la présence d'un minimum d'infrastructures de base et de services publics » (art.24, loi n°3-2003). Elle représente un certain nombre de villages contigus sur un périmètre déterminé. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur délégué nommé par arrêté du ministre chargé de l'Administration du Territoire. Il est placé sous l'autorité directe du sous-préfet du district de son ressort territorial.

4.1.1 La Direction Départementale de l'Agriculture

La direction départementale de l'agriculture compte un effectif de 60 agents, dont 37 hommes et 23 femmes répartis à Dolisie et dans 16 secteurs. Le budget est stable depuis plusieurs années : 4MFCFA sont affectés au centre de Dolisie, 17 MFCFA dans sept secteurs, neuf n'étant pas pris en compte dans le budget : Banda, Londela-kayes, Makabana, Moutamba, MOUNGOUNDOU-NORD, MOUNGOUNDOU-SUD, Mbinda et Yaya (DDAN, 2010).

4.1.2 La direction départementale de l'élevage

Cette direction compte 20 agents, dont 11 hommes et neuf femmes. Son budget annuel est d'environ 10 MFCFA FCFA. Elle est localisée à Dolisie, dans une enceinte occupée par quatre autres directions à savoir le cadastre, l'urbanisme, la construction et le domaine public.

4.1.3 La direction département de la pêche maritime et continentale

La Direction compte théoriquement sept agents répartis comme suit : un directeur ; un chef de service administratif et financier; un chef de service de contrôle de qualité; quatre collaborateurs. Cette direction n'a pas reçu de crédit depuis trois ans et elle n'est pas opérationnelle.

4.2 Recherche et enseignement agricole

4.2.1 Enseignement agricole et forestier

Le Niari abrite un Collège d'Enseignement Technique Agricole (CETA) situé à Dolisie. Ses infrastructures ont bénéficié d'une réhabilitation dans le cadre du plan de rénovation national mis en place par le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Il n'existe pas de Lycée Technique Agricole (LTA) dans le Niari. Pour faciliter l'accès des jeunes du département à l'enseignement agricole de second cycle et conserver ainsi dans le département des techniciens qualifiés, il est nécessaire de mettre en place un projet de construction d'un lycée agricole.

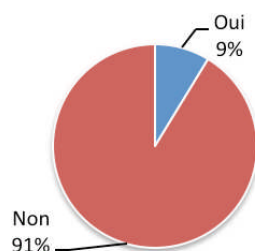
Le département abrite la seule structure de formation secondaire aux métiers de la forêt. L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) de Mossendjo. L'établissement est sous-équipé et souffre d'un déficit d'enseignants qualifiés (METP, 2009). La stratégie de l'établissement se base sur l'intégration de ses étudiants à la fonction publique, plus précisément au Ministère des Eaux et Forêts. De toute évidence, la fonction publique ne peut absorber tous les diplômés de l'école. Par conséquent, son offre de formation devra être révisée pour s'adapter aux attentes des professionnels du secteur privé.

4.2.2 Recherche agricole

Il n'y a pas de structure de recherche agricole dans le Niari. Le Centre de Recherche Agronomique de Loudima (CRAL) situé à proximité, dans la Bouenza, mène des recherches agronomiques pour la sous-région agro-écologique.

4.3 Encadrement, formation, vulgarisation

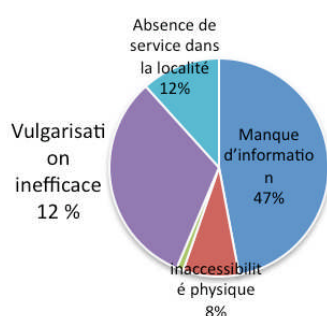
Plusieurs acteurs interviennent comme organe d'appui et apportent également une assistance aux maraîchers. Il s'agit d'abord du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, de la Direction départementale de l'agriculture, de l'IPHD, du CICR et d'autres ONG comme ACTED, l'ACF (action contre la faim) et certains projets (PMR-UE). De même, l'activité maraîchère bénéficie de subventions extérieures et des crédits octroyés par les institutions comme la MUCODEC, la CAPPED, le Fonds de soutien à l'agriculture et le PDARP.



Seuls **9%** des agriculteurs interrogés disent avoir déjà bénéficié de services d'appui et d'encadrement. Ce taux est très faible.

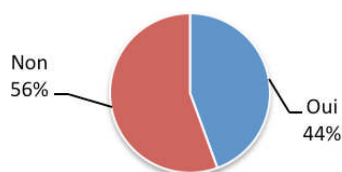
Il est nécessaire d'augmenter le nombre de sessions de formation et de vulgarisation de techniques agricoles innovantes et de semences/boutures améliorées afin de permettre aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements et de lutter dans le même temps contre le sentiment d'isolement et d'abandon par les autorités du pays qui les habite.

Figure 54 : Taux de couverture de l'assistante technique agricole
(Source : Enquête ESA, 2011)



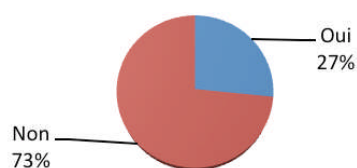
Plus de la moitié des agriculteurs n'ont pas connaissance de l'existence des services d'assistance technique dont ils pourraient bénéficier.

Figure 55 : Raisons du non accès à l'assistance technique agricole
(Source : Enquête ESA, 2011)



Parmi les éleveurs, la proportion de personnes interrogées ayant déjà bénéficié de services d'encadrement est bien supérieure, elle s'élève à **44%**. C'est la DDE qui dans **87,5%** des cas fournit ces services.

Figure 56 : Taux de couverture de l'assistance zootechnique
(Source : Enquête ESA, 2011)



Au sein des pêcheurs, **28,4%** disent avoir déjà bénéficié de services d'encadrement.

Figure 57 : Taux de couverture de l'assistance technique aux pêcheurs
(Source : Enquête ESA, 2011)

Dans le sous-secteur de l'Agriculture tout particulièrement la question de l'encadrement est préoccupante.

Les directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) doivent être dotées de moyens humains et matériels plus importants et instruits de missions claires pour reprendre en main cette question et retrouver ainsi leur rôle premier : celui d'aider, d'accompagner les producteurs.

Des programmes de formation/vulgarisation doivent être mis en place à grande échelle dans le département. Les formations ne peuvent se limiter aux centres urbains du département, il est indispensable que les structures concernées se déplacent partout dans le département pour permettre au plus grand nombre et aux plus isolés – donc à ceux qui en ont le plus besoin – de bénéficier d'un appui.

Projet de création d'un centre de formation aux agriculteurs

La création d'un centre Songhaï est en cours grâce aux financements conjoints du Ministère des Affaires sociales et de la BAD (programme PARSEGD). Il sera implanté à Louvakou (à 30 km de Dolisie).

L'ambition qui sous-tend ce type de projet est la « création d'un environnement favorable au développement de la culture entrepreneuriale chez de jeunes agriculteurs » (Réseau Songhaï, 2009). Les postulants sont intégrés dans les centres où ils sont formés aux techniques agricoles et à la gestion d'une exploitation. La formation n'est pas diplômante mais elle doit donner la capacité à de jeunes producteurs de créer leur propre entreprise ; leur installation est suivie et encadrée les premiers temps par le Centre. Les exploitations doivent être performantes et viables : l'objectif est de vendre sur les marchés pour s'éloigner d'un schéma de subsistance qui n'est pas créateur de richesses.

33 formateurs ont d'ores-et-déjà été identifiés et 19 d'entre eux ont été formés grâce à des stages dans les Centres Songhaï du Bénin (pour 3 d'entre eux) et au Congo dans des structures variées.

Cependant, les travaux de construction des centres ne suivent pas et, pour l'instant, ce défaut d'infrastructures ne permet pas le démarrage des formations des producteurs.

4.4 Cadre foncier

4.4.1 Droit foncier

Succédant à la « loi révolutionnaire » d'avril 1983 fixant la législation domaniale et foncière (« la terre (...) est la propriété du peuple représenté par l'Etat »), les mutations juridiques de 1992 dans ce domaine réhabilite la propriété privée.

Actuellement, le dispositif législatif et réglementaire repose sur une série de textes parmi lesquels la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat, la loi n°10-2004 de la même date fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et fonciers mais aussi la loi antérieure n°17-2000 du 30 décembre 2000 sur le régime de la propriété privée au Congo. En théorie donc :

- Le domaine public : Il existe domaine public naturel et artificiel, l'ensemble de ces dépendances étant soumises au régime juridique caractérisé par l'inaliénabilité, l'insaisissabilité et l'imprescriptibilité. Ce domaine peut être occupé par affectation ou autorisation expresse d'occuper, les modalités de ces occupations étant fixées par un décret d'octobre 2005 ;
- Le domaine privé : ensemble de biens immeubles immatriculés au nom de l'Etat ou des collectivités, et des biens vacants sans maître ;
- La propriété foncière : Elle est régie par le dispositif juridique fixé par la loi n°17-2000. La propriété foncière implique l'immatriculation du terrain et l'inscription des droits réels.

Les droits fonciers coutumiers : Il est désormais possible d'établir des certificats provisoires de propriété à partir des droits fonciers coutumiers. Le problème étant que ces documents provisoires sont conçus pour être transformés en titres fonciers, après immatriculation du terrain, celle-ci ne pouvait intervenir qu'après la mise en valeur du terrain. Finalement, il ne s'agit pas d'une validation des droits fonciers coutumiers mais de situer ceux-ci au regard du dispositif de droit commun.

4.4.2 Secteur minier

Il ne s'agit pas pour l'ESA de s'intéresser en tant que tel à l'exploitation minière mais simplement de vérifier dans quelle mesure celle-ci pourrait interagir avec le secteur agricole du département, déjà maintenant sur des sites en exploitation, ou à court, moyen ou long terme sur des projets miniers en cours de préparation.

Il existe en effet un potentiel d'exploitation minière dans la plupart des départements du Congo, certains sites seront ouverts, d'autres peut être pas ou pas tout de suite, tout dépendra des prix et de la visibilité de la demande mondiale sur le moyen et long terme puisque les investissements nécessaires sont toujours très importants.

Cependant, avec le retour au calme dans le pays depuis une dizaine d'années et une demande mondiale toujours croissante, l'opportunité d'exploiter des sites autrefois délaissés ou d'en rechercher de nouveaux est aujourd'hui d'actualité.

La carte de la page suivante présente la situation des permis miniers dans le département du Niari, avec les permis d'exploration, les permis de recherche et les permis d'exploitation. Il faut bien comprendre que seuls les permis d'exploitation présentent un réel intérêt pour l'ESA en termes d'interactions possibles au cours des prochaines années.

Les permis de recherche et d'exploration ne donnent pas lieu à de profonds changements ni au niveau de l'environnement physique ni au niveau de l'environnement humain, ils ne changent pas non plus l'affectation des sols.

Par contre, les permis d'exploitation, ou du moins, les zones sélectionnées pour une mise en exploitation à court terme, peuvent avoir une incidence très importante sur le paysage, sur l'affectation des sols dans la zone et sur l'environnement humain.

Cet impact multiforme de l'exploitation minière est généralement étudié dans le cadre des études d'impact environnemental et social qui sont obligatoires pour les grands projets d'investissement de cet ordre, mais ils ne sont pas toujours bien intégrés dans la politique de développement local, notamment du point de vue de l'accroissement de la demande en produits de base.

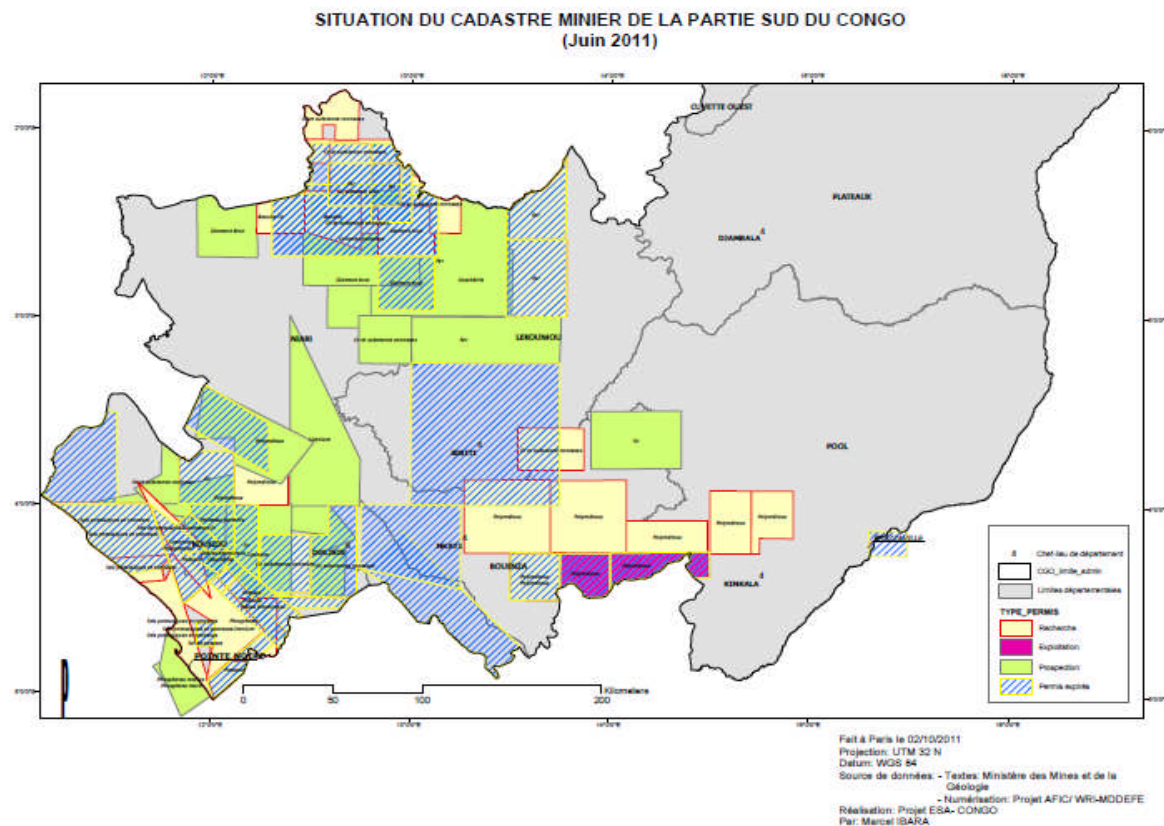


Figure 58 : Permis miniers dans le Niari

(Source : ESA, 2011)

La carte des permis miniers évolue chaque année en fonction du statut et des activités des entreprises concernées selon qu'il s'agissent de « recherche », de « prospection » ou d'« exploitation ».

La situation du cadastre minier de la partie sud du Congo, remise à jour en juin 2011, permet de constater qu'une grande partie du département du NIARI est couverte par des permis de recherche et de prospection. Notons que plusieurs permis sont expirés, ce qui sous-entend que les entreprises n'ont pas travaillé ou n'ont pas poursuivi leur travail. Aucun permis d'exploitation n'est accordé dans ce département pour le moment.

4.5 Finances rurales

4.5.1 Besoins de financement

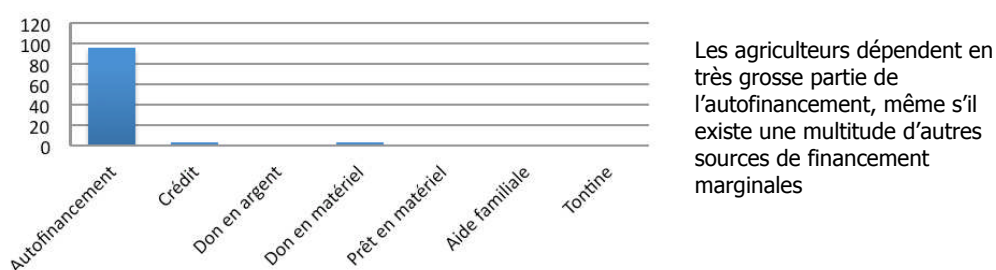


Figure 59 : Sources de financement des agriculteurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

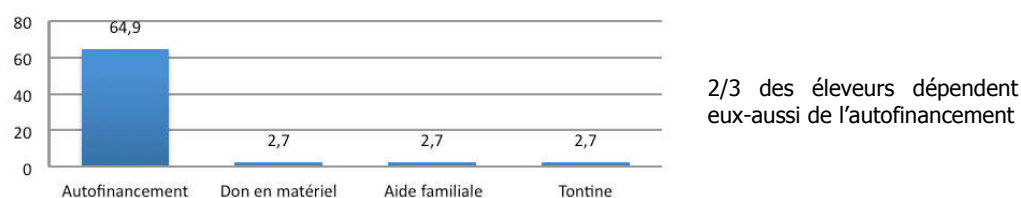


Figure 60 : Sources de financement des éleveurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

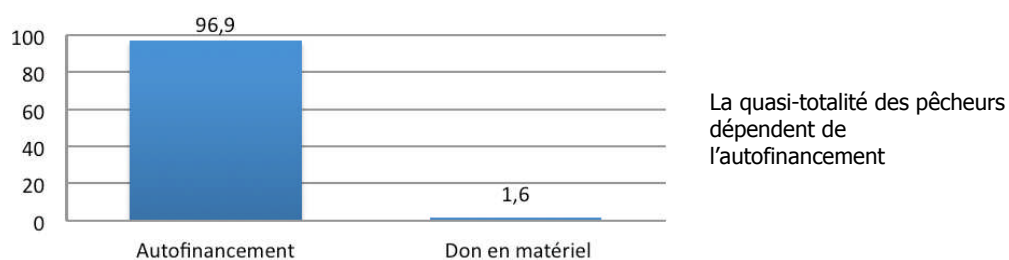


Figure 61 : Sources de financement des pêcheurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

4.5.2 Institutions bancaires

Le Niari compte plusieurs institutions financières, notamment les agences de la LCB et de la BCI à Dolisie et Nkayi ainsi que des établissements de micro finance comme la MUCODEC, la CAPPED, Charden Farrel, etc.

→ MUCODEC

La MUCODEC ne dispose que d'une seule agence dans le Niari, mais envisage d'en ouvrir une nouvelle à Mossendjo. Il est intéressant de noter que les sociétaires de la MUCODEC s'inscrivent généralement comme des particuliers exerçant d'autres activités et non comme des agriculteurs ou des éleveurs, afin de pouvoir accéder au crédit. Il faut cependant noter que la demande de crédit par des groupes est conditionnée par leur enregistrement au Ministère du commerce et la présentation d'une carte professionnelle.

La MUCODEC est devenue de plus en plus stricte dans la politique d'octroi de crédit. Ainsi, une attention forte est apportée aux aspects suivants : (i) capacité de remboursement du demandeur de crédit ; (ii) objet de la demande de crédit ; (iii) garanties financières ou physiques.

Selon les responsables de l'agence, la durée maximum de réception des fonds après dépôt de demande de crédit est d'une semaine. La caisse dispose des capacités d'octroi à hauteur de 2,5 MFCFA sans faire recours à l'agence centrale de Brazzaville et en tenant compte de la côte de la caisse par rapport au taux de risque. Par ailleurs, la réception des fonds demandés se fait par tranche selon la demande et les besoins du client.

L'agence de Dolisie connaît une forte augmentation du nombre de ses sociétaires. Le classement des demandes de crédit est dominé par le crédit à l'équipement suivi des crédits au commerce, à l'habitat et enfin à l'artisanat. L'agence a également reçu du Centre de développement communautaire de Dolisie, qui regroupe plusieurs producteurs agricoles, un lot de 13 dossiers qui sont en cours d'examen. Selon les responsables, la réception de ces dossiers devrait aussi permettre à l'agence d'élaborer un fichier des agriculteurs.

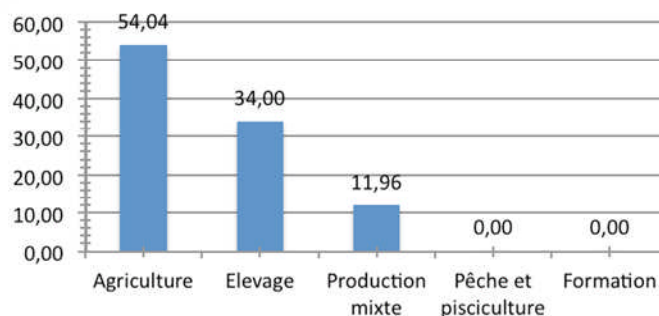
Il est à noter que les responsables des structures de microfinance ont sollicité la collaboration des directions départementales dans la formulation des dossiers de demande de financement par les acteurs économiques ruraux.

Cependant, les responsables de la MUCODEC soulignent que la demande de crédit agricole connaît une forte baisse au détriment du crédit à l'équipement et ce malgré les campagnes de sensibilisation et d'information menées par l'agence. En outre, en matière d'octroi de crédit, les taux d'intérêt appliqués au niveau de l'agriculture sont les plus bas.

→ CAPPED

La CAPPED dispose d'une seule agence dans le département. Celle-ci octroie des crédits dans le domaine industriel et agricole. Les crédits sont accordés aux promoteurs jugés solvables et présentant une garantie financière représentant 20% du montant demandé. Le taux de remboursement est de 95% avec un total de 104 comptes courants et 1 246 comptes épargne (individuel, associatif, solidaire). Il faut noter que la majorité des comptes appartiennent à des groupements (70%).

4.5.3 Financements par le Fonds de Soutien Agricole

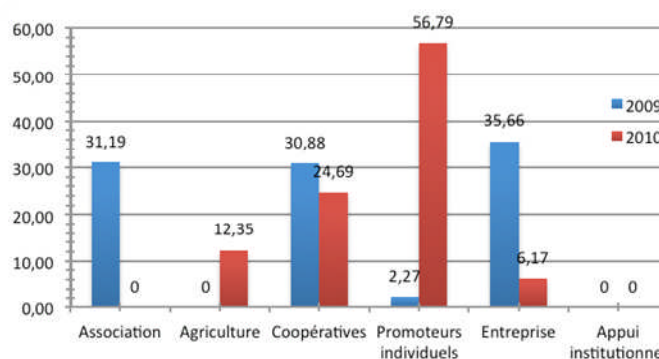


En 2009 dans le Niari, les activités agricoles ont été financées à hauteur de 54%, suivies des activités de l'élevage (34%) et des activités liées à la production mixte, soit environ 12%.

En revanche, les activités de pêche et de la pisciculture n'ont bénéficié d'aucun financement de la part du Fonds de soutien.

Figure 62 : Financements du FSA en 2009 par sous-secteur

Source : statistiques du FSA 2011



Le Fonds a financé plusieurs acteurs en 2009 et 2010. Cependant, certains financements ont connu une baisse (part allouée aux associations et entreprises) ; d'autres par contre ont connu une hausse (part allouée à l'agriculture et aux promoteurs individuels).

Par ailleurs, l'appui institutionnel est nul durant les deux années consécutives.

Figure 63 : Financements du FSA en 2009 et 2010 selon le type de bénéficiaire

Source : statistiques du FSA 2011

5. Potentiel de développement agricole

5.1 Atouts

→ Agriculture

Les atouts pour développer cette activité dans le département sont multiples. On peut citer la disponibilité des terres et de la main d'œuvre, la forte demande en produits maraîchers, la maîtrise des techniques en maraîchage, l'accessibilité aux différents marchés (Dolisie, Pointe-Noire, Cabinda, Angola, Gabon, etc.). A cela, il faut ajouter le développement des TIC dans le département et l'existence de certains établissements de microfinance de transfert d'argent comme, Charden Farrel et d'autres institutions comme la MUCODEC, Western Union et GX international.

→ Elevage

Le département dispose de beaucoup d'atouts parmi lesquels, l'espace disponible (10 372 km²) avec une végétation abondante ; l'existence des grands espaces verdoyants pendant une majeure partie de l'année (neuf mois de saison des pluies) et un réseau hydrographique abondant ; la présence de races locales adaptées, ainsi que la présence dans le département de plusieurs ONG et de groupements d'éleveurs.

A cela, il faut ajouter l'expérience accumulée à travers les divers projets mis en place dans le département. A titre illustratif, le PDARP a financé 24 projets d'élevage avec un financement prévu en trois tranches. Il importe de notifier que les deux premières ont été déjà reçues par les éleveurs. Par ailleurs, au mois de juillet 2011, le département vient de bénéficier d'un nouveau projet appelé la VACNADA Congo avec pour objectif la vaccination de la volaille. Enfin, la FAO a également mené des campagnes de vaccination contre la PPR en 2007 et 2008.

→ Pêche

Le département dispose d'énormes potentialités de pêche dans les districts de Kibangou, de Moutamba, de Banda et de Nyanga, où l'activité de pêche à la crevette est très importante. Cependant, le manque d'agents d'encadrement ne permet pas aux pêcheurs de mieux s'organiser. L'individualisme prime et la commercialisation en subit les mêmes effets. Notons enfin que la crevette peut faire l'objet d'une exportation dans les pays voisins comme la RDC et le Gabon.

5.2 Contraintes

→ Agriculture

Les contraintes principales pour le développement de cette activité sont les difficultés d'accès à la terre, la fertilisation des sols, la protection des cultures, la maîtrise de l'eau, la variation à la hausse des prix des intrants et des petits outillages, la rupture fréquente du stock d'intrants dans de nombreux points de vente.

Ces contraintes peuvent néanmoins être levées par l'application rigoureuse des textes réglementaires relatifs à l'exonération sur l'importation des intrants et équipements agricoles, par l'aménagement des points d'eau à la demande des producteurs maraîchers et l'implication des Ministères de l'agriculture et de l'élevage et des affaires foncières en matière d'accès la terre.

→ Elevage

Les contraintes de l'élevage sont principalement le manque d'accès aux produits et soins vétérinaires, la persistance de certaines maladies et l'inorganisation des filières animales.

→ Pêche

L'insuffisance de moyens matériels et financiers ne permet pas à la Direction départementale d'effectuer les missions de suivi des pêcheurs, ni de tenir des statistiques de production et le fichier exhaustif de tous les pêcheurs du département.

5.3 Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs

Les enquêtes ouvertes dans le département du Niari ont permis de faire émerger les préoccupations et les facteurs de blocages principaux identifiés par les agriculteurs. Le manque de matériel agricole apparaît comme étant le problème principal auquel doivent faire face les producteurs du département. Viennent ensuite en 2^{ème} et 3^{ème} position la pénibilité du travail et les difficultés pour accéder à la terre. La question du foncier apparaît ici, comme partout ailleurs au Congo, comme un problème crucial sur lequel il semble nécessaire de se pencher rapidement.

5.3.1 Préoccupations

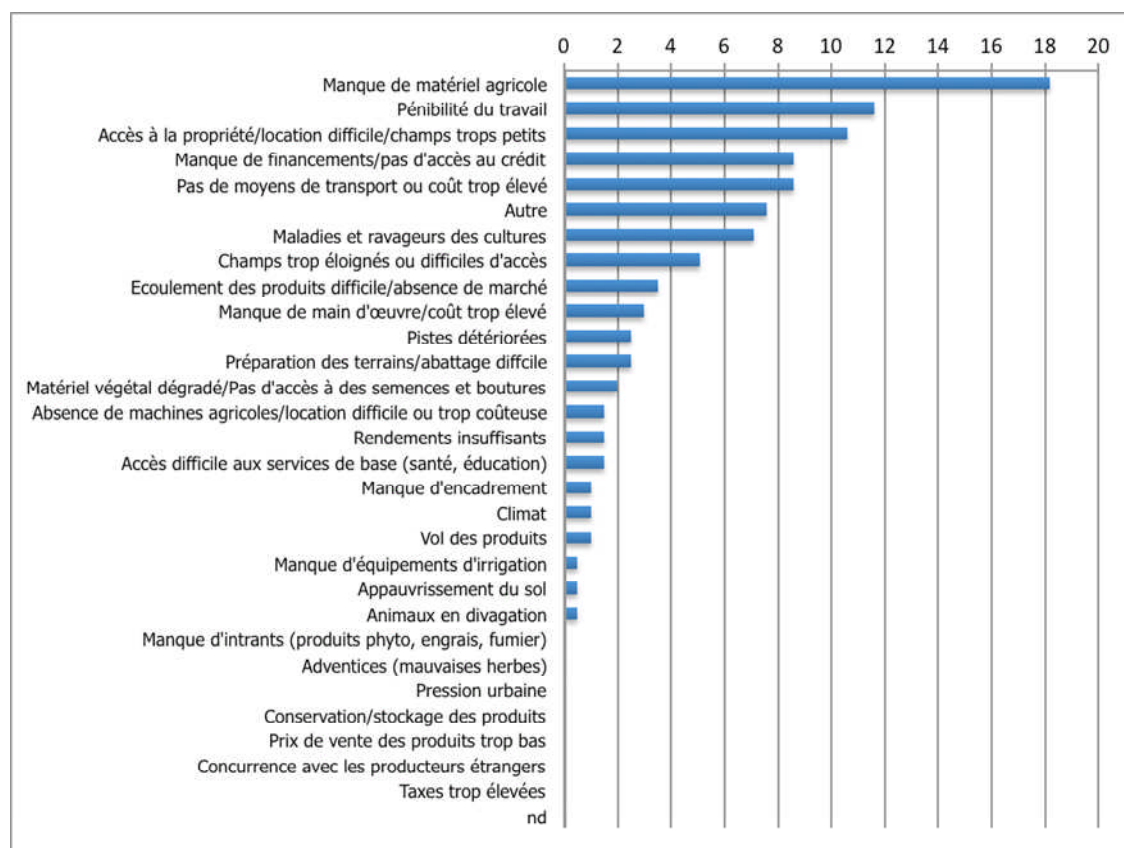


Figure 64 : Principales préoccupations identifiées par les agriculteurs
(Source : Enquête ESA, 2011)

5.3.2 Solutions

La figure ci-après présente le classement des solutions prioritaires proposées par les agriculteurs à ces problèmes. En toute logique par rapport au graphique précédent, les agriculteurs demandent en premier lieu de la part de l'Etat et des partenaires des dotations en matériel agricole puis, un accès facilité à la terre et aux financements et/ou crédits.

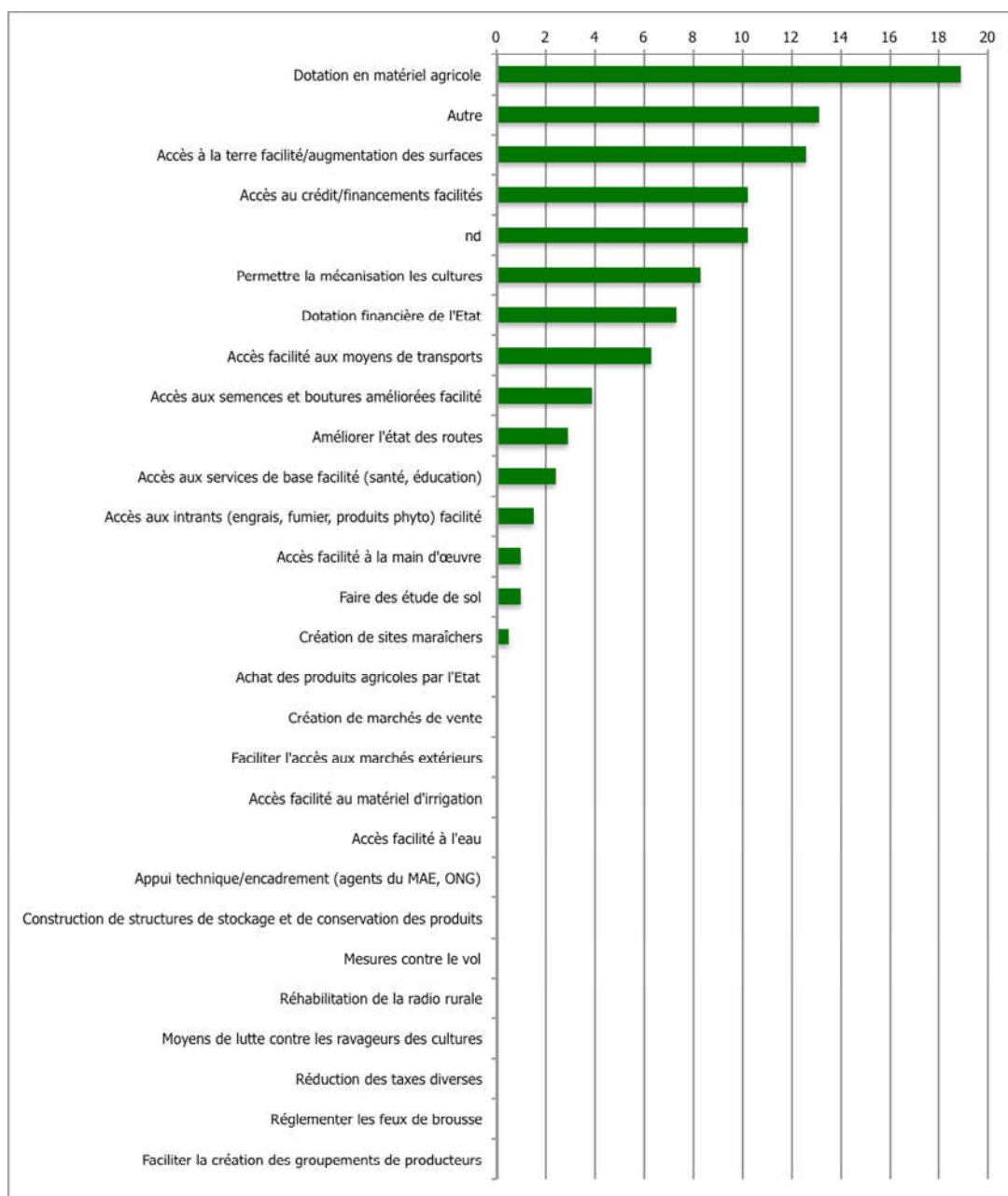


Figure 65 : Principales solutions identifiées par les agriculteurs
(Source : Enquête ESA, 2011)

5.4 Recommandations stratégiques

5.4.1 Aménagement du territoire

- Renforcer le réseau routier du département du NIARI tant du point de vue de la densité que de la qualité pour permettre de circuler en toutes saisons ;
- Désenclaver les différents bassins de production agricole ;
- Aménager des infrastructures de conservation et de stockage des produits agricoles ;
- Multiplier les infrastructures d'exhaure d'eau potable et d'irrigation ;
- Organiser l'entretien du réseau des pistes agricoles.

5.4.2 Agriculture

5.4.2.1 Agriculture vivrière

- Promouvoir les cultures de rente vivrière (maïs, manioc, arboriculture, arachide, ...) ;
- Mettre en place des programmes de formation/vulgarisation et appui conseil à grande échelle dans le département, en mesure d'atteindre tous les villages ;
- Améliorer et intensifier les systèmes de production agricole ;
- Créer des structures de proximité d'approvisionnement en intrants agricoles et matériel de production ;
- Renforcer les liens de collaboration avec les stations de recherche du CRAL pour travailler sur les thématiques à vulgariser auprès des agriculteurs ;
- Multiplier et faciliter la diffusion de matériel végétal sain auprès des producteurs ;
- Faciliter et appuyer les initiatives de création et de développement d'organisation de producteurs en groupements et autres formes d'associations ;
- Promouvoir la mécanisation de l'agriculture avec les techniques de culture minimale préservant la structure et la texture du sol.

5.4.2.2 Agriculture commerciale

- Faciliter la délimitation de zones disponibles pour permettre des investissements agricoles et agro-forestiers à grande échelle sur la base des cartes d'affectation des terres ;
- Faciliter les investissements privés par la libéralisation du secteur et le renforcement de la sécurité juridique des investisseurs et de leurs investissements, sans discriminations d'aucune sorte ;
- Introduire les méthodes de semis direct, de « culture minimale » et d'aménagement antiérosifs pour l'exploitation mécanisée des grandes surfaces afin de préserver la durabilité des sols ;
- Détaxer tous les intrants et matériels pour l'agriculture ;
- Faciliter l'introduction d'espèces et variétés adaptées aux zones sèches ou semi arides ;

- Faciliter le développement des activités d'appui-conseil aux entreprises agricoles et agro-forestières.

5.4.3 Elevage

- Mettre en place un programme de prophylaxie systématique portant particulièrement sur le contrôle des pathologies vectorielles et infectieuses majeures ;
- Faciliter l'approvisionnement en produits vétérinaires dans le département ;
- Faciliter et appuyer l'installation de nouveaux éleveurs par le métayage et/ou la fourniture de petits équipements et de géniteurs ;
- Assurer un encadrement rapproché des éleveurs à travers des formations ciblées ;
- Installer des CAT capables de produire et diffuser des reproducteurs sélectionnés ;
- Appuyer la production d'aliment de bétail (maïs, soja) à proximité des zones de production ;
- Faciliter l'accès au crédit agricole ;
- Réorganiser les filières animales.

5.4.4 Pêche

5.4.4.1 En eaux libres de surface

- Renforcer les capacités institutionnelles et des acteurs ;
- Appuyer les capacités organisationnelles des pêcheurs à la crevette ;
- Gérer de manière communautaire la ressource halieutique ;
- Assurer une meilleure valorisation de la crevette.

5.4.4.2 Pisciculture

- Poursuivre l'encadrement des pisciculteurs ;
- Appuyer les fabricants locaux d'aliment de poisson ;
- Mettre en place un centre d'appui technique pilote ;
- Promouvoir la pisciculture commerciale ;
- Mettre sous contrat de fermage les stations piscicoles secondaires domaniales ;
- Réhabiliter les stations piscicoles de Mossendjo et Moulendé.

5.4.5 Forêt et environnement

5.4.5.1 Forêts naturelles

- Appliquer strictement la réglementation forestière en matière de gestion et d'exploitation des forêts ;
- Appliquer la législation en matière d'exploitation et de transport du bois-énergie (bois de chauffe, charbon de bois) ;

- Faciliter l'organisation des charbonniers et petits exploitants en groupements et associations.

5.4.5.2 Forêts de plantation

- Favoriser la création et la multiplication des plantations forestières privées, publiques ou d'intérêt collectif ;
- Favoriser la généralisation des zones d'intégration agriculture-foresterie associant des espèces complémentaires pour la production vivrière ou industrielle et la production de bois-énergie et autres services forestiers.

5.4.6 Environnement institutionnel

5.4.6.1 Administration

- Renforcer les moyens matériels et humains des directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) pour leur permettre de remplir leur rôle d'accompagnement des producteurs ;
- Renforcer le budget de fonctionnement des directions et améliorer leurs taux de décaissement ;
- Assurer de façon régulière la formation continue des agents de l'administration.

5.4.6.2 Régime foncier

- Faciliter l'acquisition des titres fonciers pour tous ceux qui veulent acheter de la terre ;
- Faciliter la mise en place de baux emphytéotiques sur de longues périodes sur la base d'un barème de prix acceptables en fonction des différents types de sols pour ceux qui veulent louer.

5.4.6.3 Institutions

- Faire connaître les institutions départementales et leur rôle auprès des producteurs ;
- Renforcer les capacités d'encadrement et d'intervention des institutions auprès des populations.

5.4.6.4 Genre

- Conduire des campagnes de vulgarisation agricole adaptées dans les langues locales pour aider les femmes sans formation à améliorer leurs techniques de production ;
- Mener des campagnes d'information pour inciter les femmes à constituer des groupements pour faciliter leur accès au crédit agricole et rural ;
- Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA dans le secteur agricole.

5.4.6.5 Finances rurales

Micro finances rurale

- Promouvoir les établissements de micro crédits de proximité.

Financement agricole

- Faciliter le financement des activités agricoles en assouplissant les conditions d'accès au crédit ;
- Rendre opérationnel le fonds de soutien à l'agriculture.

5.4.7 Commercialisation des produits agricoles

- Faciliter l'organisation de la commercialisation des produits agricoles.

5.4.8 Agro-industries

- Promouvoir le développement des activités de transformation des produits agricoles.

5.4.9 Enseignement agricole et forestier

- Renforcer les CETA et les doter de moyens matériels et humains supplémentaires pour un enseignement appliqué de qualité ;
- Créer un Lycée Technique Agricole dans le département ;
- Réhabiliter et renforcer l'ENEF de Mossandjo en moyens matériels, équipements et enseignants ;
- Assurer le recyclage et la formation des enseignants des établissements techniques en matière d'ingénierie de formation et capacité de réponse aux besoins du marché du travail.

5.4.10 Recherche agricole, formation et vulgarisation

- Relancer les activités d'encadrement et de formation agricoles via les services des directions départementales et avec l'appui d'ONG locales ;
- Définir les thèmes prioritaires en matière de formation/vulgarisation avec des plans d'action adaptés aux besoins des producteurs locaux ;
- Fixer aux directions départementales des objectifs chiffrés pour la formation des producteurs en termes techniques et organisationnels ;
- Renforcer la collaboration entre les stations de recherche du CRAL et les directions départementales pour définir et mettre en œuvre des campagnes de vulgarisation des résultats de la recherche ;
- Mettre en place un système fiable de production et de diffusion des statistiques agricoles ;
- Préparer la réalisation d'un recensement agricole exhaustif ;
- Le centre Songhaï de Louvakou doit devenir opérationnel rapidement.

6. Annexes

- Annexe 1 : Sources des données
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 3 : Déroulement de l'enquête
- Annexe 4 : Légende de la carte géologique
- Annexe 5 : Légende de la carte pédologique
- Annexe 6 : Légende de la carte de découpage forestier du sud forestier
- Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Annexe 1 : Source des données / bibliographie

Institution	Document
Direction départementale de l'agriculture	Rapport annuel d'activités 2010 Rapport annuel d'activités 2008
MUCODEC	prospectus de crédit
Direction départementale de la santé	Listing des infrastructures de santé
Direction départementale de l'éducation primaires, secondaires et de l'alphabétisation	Listing des infrastructures scolaires
Conseil départemental du Niari	Plan de passation de marché 2011 Tableau d'appréciation technique et financière des projets
Direction départementale de l'élevage	Rapport d'activités annuel 2010 Rapport d'activités annuel 2009 Rapport d'activités 1 ^{er} semestre 2008 Rapport d'activités janv.-sept. 2007
Direction départementale de la pêche maritime et continentale	Rapport d'activités annuel 2008 Rapport d'activités 1 ^{er} trimestre 2010 Rapport d'activités 2 ^{em} trimestre 2010 Rapport de mission 25-27 fév. 2010 Rapport de mission 5-6 nov. 2010 Rapport d'activités 3 ^e trimestre 2010 Rapport de mission juillet 1998 Etat des lieux de la DDE avril 2009 Loi n°3-2010 (organisation de la pêche et de l'aquaculture continentale)
Direction départementale de l'hydraulique	Cartographie des puits, forages et sources aménagés Liste des forages installés (projet PURAC) Format des puits dans le département
Direction départementale des travaux publics et de l'équipement	Fiche synthèse des infrastructures routières
Direction départementale de la promotion de la femme	Rapport annuel Listing des groupements

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom et prénom	Profession	Institution	Téléphone
Epagna Pérez Epagna	Directeur de cabinet	Préfecture	05 551 23 67 06 600 22 31
Ignoumba Gaston	Conseiller	Conseil départemental	
Nsimba-Nimi Aimé Floriant	Directeur des finances municipales	Mairie	05 366 26 02
Mbani Faustin	Directeur départemental	Direction départementale de l'agriculture	05 526 35 53
Ngabikini Noe	Chef de service animation rurale / commercialisation	Direction départementale de l'agriculture	05 550 52 11
Pakou Gilbert	Chef de service études et statistique	Direction départementale de l'agriculture	05 546 73 73 06 973 03 71
Mbengui Camille	Collaborateur	Direction départementale de l'agriculture	05 702 49 13
Massamba Félix	Collaborateur	Direction départementale de l'agriculture	05 558 08 90
Bibalou Fernand	Directeur départemental	Direction départementale de l'élevage	05 526 76 47
Moussandou François	Chef de service des études et planification	Direction départementale de l'éducation primaire, secondaire et de l'alphabétisation	05 535 71 22
Kanda	Chargé de crédit	MUCODEC	
Ibeni Jean Marcel	Secrétaire administratif et financier	Direction départementale de la santé	05 537 67 50
Moussouamou Jean	Directeur inter-départemental (Niari-Bouenza-Lekoumou)	Direction départementale de l'Hydraulique	05 570 25 81 60 933 94 82
Parfait	Directeur départemental	Direction départementale de travaux publics et de l'équipement	06 950 49 92
Essami Modeste	Directeur départemental	SNDE	05 536 43 00

Annexe 3 : Déroulement de l'enquête

La formation des enquêteurs s'est tenue le 17 juin 2011 au siège de la DDE à Dolisie. Ont pris part à cette formation :

- Dr BIBALOU Fernand (Directeur départemental de l'élevage) ;
- M. MBANI Faustin (Directeur départemental de l'agriculture) ;
- M. TSIOMO Gabriel (Secrétaire administratif et financier de la Direction départementale de la pêche), représentant son Directeur M. GOMEMOUO Jean-Paul

Et sept enquêteurs choisis par les trois Directeurs départementaux ont été formés. Il s'agit de :

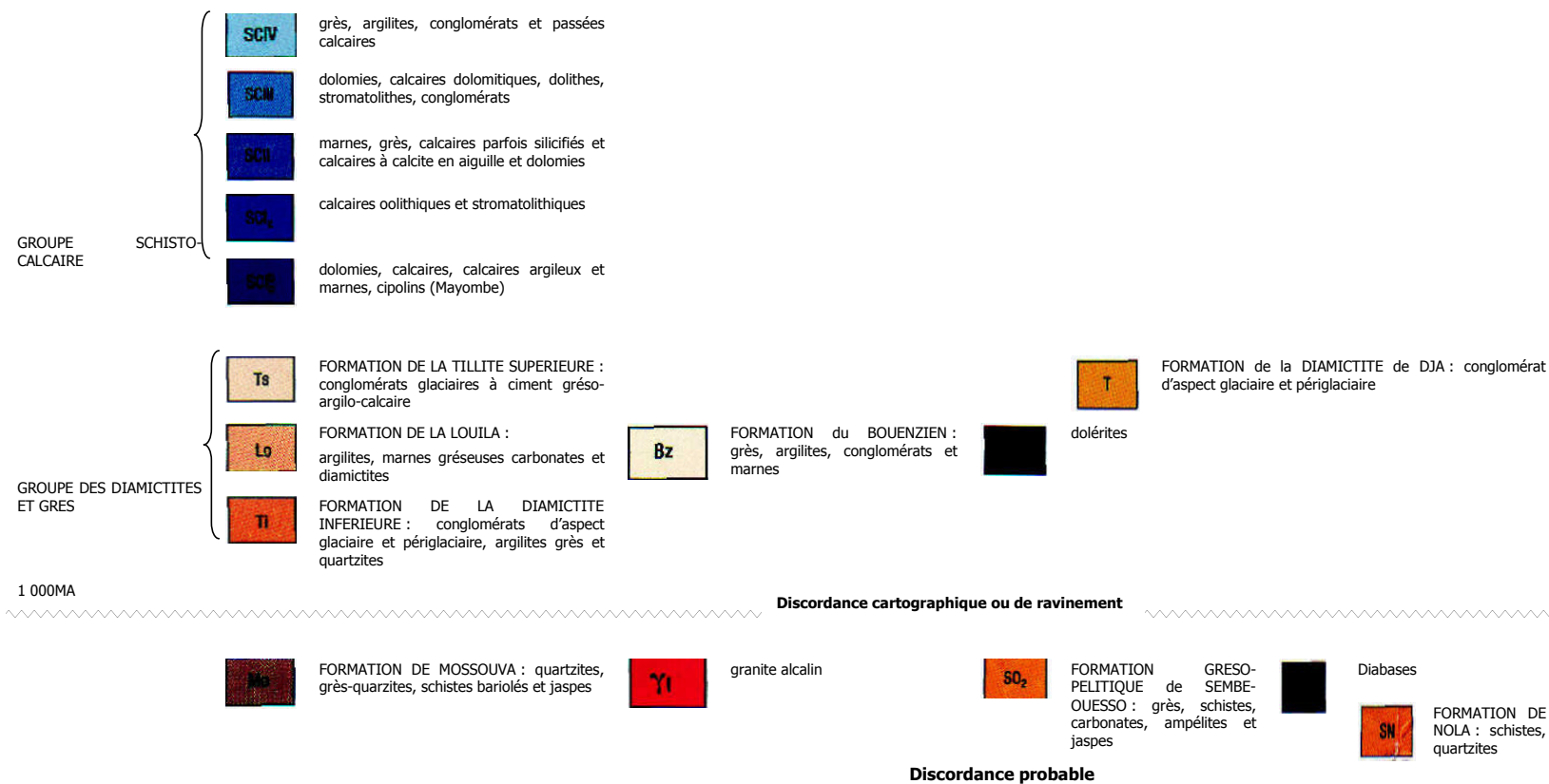
- Mme. IWOBA Isabelle, chef de SAE (Dolisie) ;
- M. MBOU Jean-Paul, chef de service de la production agricole (Dolisie) ;
- M. PAPASS Nazaire, chef de secteur agricole (Nyanga) ;
- M. MBOU Naphtal du Service fourrage et pâturage (Dolisie) ;
- M. MBOUNGOU Victor, Chef de secteur agricole (Louvakou) ;
- M. BISSOMBOLO KAYA Thierry, Chef de service contrôle de la qualité des étangs (Dolisie) ;
- M. KAYA Jean-Pierre, Chef de service agricole (Moutamba).

L'enquête a porté sur 303 ménages dont 208 pour l'agriculture, 97 pour l'élevage et 65 pour la pêche. La faible représentativité de questionnaires pêche se justifie par le fait qu'au niveau de Dolisie, Louvakou et Moutamba, on ne trouve pas de pêcheurs. De même, la faible représentativité du questionnaire élevage peut se justifier par le fait que dans les zones où les enquêteurs ont effectué l'enquête, il y a peu d'éleveurs.

Au départ, il y avait des malentendus du côté des points focaux car il n'y avait pas de communication permanente avec le Coordonnateur du projet au ministère. Les points focaux se sont sentis délaissés au départ. La collaboration s'est améliorée par la suite avec les explications données par la superviseuse d'enquête.

Annexe 4 : Légende de la carte géologique

SEDIMENTAIRE COTIER		NORD DU CONGO	
	 alluvions	 alluvions	
PLIO-PLEISTOCENE	 SERIE DES CIRQUES : sables et argiles bariolées	 SABLES BATEKE : sables et grès tendres, grès polymorphes surmontés de limons sableux	
CAMPANIEN-SANTONIEN	 SERIE DE HOLLE : grès, grès marneux, phosphatés argiles et carbonates		
	 SERIE DE CONTACT DU MAYOMBE : marnes et grès conglomératiques parfois surmontés de calcaires	 STANLEY POOL : grès à passées argileuses et marneuses	 GRES DE CARNOT : Argilites, conglomérats, grès kaoliniques et siliceux
(TURONIEN-ALBIEN)	 SERIE SALIFERE : Grès et sel gemme à intercalations de carnallite et sylvinite		
APTIEN			
SERIE ANTE SALIFERE			
GROUPE GRESEUX	SCHISTO-	 FORMATION DE L'INKISSI Grès feldspathiques, arkoses et conglomérats arkosiques	Discordance angulaire
		 FORMATION DE LA MPIOKA argilite et grès feldspathiques	
		 argilite et grès feldspathiques	
		 grès, argilites, conglomérats, brèche du Niari	



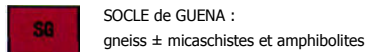
1 600MA



2 000MA

Discordance majeure

FIN DU CYCLE EBURNIEN (≤2 000 MA)



Discordance majeure

2 500MA

MASSIFS ANCIENS
CHAILLU et IVINDO

SILLONS METAMORPHIQUES et ENCLAVES



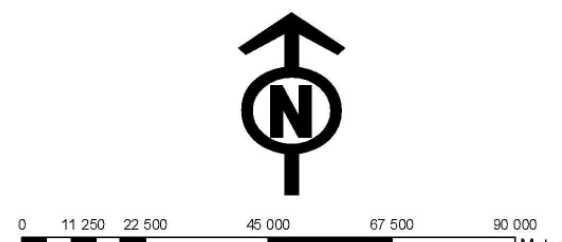
ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

 Failles et linéations (levées et déduites)

 Chevauchement

 Direction et pendage des couches

(Source : ORSTOM, 1955)



Annexe 5 : Légende de la carte pédologique

(Source : ORSTOM, 1955)

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (1)

La légende précise ici non seulement la signification des codes couleurs utilisés sur la carte elle-même, mais elle donne aussi une estimation du potentiel agricole de chaque type de sol décrit.

Il est notamment généralement précisé le pourcentage de chaque type de sol pouvant être valorisé en cultures manuelles traditionnelles (ou élevage traditionnel) et le pourcentage pouvant être valorisé par la mécanisation, lequel est toujours inférieur car il tient compte des pentes et donc des risques d'érosion.

Enfin, pour les sols les plus pauvres et les plus pentus, il est généralement conseillé de les planter en boisements divers, ce qui pourrait constituer la base du zonage des plantations à effectuer dans le cadre de la REDD+.

	UNITES CARTOGRAPHIQUES			CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°6 MAYOMBE	Colline et terrasses sur alluvions anciennes		61	Variabilité des types de sol	Topographie	40.7 C %	10.40%	Cultures vivrières, bananier	2a
	Collines sur crétacé gréseux et calcaires		62	Forte variabilité du sol et du relief	Localement fertiles sols	40.7 C	< 10%	Sur les meilleurs sols cacaoyer, cafetier, arboriculture fruitière, cultures vivrières	3 + Ga
	Haute colline sur roches basiques		63	Relief	Localement fertiles sols	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cafetier	4
	Haute colline sur roches métamorphiques (schistes, micaschistes, gneiss)		64	Très forte contrainte de relief et d'érosion	Sols forestiers profonds	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cultures vivrières	6a
	Haute colline sur grès et quartzite		65	Relief fertilisé très fragile		< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a

PROVINCE PEDOLOGIQUE N°7 BASSIN COTIER	Sables littoraux anciens et récents, localement mangrove et marais		71	Très faible fertilité	Localement sols aptes au cocotier	< 10%	< 10%	Cocotier en bordure de mer très localement maraichage	6b
	Collines et plateaux ondulés sur sable de la série des cirques		72	Très faible fertilité	Sols forestiers très profonds	< 10%	40-70%	Sylviculture, pâturage extensif	1c + 6b
	Glacis sableux à nappe phréatique		73h	Très faible fertilité, drainage	Localement sols aptes à l'eucalyptus	?	?	Pâturage extensif, localement sylviculture	8b
	Alluvions diverses		73	Inondation, texture variable	Localement fertilité correcte	?	?	Aptitude maraichère et rizicole à déterminer après étude de la drainabilité	5a + 5b
	Marais		74	Inondation permanente	Richesse en matière organique	< 10%	< 10%	Milieu naturel, pêche, zone difficile à drainer	6c

1^{er} SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2^e SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture, ou élevage intensif.

	UNITES CARTOGRAPHIQUES				CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°3 - PLATEAUX ET COLLINES BATEKE ET POOL	Sols sableux associés au grès batéké	Plateaux sablo-argileux		30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	>70%	>30%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisant	1b
		Plateaux sableux		31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	>70%	>70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
		Plateaux ondulés et sableux		31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement culture vivrières avec complément fertilisant. Pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
		Plateaux ondulés et versants sableux		31c			40-70%	10-40%		
		Versant sableux		32	Très faible fertilité. Relief	Profondeur du sol	<10%	<60%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de terre	6b
	Sols argilo sableux	Colline sur grès schisteux d'INKISI		33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	20-40%	<26%	Localement cultures vivrières, élevage	4
		Colline sur grès argileux sableux		34	Erosion, faible fertilité	Localement sols sablo argileux profonds	40-70%	10-40%	Culture vivrières. Localement après étude des sols : caféier, palmier à huile	3
	Sol des glaciés	Glacis et terrasse sableuse		35	Faible fertilité, localement sol très sableux	Localement sols aptes à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sols inondés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
		Glacis et terrasse sableuse en partie inondable		35h	Faible fertilité inondable locale		10-40%	10-40%		5a
	Sols sur alluvions récentes	Vallée inondable et massifs terrassée		36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	<10%	Culture vivrière, arboriculture fruitière, pêche	2b
		Vallée marécageuse		36h	Inondation presque permanente		<10%	<10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b

PROVINCE PEDOLOGIQUE N° 4 SOCLE DU CHAILLU		Pénéplaine ondulée et collines		41a	Fertilité fragile	Présence de sols mécanisables	>70%	10-40%	Cultures vivrières, caféier, hévéa	2a
		Collines		41b	Fertilité fragile, risques d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40-70%	10-20%	Culture vivrière, caféier et sylviculture	8
		Collines disséquées		41c	Relief, érosion	Bons sols forestiers	10-40%	<10%	Localement cultures vivrières et caféier, forêt de production	4
		Hautes collines		41d	Relief, érosion	Bons sols	<10%	<10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
		Sols associés aux roches basiques		42	Relief, profondeur irrégulière, érosion	Présence de sols fertiles	40-70%	<10%	Culture vivrière, caféier	3

		UNITES CARTOGRAPHIQUE			CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°5 PRECAMBRIEN	Sols argileux sur grès et tillites	Pénéplaines		51a	Fertilité fragile	Présence des sols mécanisables	>70 %	10-40%	Cultures vivrière localement caféier et sylviculture	2a
		Collines		51b	Fertilité fragile risque d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40 -70%	<10%	Elevage semi-intensif	3
		Collines disséquées		51c	Relief, érosion	Localement sols relativement fertiles	10-40%	<10%	Vocation forestière de protection, intérêt économie variable suivant conditions climatiques locales	4
		Versants à pentes fortes et rellets		51d	Relief, érosion		< 10%	<10%		6a
	Sols sur schisto calcaire de la dépression du NIARI	Terrasses		52a	Variabilité des pluies	Humidité atmosphérique Topographie. Fertilité	>70%	>70 %	Agriculture moderne mécanisée, canne à sucre, manioc, maïs.	1a
		Terrasses et dépressions inondables		52b	Localement dépressions inondables	Idem 52a en surface pluie réduites	40-70%	10-40%	Elevage localement semi-intensif : agriculture mécanisée	2a
		Plateau ondulés et collines		52c	Erosion	Localement sols relativement fertiles	40-70%	10-40%	Elevage Bovin, localement : agriculture type 52a	3 + 5a
		Collines et dépressions inondables		52d	Profondeur de sol, érosion. Localement hydromorphe		10-40%	<10%	Elevage semi-intensif en savane	3
	Sols argileux sur schiste	Plateau ondulés		53a	Variabilité des pluies		>70%	40-70%	cultures vivrières et élevage	2a
		Collines		53b	Risque d'érosion		40-70%	<10%	cultures vivrières et élevage, localement riziculture	3

calcaire	Collines disséquées		53c	Profondeur variable et d'érosion		10-40%	<10%	Elevage très intensif, localement cultures vivrières	4
	Collines disséquées avec sols calcaires		53d	Profondeur variables, relief, érosion, localement pierrosité		10-40%	< 10%	Elevage très intensif	6a
	Alluvions récentes		54	Profondeur variables pierrosité	Bonne fertilité	<10%	<10%	Elevage, localement cultures vivrières	4
Sols inondables	Marais		55	Inondation occasionnelle	Bonne fertilité	>70%	>70 %	Culture vivrières, localement arboriculture fruitière, riziculture	1a + 2b
	Aucune documentation existante sur cette région (Topographie, pédologie, photographies aériennes)		56	Inondation permanente	Richesse en matière organique	?	?	Aptitude au drainage à déterminer	6c
Région de Divenié			51X	Formation gréseuses argileuses du Précambrien supérieur				Les vocations restent celles des unités 51, 52, 53, mais sont liées a des contraintes de relief. Celles-ci par absence de toute information ont été impossibles à localiser	
			52X	Prolongement de la dépression du Niari (U.C.52)					
			53X	Plateau et collines des formations des schisto calcaire (U.C. 53)					

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (2)

PROVINCE PEDOLOGIQUE N°1 – Cuvette congolaise

UNITES CARTOGRAPHIQUES					CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°1 – Cuvette congolaise	Sols sur alluvions des vallées principales	Alluvions récentes (inondation temporaire)		11	Inondation hydromorphie	Fertilité moyenne	10-40%	10-40%	Riziculture. Localement culture vivrière	2b
		Alluvions récentes (inondation longue durée)		11h	Inondation très fréquente	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Milieu naturel, pêche, chasse	6c
	Sols sur terrasses récentes plus ou moins inondables			12	Hydromorphie Localement inondable	Topographie plane	40-70%	40-70%	Riziculture. Localement cultures vivrières, caféier avec drainage	2b
	Sols sur alluvions des petites vallées	Alluvions inondables fréquemment marécageuses		13	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement cultures vivrières pêche, chasse	5b
		Alluvions latérales marécageuses		13b	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Sous réserve étude contrôle de l'eau : riziculture	5b
		Prairies flottantes et alluvions marécageuses		13c	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement culture vivrière. Riziculture. pêche	5b + 6c
	Sols des plaines inondables	Plaines temporairement inondables		14	Inondation temporaire Hydromorphie	Topographie plane	?	?	Utilisation potentielle en riziculture à étudier. Forêt de production	5a
		Plaines inondables marécageuses		14h	Inondation permanente	Sol riche en matière organique	?	?	Forêt de production. Exploitation difficile en terrain marécageux	5b + 6c
	Sols des terrasses anciennes	Terrasses anciennes localement inondables		15	Localement hydromorphie	Topographie plane à faiblement ondulée	40-70	40-70	Cultures vivrières. Riziculture. Localement caféier et cacaoyer	3
		Terrasses anciennes non inondables		16	Fertilité fragile	Ressources forestières	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Idem avec dépressions marécageuses		16h	Inondation hydromorphie	Sol riche en matière organique	<10%	<10%	Forêt de production, pêche, chasse	5a
		Collines		17	Topographie fertilité fragile	Bon sol forestier	10-40%	<10%	Forêt de production	4

PROVINCE PEDOLOGIQUE N°2 PLATEAUX ET COLLINES DU NORD OUEST	Sur les grès	Plateaux		21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulée	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Versants		21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
		Versants disséqués		21c	Fertilité fragile Relief. Erosion	Bon sol forestier	10-40	<10%	Forêt de production	4
	Sols sur formation schisto gréseuse	Colline sur formation gréseuse		22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	10-40%	Forêt de production,	4
		Pénéplaines ondulées et collines		23b	Relief profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	<10%	Vivrier, localement caféier, cacaoyer	3
		Colline disséquée et colline à relief non identifié		23	Relief profondeur irrégulière	Possibilité de sol, type 23b, 24	10-40%	<10%	Forêt de production localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
	Sols sur alluvions localement marécageuses			26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a
	Sols des plaines inondables localement marécageuses			27	Inondation hydromorphie	Ressources forestières	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques : aptitude rizicole à identifier	5b

	21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulé	> 70%	> 70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation, forêt de production	1b
	21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
	21c	Fertilité fragile Relief, érosion	Bon sol forestier	10-40%	< 10%	Forêt de production	4
	22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	40-40%	Forêt de production	4
	23b	Relief, profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	< 10%	Vivrier, localement caféier, c cacaoyer	3

	23	Relief, profondeur irrégulière	Possibilité de sol type 23b, 24	10-40%	< 10%	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
	24	Relief, profondeur pierrosité	Bonne fertilité	40-70%	< 10%	Culture vivrière d'autosubsistance localement caféier, cacaoyer après prospection des sols favorables	3
	25a	Fertilité fragile	Topographie	40-70%	10-40%		2a
	25	Relief	Possibilité de sol, type 25a	10-40% ?	10-20% ?	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	2a+4
	25d	Relief, profondeur du sol	Ressources forestière	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
	26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a
	27	Inondation hydromorphie	Ressources forestière	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques aptitude rizicole à identifier	5b
	30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisation	1b
	31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
	31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	> 70%	40-70%	Très localement cultures vivrières avec complément fertilisation, pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
	31c			40-70%	10-40%		
	32	Très faible fertilité, relief	Profondeur des sols	< 10%	< 10%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de forêt	6b
	33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	10-40%	< 10%	Localement cultures vivrières, élevage	4
	34	Erosion, fertilité	Localement sol argileux profonds	40-70%	10-40%	cultures vivrières localement après études des sols : caféier, palmier à huile	3

	35	Faible fertilité localement sol très sableux	Localement sol apte à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sol exoridés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
	35h	Faible fertilité inondation locale		10-40%	10-40%		5a
	36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	< 10%	Cultures vivrières, arboriculture fruitière, pêche	2b
	36h	Inondation permanente presque		< 10%	< 10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

(Source : ORSTOM, 1955)

Annexe 6 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Rapport sur les ateliers de restitution et de discussion des monographies agricoles dans les départements de : Lekoumou, Niari et Bouenza

Du 09 au 19 Octobre 2011

Contexte et justification

Par Note de service n° 1382 / MAE / CAB du 07 Octobre 2011, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, portant sur la mise en œuvre du projet de l'Etude du Secteur Agricole (ESA), et stipule que les experts du Groupement SOFRECO-CERAPE sont chargés d'organiser les ateliers de restitution et de discussions des projets de monographies agricoles des départements du Congo, s'inscrit le présent rapport sur les ateliers organisés dans les départements de la Lekoumou, du Niari et de la Bouenza.

Ces ateliers ont été organisés, respectivement, les 12, 14 et 17 octobre 2011. Ils étaient animés par les experts du Groupement SOFRECO-CERAPE suivants :

- 1 – Jacques BIGALA, Chef de mission ;
- 2 – Constant MAKOUÉZI.

Le transport dans ces trois départements a été effectué par camion appartenant au projet. Le chauffeur était le chauffeur affecté au projet en la personne de Monsieur Serge LOUMOUAMOU.

Méthodologie de travail

L'approche méthodologique de travail utilisée a consisté à :

- Entretenir et mettre en place le programme de travail avec les membres des points focaux : directeurs départementaux de l'agriculture, directeurs départementaux de l'élevage et directeurs départementaux de la pêche et aquaculture ;
- Présenter les civilités aux autorités politiques et administratives, notamment, au niveau des préfectures et conseils départementaux ;
- Distribuer les invitations aux participants (un jour avant) ;
- Identifier et confirmer les salles où se tiennent les ateliers ;
- Identifier et confirmer les restaurants pour les buffets.

Déroulement de l'atelier de restitution et de discussion de la monographie du département du Niari

Dans le département du Niari, l'atelier de restitution et de discussions s'est tenu à la maison des jeunes de Dolisie, en présence du Directeur départemental des affaires électorales, représentant de la préfecture du Niari, Monsieur D'OLIVEIRA Manuel et du représentant du coordonnateur du projet, Monsieur Teddy J.R. MOUNGALLA.

Sur 28 invitations distribuées, 23 participants étaient présents et un excusé. Les autres structures dont les représentants devaient prendre part à l'atelier n'ont pas pu se présenter, car appelés à d'autres occupations.

Après la cérémonie d'ouverture de l'atelier, par le directeur départemental des affaires électorales et la présentation sur Power Point de la monographie agricole du département du Niari par les deux experts du Groupement SOFRECO-CERAPE, les participants, dans leurs interventions, ont posé des questions qui ont bien trouvé leur réponse à la satisfaction de tous. Aussi, d'importantes

contributions ont été apportées par les participants, lesquelles contributions ont porté sur les amendements et suggestions aux données de l'enquête organisée en juin-juillet 2011.

Les discussions ont donné les résultats suivants :

1 – Volet agriculture

Observations des participants

Certains participants pensent que l'actuelle étude du secteur agricole (ESA) est une étude en plus par rapport aux différentes politiques agricoles mises en œuvre dans le passé par les différents gouvernements de la République et dont les résultats n'ont pas été concluants.

Dans le cadre de l'accès aux marchés des produits agricoles, les participants pensent qu'il faut ajouter aux marchés les marchés frontaliers, notamment avec la RD Congo, le Cabinda et le Gabon. Ils ont pensé également que les produits agricoles du Niari ne sont pas beaucoup placés sur le marché de Brazzaville comme dans le secteur pêche. Aussi, il sied de définir les aires cultivables du secteur de l'agriculture dans les départements. Le représentant du projet PRODER-Sud a souhaité que la coordination du projet ESA prenne également en compte les acquis du PRODER-Sud dans le développement des activités de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et aquaculture dans les départements couverts par ledit projet (PRODER-sud).

Au niveau des principaux freins à l'accès aux services d'encadrement, il ressort que l'aspect sur l'absence des services dans la localité est reproduit deux fois avec des pourcentages différents respectivement 12% et 11,7%.

2 – Volet élevage

Observations des participants

Il convient de souligner qu'il faut modifier les tendances enregistrées dans l'enquête sur l'effectif moyen entre les pintades et les canards. Au lieu de dire que l'effectif des pintades est plus important, il faut considérer que l'effectif des canards est plus élevé que celui des pintades qui n'est que de 13 têtes à présent. Au niveau du prix moyen des bêtes, le prix du porcin ne peut être supérieur à celui du bovin.

Recommandations

Ajouter les recommandations suivantes :

- Formation des éleveurs ;
- Approvisionnement en produits vétérinaires.

3 - Volet pêche et aquaculture

Observations des participants

Selon la direction départementale de la pêche, l'utilisation des pirogues motorisées est très limitée en raison du coût élevé (50 000 frs CFA). La crevette est la variété de poissons qui fait l'objet de pêche dans le Niari dont les pêcheurs tirent plus de ressources monétaires. Aux sites, le kilogramme est vendu à 3 500 francs CFA et 6000 francs en ville (Dolisie). La pêche est pratiquée à plus de 4 % dans tous les districts du département du Niari. Il existe 100 aquaculteurs à Dolisie dont 60 sont constitués en coopératives.

Au niveau des finances rurales, les structures de microfinance ont sollicité la collaboration des directions départementales dans la formulation des dossiers de demande de financement par les acteurs économiques ruraux.

Recommandations

Ajouter la recommandation suivante :

- Réhabiliter les stations piscicoles domaniales de Mossendjo et de Moulendé ;
- Doter les cadres d'encadrement du secteur de la pêche des moyens matériels (moyens de transport pour leur mobilité) nécessaires pour la bonne exécution des tâches qui leur sont dévolues.

Enseignements tirés

- Tenir compte du savoir et des préoccupations exprimées par les acteurs économiques et les autres partenaires au développement locaux ;
- Bonne tenue de toutes les activités grâce à la bonne collaboration avec les points focaux ;
- Informer à temps réel les participants aux prochains ateliers ;
- Améliorer les préparations des ateliers.

Commencé à 10 heures, l'atelier a pris fin à 12 heures 30.

Octobre 2011